

LE DEVOIR

Directeur : Gérard FILION

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

"Vous avez une double mission : premièrement, la mission de conserver intact votre héritage religieux et national ; deuxièmement, la mission de répandre cet héritage. Ajoutez que c'est votre droit de garder votre héritage, et votre devoir de le répandre."
Son Exc. Mgr Ildebrando Antonietti, délégué apostolique au Canada

VOL. XLI — No 40

MONTREAL, SAMEDI, 18 FEVRIER 1950

Cinq sous le numéro

Voici les vrais coupables

Notre grand concours "J.-O. ASSELIN"

La Barbotte au musée — Et avec un cadenas — 16 août — 1er avril

Le plus jeune concurrent entré jusqu'ici dans notre grand concours "J.-O. Asselin" — il a 4 ans — formule une proposition très intéressante. S'il gagne la barbotte offerte comme premier prix, il veut l'offrir au musée municipal, à condition qu'elle soit cadencée au préalable. C'est une précaution qui n'est pas incompatible avec les conditions de notre concours. Mais il y aura une difficulté initiale: il faudrait d'abord avoir le musée pour y mettre la barbotte. A moins qu'on installe ce musée en-dessous de notre future salle de concert.

Nous avons hésité à publier l'autre réponse. Le concurrent a choisi le 1er avril parce qu'il pense que M. Asselin va répondre: Poisson d'avril! Pourvu qu'il n'y ait pas là un manque de respect dû à l'autorité de notre président de l'Exécutif.

LE 16 AOUT

16 février 1950

M. J.-O. Asselin est figé, que dis-je? M. Asselin est gelé à 150° sous zéro au fond de sa mare. La glace est prise d'un travers à l'autre. C'est tout de même regrettable de perdre ainsi 100 belles carpes et tous leurs œufs. Ça va être une perte totale, l'annihilation de la race.

M. J.-O. Asselin ne parlera pas, si jamais il dégèle, avant les derniers jours des grandes chaleurs de l'été.

A mon avis, M. J.-O. Asselin fera son importante déclaration le 16 août, à 4 heures du matin, avant le lever du soleil. A moins que la population honnête de Montréal "coupe le courant" à M. Asselin plus tôt. Mais comme les indices ne sont pas encore assez nombreux, il m'est tout à fait impossible de préciser une date plus hâtive. A moins encore que M. Asselin parte pour des pays chauds, soit pour Miami, soit pour le Ceylan. S'il se décide pour le Ceylan, je fixe la date de sa déclaration à un mois, jour pour jour, après son arrivée sous les feux du Ceylan.

Si je gagne la barbotte, grande ou petite, c'est mon désir qu'elle soit offerte au musée de la ville de Montréal, comme monument historique, si l'on veut bien me promettre de placer à la porte d'abord un cadenas — M. Albert Langlois est l'homme tout désigné de par sa fonction pour ce faire — et comme sentinelle permanente, de chaque côté de ladite porte, MM. Houde et Asselin, pour empêcher la "Compagnie des Cent Associés" qui gouverne la ville de s'y établir.

En plus je verserai \$15.00 dollars à la campagne du Devoir contre le vice commercial.

Si pour nettoyer l'écouille il vous faut recourir à la pelle mécanique mue par un "bull-dozor", allez de l'avant, il doit y avoir encore à Montréal assez de gens honnêtes et décents pour couvrir les frais de l'achat.

TIT-PIT, 4 ans, 5 mois, 6 jours.

Avec l'autorisation de papa, de maman et de tous mes grands frères et sœurs. — 16 fév. 1950.

P. S. (1) Cher Monsieur Filion, je n'ose plus aller jouer dehors; d'abord, ça sent le diable, et ensuite j'ai peur de la police: je ne sais comment reconnaître la bonne de la mauvaise police. Hier encore, maman insistait pour que j'aille prendre l'air sur le trottoir. Je me suis mis à pleurer et je lui ai dit que j'irais si M. Dodois consentait à venir jouer avec moi, car lui, je n'en ai pas peur et je l'aime gros, gros.

P. S. (2) Je dois avouer en toute franchise que mon arrière-grand-mère m'a donné un petit coup de main pour écrire cette lettre. Il faut que je vous dise, cher Monsieur Filion, que mon aïeule est une ancienne institutrice qui, 40 ans durant, a enseigné pour \$100.00 par année et par conséquent est très riche. Mon grand-oncle Maurice me le disait encore dernièrement: "Tu sais, mon cher petit Pit, ta grand-grand-maman est bien, bien riche, elle a la "sécurité et la stabilité" à elle toute seule, c'est moi qui lui ai assuré ces deux trésors". Aussi elle ne s'est pas fait prier du tout pour sortir de son sac de laine les quelques sous dont j'avais besoin pour aller "maler" ma lettre. Je lui ai demandé si, quand je serais grand, je ne pourrais pas faire une vieille institutrice riche. La chose serait bien possible, me dit-elle avec un beau petit sourire sur les lèvres, si en ce temps-là mon grand-oncle Maurice était encore premier ministre, mais il ne faut pas trop y compter. Alors, lui dis-je, je serai tout simplement un instituteur comme M. Guindon. Excusez mes fautes.

P. S. (3) J'ai tellement hâte d'avoir ma barbotte, et j'ai tellement peur d'oublier alors ma promesse, que je vous envoie immédiatement mon \$15.00.

POISSON D'AVRIL

M. Gérard Filion,
Le Devoir
Montréal.

Cher M. Filion,

En réponse à votre concours lancé le 10 février dans le Devoir, j'ai cru avoir trouvé la date à laquelle M. J.-O. Asselin fera une déclaration.

J.-O. Asselin a promis de parler.

J.-O. Asselin connaît au moins les noms et adresses que M. Pax Plante a mentionnés dans le Devoir.

J.-O. Asselin a été informé que le Nite Cab, l'Hawaïan Lounge, le Drummond Café et plusieurs bookies opèrent encore actuellement à Montréal.

J.-O. Asselin sait qu'il existe des lois contre le vice et la pègre à Montréal.

J.-O. Asselin sait que la ville de Montréal a plus de fonds, d'effectifs, d'armes et d'appareils et autres moyens nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre et de la moralité que le Devoir en a, le chef Langlois l'a rassuré de ce côté-là.

J.-O. Asselin sait qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

J.-O. Asselin va ordonner une enquête pour trouver les coupables (s'il y en a) dans la police ou les échevins qui auraient eu le malheur de ne pas respecter la loi et l'autorité établie.

J.-O. Asselin parlera le 1er avril, 1950.

Il n'est pas nécessaire d'avoir la tête à Papineau pour savoir que quiconque peut faire une déclaration dont il voudrait se glorifier en laissant voir qu'il n'a pas eu peur de parler et passer à côté de la question.

La déclaration du 1er avril ne nous apportera rien de nouveau. Nous en avons eu la preuve dans la déclaration du chef Langlois.

Si les contribuables de la ville de Montréal ne sont pas satisfaits de sa déclaration.

J.-O. Asselin répondra: "Poisson d'avril".

Et le tour sera joué.

Un père de famille qui exige la protection pour ses enfants.

Union ouvrière expulsée qui se prépare une revanche éblouissante

Celle des travailleurs de raffineries que C.I.O. et C.C.T. ont chassée de leurs rangs — Elle projette de s'étendre aux deux Amériques

Sudbury, 18 (C.P.). — L'Union internationale des mineurs et travailleurs de raffineries récemment expulsée du C.I.O. et du Congrès canadien du travail pour tendances trop marquées au communisme annonce, de Sudbury, Ontario, qu'elle projette une expansion à travers les deux Amériques qui combattrait l'effet moral de cette expulsion. Un de ses dirigeants, Robert Carlin, explique que cette union officielle entre en pourparlers officiels avec celle des mineurs du Mexique et a déjà échangé avec elle une volumineuse correspondance à ce sujet. L'union tiendra la semaine prochaine, à Trail, en Colombie canadienne, un congrès où l'on nommera un représentant au congrès annuel de l'union mexicaine qui aura lieu en avril. Carlin assure que l'union mexicaine groupe 70,000 membres et comprend la majorité des mineurs de cuivre de ce pays. On en fera ensuite autant avec les unions de mineurs du Chili et du Brésil, en commençant par ceux des mines de cuivre.

Premiers responsables: M. J.-O. Asselin et ses collègues de l'Exécutif

Le cas de M. Fernand Dufresne — Trois des quatre inspecteurs de police actuellement en fonction — Les anciens chefs de la moralité — Liste partielle des tenanciers et tenancières authentiques

Nous avons démontré depuis bientôt trois mois que la ville de Montréal fut pendant des années le domaine des exploitateurs du vice, qu'elle a vécu sous le règne de la pègre. Nous avons montré aussi qu'après s'être terrée pendant quelque temps sous l'action de la police, la pègre relève aujourd'hui la tête et bénéficie de nouveau de la protection.

LES SIX PRIVILEGES

Nous avons vu que l'administration municipale disposait de toutes les lois nécessaires pour enrayer le fléau du vice dans la métropole. Nous avons vu que le législateur avait fermé toutes les issues aux exploitateurs.

Pour protéger ces derniers sans soulever l'opinion publique, il a donc fallu contourner le barrage de lois sages dressé contre eux par le Code criminel.

Les autorités n'ont pas hésité à le faire. Elles ont assuré à la pègre les six privilèges essentiels à la prospérité de cette dernière:

1o L'avertissement avant chaque descente;

2o L'arrestation de tenanciers de paille et l'immunité des vrais coupables;

3o L'inviolabilité de l'équipement des tripots (assurée par les saisis "symboliques");

4o L'exemption de la photo judiciaire et des empreintes digitales pour épargner la prison aux tenanciers de paille;

5o L'immunité des propriétaires des immeubles louches;

6o L'acceptation des adresses fictives fournies par les tenanciers pour s'assurer l'immunité contre les cadenas.

Tous et chacun de ces six privilèges étaient absolument essentiels aux opérations illégales de la pègre; la police les a tous intégrément respectés.

Mais pour ce faire, elle a dû accumuler dans les dossiers officiels des milliers et des milliers d'actes illégaux dont la trace ne peut pas être effacée.

Au jour le jour, les coupables ont réussi à tromper l'opinion publique. Mais ils se retrouvent aujourd'hui devant un monceau de corruption qu'il leur est impossible de supprimer. Si chacun de leurs actes illégaux pouvait être dissimulé, la masse qu'ils forment aujourd'hui s'effondrerait par ses dimensions mêmes qui sont démesurées.

LES ACCUSES

Mais pour entraîner l'action efficace qui s'impose, il ne suffit pas de signaler le mal, de le montrer sous toutes ses faces; il faut encore dénoncer les responsables.

Et en premier lieu l'administration, qui, par sa mission même et les responsabilités qu'elle a ac-

ceptées de l'électorat, porte le poids de toute cette corruption.

Nous accusons donc en premier lieu, comme corps, la majorité qui régit à l'Exécutif depuis 1940 et qui se compose de:

M. J.-O. Asselin, président,

M. Richard Quinn, vice-prés.

M. Alfred Filion, commissaire

M. Edmond Hamelin,

Toutes les autres personnes que nous désignons plus bas sont à notre sens des instruments tout autant que des coupables, et surtout d'importants témoins du "système" en cause. C'est pourquoi nous citons indifféremment les officiers actuellement en fonctions et ceux qui ont pris leur retraite. Car la retraite ne constitue pas, aux yeux des contribuables, une absolue garantie de toutes les fautes commises. De plus, tous les officiers qui ont trempé dans la protection devront comparaître à l'enquête pour renseigner le public.

LES OFFICIERS

Nous accusons Me Fernand Dufresne, directeur de la police entre 1932 et 1947, d'avoir manqué à son serment d'office en négligeant de faire appliquer la loi comme c'était son principal devoir; d'avoir trompé le public en lui représentant comme inapplicables des lois dont il ne pouvait pas ignorer l'efficacité; d'avoir contribué, par la complicité de son inaction, à édifier le système de protection dont la pègre a bénéficié pendant douze ou moins de ses treize années à la direction de la police; d'avoir dilapidé le trésor public en dépensant des millions de dollars pour couvrir les frais d'une comédie policière qui servait à protéger les opérations de la pègre contre l'indignation de l'opinion publique.

Nous accusons trois des quatre inspecteurs actuellement en fonctions dans la police montréalaise:

MM. Jack-Léo Laviolette,

Frank Dumoulin

Frank Rawley

d'avoir trempé directement dans la protection du jeu et du pari.

Non seulement ces officiers, qui détiennent dans chacune de leurs divisions la plus haute autorité en matière de police, ont toléré pen-

Le temps est venu de désigner du doigt tous ceux qui ont trempé directement et indirectement dans la protection du vice et tous ceux qui constitueront à l'enquête judiciaire des témoins importants.

Le problème se trouve aujourd'hui clairement posé: nous ne frappons pas au hasard.

dont plusieurs exercent encore aujourd'hui dans la ville de Montréal leurs métiers illégaux:

Max Shapiro

Harry Feldman

Harry Barris

Sam Cleave

Ervin Ellis

Sid Maron

Frank Pretula

Sam Noodleman

Ludger Audet

B. Dimuro

Loie Detner

Moe Detner

Leo Bercoff

Hector Robert

Al Herman

Jackie Shugar

René Dubois

Sammie Feldman

Joseph Payette

Benny Cohen

Lucien Lamer

Joe Pervin

Sam Shalkin

Alpy Gittleston

Abraham Lawand

Myer Dick

Eloi Rivard

Harry Karis

Eugène ("Frisé") Lamarche

Abie Noodleman

Philippe Bélanger

Chapoy Shapiro

Joe Mascherpa

Sam Rubin

David Silverberg

Gordon Dean

Magloire Dupuis

Danny Gordon

Arthur Rioux

Ida Laplante

Ida Katz

Lucille Léveillé

Margaret Nelson

Lucie Delicato

Blanche Cornut

de Paul, M. Armand Brodeur, qui fut en charge de la moralité à titre de directeur adjoint.

LES EXPLOITEURS

Nous accusons l'administration et tous les policiers que nous venons de mentionner d'avoir protégé contre les justes châtements de la loi les exploitateurs suivants

MM. Victor Daigneault, retraité

W. Carpentier,

Théodule Thérien

Robert Parker

Gerry O'Neil

Alphonse St-Jean,

Arthur Maillet,

Paul Clair,

de la même façon, les capitalistes traités dont les noms suivent, ont apposé leurs signatures sur des documents incriminants:

et le lieutenant Darius Grignon.

A LA MORALITE

Nous accusons d'avoir participé directement à la comédie policière de la protection (raids truqués, saisis "symboliques", etc), les policiers suivants qui ont tour à tour agi comme officiers à l'escouade de la moralité:

CONCLUSION

Tous ces faits, M. Asselin les connaît désormais et les contribuables les connaissent aussi. Tous ces faits se sont passés dans la ville de Montréal, entre 1940 et 1950, alors que M. Asselin détenait sans interruption la plus haute autorité administrative.

M. Asselin a promis, voici trois semaines, les explications demandées. Il ne les a pas encore données. Aucune prédisent qu'il ne les donnera jamais, à moins que les contribuables ne le forcent, lui et ses partisans, à s'expliquer devant les tribunaux.

Sous le règne de la pègre

LA PAROLE EST AU PUBLIC

par Me Pax PLANTE

SOIXANTE ET UNIEME ARTICLE



La réorganisation de l'escouade de la moralité par le directeur Langlois, après mon congédiement, donnerait lieu à des réflexions fort instructives, si j'avais le temps de l'étudier en détail. Qu'il me suffise de mentionner ici un seul fait qui laisse deviner le reste.

Après avoir dégradé le lieutenant Courval, après l'avoir éloigné de ses anciennes fonctions, M. Langlois devait le remplacer par un lieutenant dont je tirai ici le nom parce qu'il est décédé depuis quelques mois. Qui était-il? Un officier qui avait trompé pendant dix ans dans la protection, qui s'était abondamment parjuré devant la Cour du record, comme le prouvent des centaines de documents officiels, et qui fut l'un des plus souples serviteurs de la corruption. Cet officier avait d'ailleurs quitté l'escouade au moment du scandale de 1945; et c'est lui que M. Langlois allait chercher maintenant pour lui confier ce poste stratégique.

Mais aujourd'hui, dans un article qui sera le dernier de la série, je dois m'occuper plutôt des agissements de l'Exécutif et retracer les événements qui ont précédé ma mise à pied.

Inutile de mentionner que les contribuables et les journalistes n'avaient pas la manoeuvre comme un verre d'eau. Si je dis que la décision du directeur Langlois et sa demande de renvoi ont soulevé dans la presse un tollé général, je ne ferai que rapporter un fait facile à vérifier.

L'argument du public était très simple: il demandait pourquoi on voulait congédier pour une peccadille un directeur adjoint de la police dont tout le monde reconnaissait qu'il avait nettoyé la ville. D'urgence, la Chambre de Commerce et le Board of Trade convoquaient des séances spéciales. De toutes parts, on réclamait une enquête approfondie. On voulait connaître le fond de la question. Pourquoi la police abandonnait-elle la formule classique? Tous les autres directeurs de la moralité, même ceux qu'on avait surpris en flagrant délit, avaient été limogés en douce et permurés à quelque autre poste. Ce désir de me congédier honteusement était fort suspect.

Mais je dois dire, à l'honneur des contribuables montréalais, qu'il y eut alors un concert de protestations impressionnant et qui dépassait de beaucoup mon cas personnel. Ce n'est pas de moi que le public s'inquiétait mais de la cause elle-même, du nettoyage compromis.

LE RAPPORT

Pour ma part, après avoir pris quelques jours de repos, je me mis à la rédaction d'un rapport que je devais préparer pour ma défense. Il ne faudrait pas croire qu'une fois le coup porté, M. Lan-

glois désarmait; au contraire, le soulèvement de l'opinion faisait sentir à mes adversaires le besoin de mieux étayer leur preuve.

Je sais par exemple que la police a rapatrié vers l'époque une prostituée que notre action avait forcée de déménager à Windsor, Ont. Je sais qu'on l'a questionnée longuement pour tâcher d'en tirer quelque accusation contre moi, évidemment sans succès.

J'eus aussi l'honneur douteux d'être suivi dans tous mes déplacements pendant plusieurs jours. Mais ce que les détectives à mes trousses ont pu découvrir, je n'avais pas à le cacher. Ils m'ont vu, pendant quinze jours, entrer et sortir des bureaux que le R. P. Racine, S.J., avait mis à ma disposition, rue Rachel, pour le travail sur mon rapport. Ils ont pu constater ensuite que, sur l'invitation officieuse de la Chambre de Commerce, j'avais démenagé plus tard mes papiers dans les locaux plus vastes qu'on m'offrait, rue Saint-Jacques.

Un mois plus tard, mon rapport était prêt. Entre temps, les journaux avaient continué de réclamer plus de lumière sur le sujet. Mais du côté de l'hôtel de ville, on ne perdait pas son temps. En utilisant surtout les personnages en vue compromis dans la protection, on faisait exécuter de toutes parts mille pressions. On voulait le silence et tous les moyens paraissaient bons pour l'imposer.

Quand j'eus terminé la rédaction de mon rapport, et que je l'eus remis à l'Exécutif, MM. les Commissaires devaient se rendre compte, plus clairement que jamais, du danger que ma présence à la police représentait pour eux. Car ce rapport, qui couvrait plus de cinq cents pages de texte et de photostats, la majorité de l'Exécutif

(suite à la page deux)

Le recorder Plante prend sa retraite

A compter du 1er mai 1950

M. Léonce Plante, recorder de la ville de Montréal, a donné avis à l'autorité municipale qu'il prendra sa retraite le 1er mai 1950. M. Plante occupe cette fonction depuis quinze ans.

Les recorders sont nommés par le gouvernement provincial, mais reçoivent leur traitement de la ville.

Les émoluments du recorder en chef sont de \$10,000 par année et ceux des autres recorders sont fixés à \$8,000.

Si un recorder, après avoir agi comme tel durant quinze ans, se démet de sa charge, Concordia doit lui accorder une pension égale aux trois quarts du traitement qu'il recevait au moment de sa démission.

La commission d'un recorder ne peut être révoquée que sur une adresse conjointe du Conseil législatif et de l'Assemblée législative au lieutenant-gouverneur en conseil.

Les recorders de Montréal sont présentement au nombre de cinq: MM. Roland Paquette, recorder en chef, Léonce Plante, E. J. McNamany, Pascal Lachapelle et Dama-

Côté.

Le nombre des chômeurs réclamant des secours atteint maintenant 375,000

Il a fait un bond de 52,000 du 12 janvier au 2 février—Ottawa admet que le chiffre réel peut être encore supérieur; mais on reste optimiste

DETAIL DE LA SITUATION DANS LE QUEBEC

Ottawa, 18 (C.P.). — Le nombre des chômeurs canadiens s'est accru de 52,000 durant les trois semaines terminées le 2 février, annonce le ministère fédéral du travail, dans un de ses rapports périodiques sur la situation de la main-d'oeuvre.

Au début du mois courant, il était donc de 375,000, soit environ 120,000 de plus qu'à la même époque l'an dernier. Pendant les 3 semaines précédentes, il avait déjà fait un bon de 62,000.

Ce chiffre de 375,000 chômeurs constitue les 7.4 p.c. de la main-d'oeuvre totale du pays.

Le ministère continue d'assurer qu'il ne s'agit malgré tout que d'une baisse passagère, due à une température défavorable, surtout en Colombie, et à un déclin saisonnier plus prononcé que d'habitude dans la construction, le commerce et les transports.

Par ailleurs, 85 p.c. des chômeurs ont obtenu ou du moins réclamé des allocations de secours; une plus forte proportion d'entre eux que l'an dernier y a droit.

Incidentement, le discours du tré-

ne prévoit l'extension de ces allocations. De leur côté, les grandes fédérations ouvrières réclament de nouveau et avec force un programme de travaux publics d'urgence.

Ottawa signale que 10,000 environ de ces 375,000 chômeurs ont accepté un emploi temporaire mais avec l'assurance d'être prochainement réembauchés.

Le ministère avoue qu'à ce total de 375,000 peut s'ajouter un certain nombre de sans-travail qui ne sont pas enregistrés comme chômeurs auprès de la Commission d'assurance-chômage parce qu'ils ont épuisé toutes les allocations auxquelles ils avaient droit ou encore parce qu'ils ne remplissaient pas les autres conditions exigées ou qu'ils se trouvaient dans des catégories non assurables.

C'est la Colombie qui connaît la pire situation; puis ce sont les provinces maritimes. Le Québec vient au troisième rang, avec 109,300 chômeurs — le plus fort nombre en valeur absolue mais ne formant que les 7.8 p.c. de la main-d'oeuvre pouvant être employée dans la province. L'Ontario et les provinces des Prairies complètent le ta-

bleau.

En outre province, les régions les plus touchées sont celles de la Chaudière, de Rimouski et de Gaspésie. En détail, on compte 38,000 réclamants au bureau de Montréal, 12,000 à Québec, 4,100 à Sherbrooke, 4,900 aux Trois-Rivières, 3,200 à Shawinigan.

Les causes locales de chômage sont le ralentissement ou l'arrêt des fabrications de navires et de goms et de la production des fonderies, filatures et entreprises de travail du cuir; mais la situation, toujours d'après Ottawa, promet de s'améliorer dans les 2 prochains cas.

Pour tout le pays, aux causes déjà citées, il faut ajouter l'effet de la perte de marchés étrangers pour nos navires, wagons, machines aratoires, aluminium, pulpe et étaux de mines, l'effet aussi de la dévaluation monétaire et de l'extinction des arrières dans les commandes sur le marché interne.

On fait remarquer que la proportion de chômeurs américains est à peu près la même qu'ici, à 7.2 p.c. Les deux proportions se rapprochent plus encore, assurément, si l'on prend les mêmes termes d'estimation du chômage.

Des mandats spéciaux pour \$1,657,000 émis depuis la dernière session

Québec, 18 (D.N.C.). — L'honorable Gagnon, trésorier provincial, a déposé sur la table du greffier de l'Assemblée législative la liste des mandats spéciaux émis depuis la dernière session.

Montréal, sous le règne de la pègre

(suite de la première page)

tif avait eu le loisir d'y lire sa propre condamnation.

Ce qu'il contenait? Il m'est maintenant facile de le faire comprendre au lecteur. Car la substance de ce rapport était la même, à peu de choses près, qui a fait la matière de la série d'articles que je termine aujourd'hui. S'il existe entre les deux une différence, c'est que les accusations formulées (implicitement) dans le rapport étaient dix fois plus nombreuses, plus précises et plus détaillées qu'on ne les a lues dans mes articles. Le rapport mentionnait tous les noms, toutes les dates et jusqu'aux numéros de dossiers.

Quand les conseillers juridiques (des deux partis) en eurent pris connaissance, ils furent tous d'accord pour déclarer que cette preuve était absolument fléchante, donc extrêmement dangereuse pour l'administration visée. Et parce que je me rendais compte moi-même que j'avais en main une preuve formidable (fournie d'ailleurs par mes adversaires), je ne fus pas du tout étonné de voir que l'Exécutif multipliait par la suite les manœuvres les moins dignes et les dénis de justice les plus évidents.

JUGE ET ACCUSÉ

En veut-on quelques exemples? Après la production de mon rapport, jamais je n'eus la moindre occasion d'exposer de vive voix mon point de vue devant l'Exécutif, alors que M. Langlois y avait ses entrées libres et que les commissaires l'écoulaient pendant des heures. A partir du moment où le directeur m'avait relevé de mes fonctions, tout s'était passé comme si j'avais été déjà condamné.

Et devant mon rapport lui-même, quelle fut l'attitude de l'Exécutif? La même exactement que M. Asselin adopte aujourd'hui devant les accusations que le "Devoir" publie depuis deux mois. Le comité a fait le gros dos. Il n'a pas contesté une seule ligne, pas un seul chiffre de ces cinq cents pages de texte. Il n'a pas relevé une seule des accusations formulées. Il a seulement veillé à ce que le rapport ne connaisse pas la publication, en dépit des recommandations officielles du conseil de ville tout entier.

Et le lecteur a déjà compris, j'en suis certain, que l'Exécutif ne pouvait pas agir autrement. Car les accusations qui sollicitent contre lui les protestations générales dont nous sommes témoins n'étaient pas plus faciles à réfuter en 1948 qu'elles ne le sont aujourd'hui après deux ans. Le silence de l'Exécutif et celui de M. Asselin datent en effet de cette époque. Et quand nos adversaires sont forcés de le rompre, il leur arrive ce qu'on a vu se produire cette semaine avec la déclaration de M. Langlois, déjà enterrée sous la ridicule, quatre jours après sa publication.

L'Exécutif se trouvait à la fois juge et partie dans l'affaire, à la fois juge et accusé. Il n'avait d'autre ressource pour se défendre que de me condamner. Mais la différence entre 1948 et 1950, c'est qu'alors la masse des gens ignorait la vérité tandis qu'elle en connaît aujourd'hui une partie importante. Et quand l'enquête sera déclinée, une enquête complète et honnête, on verra l'administration submergée à son tour, non plus par le silence mais par la vérité et par sa propre corruption.

En avril 1948, certains avaient

Radio prêtée GRATIS

ESTIMATION AVANT REPARATION SERVICE \$1.00

SAMSON PL. 8618 470 Rachel E.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI

La Patrie Fleuriste

168 est. Ste-Catherine Escote le jeudi

Livraison partout direction de votre service

PL. 1786-1787

10% d'escompte aux communautés religieuses.

Tél.: CR. 5700

MAGNUS

POIRIER

Entrepreneur Pompes Funèbres Expert

Embaumeur

6603, rue ST-LAURENT

Georges Godin

Successeur d'Arthur Landry Engr.

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

SALONS MORTUAIRES MODERNES

SERVICE D'AMBULANCE

Salons: 518 RACHEL EST

Bureau: 528 RACHEL EST

FALIKIR 3571

compris déjà. Les Liges du Sacré-Coeur demandaient pour me juger un tribunal d'honneur que l'Exécutif s'est bien gardé de m'accorder. Les journaux disaient tout haut que l'Exécutif n'était pas en état de juger de façon impartiale. Tout le monde réclamait plus de lumière sur tous les angles de la question.

Mais l'Exécutif faisait la sourde oreille et le 8 mai, décidait par un vote de 5 contre 1 d'endosser la suggestion du directeur Langlois et de me congédier sur-le-champ.

Deux dissidences furent toutefois enregistrées: celle du commissaire Paul Dozois et celle de M. Louis-A. Lapointe, directeur des services municipaux.

UNE DECLARATION

Le même jour, M. J.-O. Asselin, en sa qualité de président de l'Exécutif et en son nom personnel, publiait une longue déclaration qui couvrait dix-huit pages dactylographiées et dont je cite ici un seul commentaire, celui du journaliste Stuart Keate dans le magazine "Maclean's":

"Nulle part, dans sa déclaration, M. Asselin n'accuse M. Planie de malhonnêteté ni même d'incapacité. Cette déclaration n'est en somme qu'une attaque personnelle et amère." (15 juillet 1948.)

Mais pour reprendre le genre de raisonnement dont M. Asselin faisait usage dans sa déclaration, je voudrais lui poser à mon tour, à la fin de cette série d'articles, le dilemme suivant:

M. Asselin connaissait-il en 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944 l'existence des deux cents lupanars, jusqu'en 1945 et 1946 celle des soixante maisons de pari et des cinquante maisons de jeu qui fonctionnaient dans Montréal? Connaissait-il la supercherie des cadens, la connivence des policiers, la dissimulation des dossiers, le truquage des raids, l'avertissement avant chaque descente, les parades des policiers devant la Cour et la force des tenanciers de paille? Car tout cela, nous en avons prouvé l'existence, nous avons établi que tout cela florissait pendant six années au moins de son règne à l'Exécutif.

M. Asselin le savait-il? Car il ne s'agit pas là de trois agents qui se rendent coupables d'inconduite à l'abri de toute surveillance et contre les ordres formels de leurs officiers.

Il s'agit au contraire d'un système, d'un état de choses général, évident, connu de milliers de personnes à travers la ville. Il s'agit par exemple de 4,000 prostituées pendant le seul règne de M. Asselin. Il s'agit de millions de dollars dépensés pour tromper le public par une police à la solde des exploités.

M. Asselin le savait-il? S'il le savait, M. Asselin est coupable de complicité flagrante avec la pègre et, comme tous ses collègues de la majorité à l'Exécutif, le sort que le Code criminel réserve aux tenanciers et aux nançiers. Car la preuve existe aussi qu'il n'a rien fait, pendant toutes ces années, pour mettre fin à ce régime.

Et si M. Asselin ignorait toutes ces choses, lui qui détenait dans cette ville la plus haute responsabilité administrative, lui qui était lié par un serment d'office, lui qui était payé par les contribuables pour veiller au bon ordre, il fait preuve d'une ignorance coupable de la part d'un chef d'administration et se montre tout à fait inapte à de telles responsabilités.

Dans les deux cas, il appartient aux contribuables de fixer son sort et celui de ses collègues, et le m'en remettre, comme en 1948, après mon congédiement, à l'opinion publique.

Dons des institutrices de l'Ontario à celles de l'Allemagne

DES FONDS POUR ACHETER 4,000 BIBLES

Toronto, 18. (C.P.) — Plus de \$3,000 ont été souscrits par les institutrices des écoles publiques d'Ontario au cours de leur campagne d'achat de Bibles et de Nouveaux Testaments pour distribution parmi les écoliers de la zone anglaise en Allemagne.

Eva Gordon, directrice du comité des "Bibles pour Berlin" de la Fédération des institutrices d'Ontario, a dit que ce montant leur permettrait d'acheter 4,000 Bibles. Quelque 40,000 Bibles seraient nécessaires pour en pourvoir chaque maîtresse. Le nombre requis pour toute l'Allemagne est estimé à 4,000,000 de Bibles et 6,000,000 de Nouveaux Testaments.

Les fonds recueillis ont été remis au secrétaire de la "United Bible Society" qui est en charge de la distribution des Bibles.

Une paroisse cinq fois plus grande qu'un diocèse

C'est la paroisse de Lagunas au Chili, confiée aux Oblats canadiens — Voyage de 12 heures en auto sans sortir des limites paroissiales — 13,000 âmes disséminées sur 6,300 milles carrés — Berceau du communisme — Désert qui deviendrait un Eden... s'il y avait de l'eau — Dépôts de sels chimiques uniques au monde — Du sel de table pour jusqu'à la fin du monde — Le nouveau curé

Par le R. P. Albert Sanschagrin, O.M.I.

Santiago, Chili. — La paroisse que nous acceptons de desservir, en arrivant au Chili il y a un an, est une paroisse à tous points de vue unique. Un voyage que nous avions l'avantage de faire récemment, le Père curé et moi-même, nous l'a révélée une fois de plus. L'invitation nous était venue du jeune administrateur de l'exploitation salpêtrière de l'Oficina Victoria: M. Luis Wittwer. Nous avons eu en lui un bon chauffeur — la chose est nécessaire en raison de chemins impraticables et pour se retrouver dans le labyrinthe des sentiers du désert — et le meilleur des compagnons. Partis de bonne heure le matin, nous avons parcouru 338 kilomètres en douze heures. Et nous n'étions pas sortis des limites de notre paroisse de Lagunas.

Limites... diocésaines!

Je lisais dernièrement que la paroisse de Lagunas est notre paroisse la plus grande du monde. C'est le diocèse de Valparaiso au Chili. De fait ses dimensions sont imposantes. De l'est à l'ouest, elle va de la frontière de Bolivie à la mer du Pacifique, soit une distance de 150 à 200 kilomètres selon les endroits. Du nord au sud, elle s'étend du pueblito Pintados à l'Oficina Quilicura (ce qui veut dire: ici il y a de l'eau), soit 100 kilomètres. En nos termes canadiens, ce sera une paroisse rectangulaire de 6,300 milles carrés.

Population épars

Sur ce vaste territoire désertique — à peine y a-t-il trois ou quatre oasis, soit dans la pampa, soit dans la cordillère — vivent environ 13,000 personnes, toutes catholiques. A la vérité, nous ne pouvons certifier ce chiffre, mais nous croyons qu'il est celui qui se rapproche le plus de la réalité. Et cette population est disséminée en trois camps miniers de plus de 1,000 âmes et en une multitude de pueblitos, de camps de prospecteurs et de mineurs, de villages de pêcheurs et de débardeurs, de groupements indiens.

Ces gens appartiennent à tous les métiers et à toutes les professions. Il y a les agriculteurs des oasis qui cultivent l'alfalfa ou fourrage pour les animaux, les légumes et les fruits doucement délicieux pour les gens du désert. Il y a les mineurs du rude travail sous le soleil tropical en font les meilleurs ouvriers du Chili. Il y a les pêcheurs de la mer à la vie si dure et si solitaire. Il y a les Indiens de la Cordillère amaras ou atacamenos qui vivent de peu, de très peu.

Coutumes incas

Et ces populations sont pour la plupart des descendants — mêlés au sang espagnol — des Indiens habitant autrefois ces régions. Conquis par les fameux Incas avant l'arrivée des Espagnols, ils ont une personnalité qu'on ne rencontre pas de façon aussi prononcée ailleurs au Chili. Aussi ont-ils conservé des coutumes intéressantes comme celle des danses rituelles. Leurs ancêtres dansaient au Dieu-Soleil; après leurs baptêmes, les missionnaires espagnols ne pouvaient extirper ces pratiques idolâtriques de leurs cœurs, remblaient le soleil par la Sainte-Vierge. Et aujourd'hui dans notre paroisse — comme ailleurs dans l'ancien empire des Incas — on danse à la Vierge les mêmes danses qu'autrefois, avec le même rythme et les mêmes mélodies.

Problèmes sociaux

L'histoire ouvrière de nos salpêtriers est bien pénible. Les abus des capitaux étrangers, au début du siècle, ont été extravagants. Aussi les troubles ouvriers se sont-ils multipliés. Et le communisme y a-t-il rencontré un terrain propice d'éclosion. En fait, le parti communiste au Chili est né dans la

Adoration nocturne

Convocation dimanche, à 8 h. p.m., à Notre-Dame, des membres de l'Adoration Nocturne. L'occasion des Quarante-Heures. Les membres sont particulièrement invités à se réunir, ce soir, à 8 h., à 6650 Chemin de la Côte des Neiges, pour la récitation du chapelet auprès de la dépouille mortelle de M. Henri Perdriau, ancien président, décédé jeudi soir.

La pêche

L'océan Pacifique baigne tout un côté du rectangle de notre paroisse, sur une distance de 100 kilomètres. Et ici, ce sont les richesses de la mer. Le courant glacial Humboldt vient frapper la côte et amène avec lui les myriades de poissons petits et gros et les oiseaux de mer qui pendant des siècles ont disposé leurs fientes ou guano sur les rochers et les îles du rivage. La qualité du poisson est excellente et à Iquique, la ville plus au nord, plusieurs compagnies le mettent en conserve dont une, quand elle sera en pleine activité, produira 4,800 caisses de 24 boîtes de conserves par jour. On y rencontre aussi quelques petits centres d'extraction de guano — aussi un excellent fertilisant — mais il semble que l'exploitation commerciale soit réservée au Pérou, dont c'est la grande source de revenus internationaux.

Paroisse unique

Et voilà notre paroisse de Lagunas que nous avons bien raison, je

pampa salpêtrière, il s'y est développé mieux que partout ailleurs et il a tous les éléments pour ses meilleurs parlementaires. Jusqu'au jour où le gouvernement interna les chefs, déclara le parti illégal et décréta tout un réseau de mesures coercitives, de telle sorte que le communisme ne peut plus opérer en plein jour. Il est maintenant sous terre. Nous sentons parfois des réactions à tel ou tel endroit de la paroisse mais son influence va en diminuant.

Malgré cette influence communiste et malgré les écoles laïques — nous n'avons pas d'écoles confessionnelles — tous nos gens sont catholiques, au moins nominativement. L'ignorance religieuse — on la comprend facilement — est très grande. Qu'on songe qu'à notre arrivée, un vieux prêtre espagnol de 75 ans avait, à lui seul, la charge de cette paroisse-diocèse.

Culture... possible

Nous ne sommes pas accoutumés au Canada, au panorama d'un désert. C'est celui de notre paroisse. En dehors des oasis, rien ne pousse parce qu'il ne pleut pas. Il ne pleut jamais, tel ou tel été, en dehors des salars et des chicheras (champ d'extraction du caliche, matière première du nitrate) — uniquement parce qu'il n'y a pas d'eau. Il y a une oasis à la végétation luxuriante partout où on rencontre une source. Et on aura alors jusqu'à 100 récoltes de luzernes par année. C'est pourquoi le sol est riche et le soleil tropical ardent. Il paraît qu'on pourrait trouver de l'eau suffisamment dans le sous-sol — provenant de la fonte des neiges au sommet des Andes — pour rendre fertile tout notre désert. Mais le creusage de ce puits dépasserait les capacités des agriculteurs possibles et devrait être une entreprise gouvernementale.

Une fausse joie a éclaté quand les journaux chiliens annonçaient les expériences américaines de production d'eau artificiellement des nuages. Il y a même un projet de dériver le cours d'une rivière qui a sa source au Chili mais qui coule en Bolivie, afin d'apporter à la pampa l'irrigation à l'agriculture. En attendant la réalisation lointaine de tous ces projets, nous demeurons dans un complet désert enclavé entre la Cordillère de la Côte et la Cordillère des Andes, sur un haut plateau de 4,000 pieds d'altitude.

Sous-sol chimique

Si le sol est stérile, le sous-sol est d'une richesse chimique incalculable. On possède en réserve autant de sels de grandes variétés: nitrate de soude, chlorure de potasse, sulfate de soude, nitrate de potasse, chlorure de soude, iodate de soude, etc. On vient de découvrir un dépôt de neuf kilomètres par sept, d'une quarantaine de mètres de profondeur, de sulfate de calcium déshydraté. Notre paroisse est située entre deux champs de sels chimiques: les dépôts de nitrate de soude qui ouvrent le flanc est de la Cordillère de la Côte et le salar de Pintados dans la pampa qui recèle le chlorure de potasse. Les ouvriers des oficinas Victoria et Alameda travaillent à l'extraction et la purification de ces sels. Cette concentration d'ouvriers nous permet d'y faire un travail apostolique plus intense qu'ailleurs, un an, nous a donné de grandes consolations. (Salar est un mot espagnol qui signifie: dépôt de sel. La traduction française serait-elle: "Salaré"? On ne rencontre pas mot dans le dictionnaire Larousse.)

A l'occasion de ce récent voyage que nous faisons à l'intérieur des limites de notre paroisse, nous devons traverser le Salar Grande, une véritable mer de sel d'une surface de 50 kilomètres de long par 7 kilomètres de large. La profondeur du dépôt, selon les perforations déjà faites, varierait de 400 à 500 pieds. C'est du chlorure de sodium, par la proportion de 99.76%, selon les analyses. Notre paroisse n'est donc pas prête à manquer d'explication l'origine de ce salar — et de tous les autres salars? Les hypothèses sont nombreuses et contradictoires. Et malheureusement l'extension de ce dépôt, nous surprend qu'il n'est pas exploité. Une compagnie nationale en extrait une infime quantité qu'elle transporte à quatre milles, d'un contrat important avait été signé avec le Japon, navable en livres sterling. La dévaluation de la livre anglaise a remis l'exploitation du salar aux calendes grecques.

La pêche

L'océan Pacifique baigne tout un côté du rectangle de notre paroisse, sur une distance de 100 kilomètres. Et ici, ce sont les richesses de la mer. Le courant glacial Humboldt vient frapper la côte et amène avec lui les myriades de poissons petits et gros et les oiseaux de mer qui pendant des siècles ont disposé leurs fientes ou guano sur les rochers et les îles du rivage. La qualité du poisson est excellente et à Iquique, la ville plus au nord, plusieurs compagnies le mettent en conserve dont une, quand elle sera en pleine activité, produira 4,800 caisses de 24 boîtes de conserves par jour. On y rencontre aussi quelques petits centres d'extraction de guano — aussi un excellent fertilisant — mais il semble que l'exploitation commerciale soit réservée au Pérou, dont c'est la grande source de revenus internationaux.

Paroisse unique

Et voilà notre paroisse de Lagunas que nous avons bien raison, je

crois, de qualifier d'unique. Unique par ses dimensions, unique par ses paroissiens et leurs coutumes. Unique par son panorama et son climat, unique par ses richesses de son sous-sol et de sa côte maritime. Et il n'est pas jusqu'à son curé qui, lui aussi, soit sympathique et bien aimé de ses nouveaux paroissiens. Le Père Robert Voyer était curé de la paroisse du Sacré-Coeur à Ottawa, quand il s'offrit pour la fondation de Chili. Laisant sa vieille maman de 80 ans — décédée il y a quelques mois — il s'en venait prendre charge de cette paroisse de Lagunas. En moins d'un an, il y a accompli, avec ses deux collaborateurs, un travail remarquable. Le bon Dieu a béni leurs sacrifices et leurs efforts et nous lui en rendons grâce. (Oficina Victoria, le 20 janvier 1950.)

Association des femmes qui ont porté l'uniforme

Ottawa, (C.P.) — Les femmes qui ont porté l'uniforme kaki au cours de la guerre auront bientôt l'occasion de se rencontrer dans une réunion sociale. L'Association du corps féminin de l'armée canadienne, récemment fondée, organise en effet un grand dîner pour le 9 mars et quelque 150 ex-membres du C.W.A.C. de la région d'Ottawa doivent y assister. Le major-général G. R. Peakes, représentant progressiste-conservateur pour Nanaimo, C.C., sera le conférencier invité.

L'Association espère que de semblables dîners se tiendront dans toutes les parties du Canada et à la même date. Les groupes de Victoria et de Montréal s'organisent déjà à cette fin.

"Nuffield College" à l'Université d'Oxford

Une faculté réservée uniquement aux études sociales

par D. N. CHESTER, "agréé" de Nuffield College.

Lord Nuffield, de plus grand mécène que l'Université d'Oxford ait connu depuis le moyen âge, lui fit don, en octobre 1937, d'un vaste terrain et de 900,000 livres sterling, le tout destiné à la création d'un nouveau "college". En raison de la guerre, on ne put commencer les travaux qu'en 1948, et c'est en mai 1949 que Lord Halifax, chancelier de l'Université, posa la première pierre du nouveau bâtiment, en présence de lord Nuffield. On espère que la première partie des travaux sera terminée en 1950, mais il faudra encore plusieurs années avant que cette œuvre ne soit achevée. Pour le moment, le "College" fonctionne dans des bâtiments provisoires.

Le "Nuffield College" se distingue des autres "colleges" qui composent l'Université d'Oxford pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il compte quarante étudiants au plus, possédant déjà des diplômes universitaires ou techniques et qui préparent, s'ils ne l'ont pas déjà, une licence de philosophie, de lettres ou de sciences, ou qui, s'ils possèdent l'un de ces diplômes, se livrent à des travaux de recherche, sous la direction de l'Université. Les étudiants sont acceptés à "Nuffield College" après avoir passé un concours, et certains y obtiennent des bourses d'études. Un "college" réservé à des étudiants détenteurs de diplômes est une expérience nouvelle en Angleterre, et il convient de remarquer qu'on l'a rattaché à une Université qui, à juste raison, s'est rendue célèbre par la valeur attribuée aux diplômes — qu'elle donne aux jeunes étudiants. Cette année, on compte à Oxford environ un millier d'étudiants socialistes qui ont obtenu des diplômes sur une matière particulière, la plupart en médecine ou en sciences, de sorte qu'en augmentant le nombre des étudiants spécialisés, Oxford contribue largement à former des spécialistes de la recherche.

Les titulaires de diplômes de médecine, de sciences naturelles ou de sciences exactes, se rencontrent avec leurs camarades spécialisés dans les mêmes études, soit à l'hôpital, soit dans les laboratoires; par conséquent, ceux qui se consacrent aux études sociales sont isolés, car la grande majorité des membres du "college" auquel ils appartiennent préparent leur diplôme. Alors que s'ils font partie de "Nuffield College", ils sont en contact avec des étudiants de leur niveau. Avec son système de repas en commun, entre étudiants et professeurs, et ses cercles d'études, le "College" offre à ses membres une vie de communauté qui sera encore plus intime lorsque tous les bâtiments seront achevés et qu'ils seront internes du "college".

La deuxième caractéristique de ce nouveau "college" est d'être une faculté, c'est-à-dire de se consacrer à un seul domaine de la connaissance, vaste il est vrai, celui des études sociales. C'est ainsi que parmi les "agréés" du "college", on trouve des spécialistes de la statistique, de l'économie politique, des théories sociales et politiques, des questions coloniales et internationales, de l'administration publique, des relations industrielles, de la médecine sociale, du droit, de l'histoire moderne. Les études sociales, terme qu'Oxford a préféré à sciences sociales, représentent une branche des études universitaires qui avait été jusque là relativement négligée en Angleterre. Depuis 1945, on a pu constater un regain d'intérêt dans ce domaine, dû au fait que l'on s'est rendu compte à quel point

ces études pourraient aider à résoudre les problèmes sociaux et économiques de nos jours. Dans ce but, le gouvernement a accordé aux universités une subvention spéciale, mais les professeurs sont pour le moment tellement surchargés qu'on est obligé de limiter le nombre des inscriptions.

"Nuffield College" apportera une contribution spéciale à l'élargissement de ce champ des études. Son but est d'aider l'étudiant qui débute dans la recherche. A l'avenir, il pourra, de plusieurs façons, contribuer au développement des études sociales dans toute l'Université d'Oxford, par exemple, en créant une bibliothèque spécialisée et en accueillant les étudiants étrangers qui désirent faire en Angleterre des recherches dans le domaine social. On compte déjà parmi ses membres des Australiens, des Cingalais, des Néozélandais et des Américains.

Troisième caractéristique: le "College" est mixte, ce qui est une révolution à Oxford où, à l'exception de quelques "colleges" féminins, créés depuis le début de la guerre, la plupart des étudiants sont des jeunes gens.

Enfin, lord Nuffield comprit très bien que la spécialisation dans les études sociales pourrait facilement

DÉTECTIVES PRIVÉS

INVESTIGATIONS GÉNÉRALES SERVICE CONFIDENTIEL

Haney Detective Bureau

28 ST-JACQUES OUEST

Tél. JOR. 3823 - "OR. CR. 2337"

Maurice L. JULIEN directeur

2 chambres modernes, quartier résidentiel, idéal pour jeune couple ou étudiant. Maison moderne, famille paisible de 3 adultes. EX. 9226. 22-2-50

Dans Côte-des-Neiges, belle grande chambre joliment meublée à 10 minutes de l'Université. Professeur ou étudiant. Maison moderne, famille paisible de 3 adultes. EX. 9226. 22-2-50

Désirons partager notre maison pour le prix modique d'une seule chambre avec deux meublures, quartier Outremont, cinq gens de bonne éducation. AT. 0174. 20-2-50

Personnes respectables désirent louer salon double meublé, chauffé, à un ou deux messieurs seuls, honnêtes, distingués. Usage téléphonique. Références. Des Ecoles près Bélanger. DO. 6705. 20-2-50

Offrons des choses pratiques

TOMBOLA

de paroisse

Demandez notre circulaire

Nous fabriquons nombre d'articles utiles pour cette fin.

Métalite Cie, Ltée

Cap de la Madeleine, P.Q.

COURROIES

TEXPOUR

FOULIES

TEXTILE ET

MAGIC GRIP.

DOMINION

BELTING

971 St-Jacques

Montréal

HOPITAL

MICHAUD

DRUMMONDVILLE

Rapide de livraison

sur toutes commandes téléphoniques

DE 8 HEURES DU MATIN À MINUIT

8 LIVRAISONS PAR JOUR AUX ENDROITS SUIVANTS:

OUTREMONT, WESTMOUNT, ROSEMONT, N.-D.-G. VER-

DUN, ST-HENRI, MAISONNEUVE, ROCHÉLAGA, NORD

DU SUD, L'ENTRÉE DE LA VILLE, nous livrons

CONTINUÉMENT HUIT VOITURES à votre service.

LA PHARMACIE PROFESSIONNELLE

SARRAZIN et CHOQUETTE

921 EST, STE-CATHERINE

TEL.: PL. 9622

VITTEL

GRANDE SOURCE

EAU MINÉRALE NATURELLE

Une bonne diète constitue un véritable lavage du sang.

VITTEL GRANDE SOURCE

à jeun et aux repas, est le plus puissant des diurétiques naturels.

EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN

Emballée aux Sources même à VITTEL (France)

Jehan, avocat, ses filles, Ludmille et Thérèse, ses petits-enfants, Michèle, Pierre et Guy Perdriau. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Les funérailles auront lieu, en l'église Notre-Dame de la Côte-des-Neiges, lundi à 9 h.

LES Lignes du Dr Groc N° 33

vous permettent de réaliser chez vous ou en voyage, une bonne eau minérale artificielle, fraîche, alcaline, gazeuse.

LES LITHINES du Dr Groc N° 33

sont une assurance de bonne santé et un traitement préventif des personnes bien portantes. Dès que tout, le matin à jeun, à midi et le soir aux repas, c'est l'eau de table et de régime de toute la famille, des petits et des grands.

LES Lignes du Dr Groc N° 33

constituent le remède indiqué du FOIE, des REINS, de l'ESTOMAC, des RHUMATISMES, de l'ARTHRISME en général.

LES Lignes du Dr Groc N° 33

contiennent, dans chaque boîte, des bonbons-primés. En les collectionnant, vous obtiendrez toutes sortes d'objets utiles.

Nos Lignes sont en vente dans tous les pharmacies et chez les détaillants en portant pas le nom et le N° 33.

Lithines DR-GROC

VOYAGEZ

dans votre auto avec un prospectus

Le Refuge Meurling sera complètement réformé

"Il se trouve quinze ans en arrière"

(M. Conrad Saint-Amant)

"Il est resté passif, et n'a pas évolué avec la marche du temps" — "Il a continué à survivre à ses vieilles méthodes techniques de 1914" — "Il nous faudra, à l'avenir, faire du service social individuel auprès des réfugiés" — Le directeur du service du bien-être social suggère un vaste programme de réforme d'ordre social et technique que vient d'approuver le comité exécutif

Le Comité Exécutif de Montréal a donné son approbation à un grand programme de réforme d'ordre social et technique au Refuge Meurling. Ainsi le Refuge collaborera avec le Centre social pour hommes seuls, récemment formé par les soins de la Fédération des Oeuvres de charité et du Conseil des oeuvres. De plus, on confiera la charge du Refuge à un surintendant spécialisé dans le travail social.

On s'emploiera à opérer une sélection des vieux, des moins vieux et des jeunes; on verra à placer les

pour le moment et en élevant le niveau technique de cette division à celui des autres divisions de son service, note l'auteur du mémoire, qui sont appelées à collaborer avec le Refuge, comme elles le font avec les institutions d'assistance publique.

Pour atteindre ce niveau et donner au Refuge tout le prestige nécessaire lui permettant de jouer le grand rôle qui lui est désigné, il faudra en confier la charge à un surintendant spécialisé dans le travail social et possédant de vastes connaissances administratives, précise M. Saint-Amant, qui suggère, en outre, l'échelle de traitement de ce surintendant soit ainsi relevée: de \$2.225,30 - \$2.687,30 à \$3.553,00 - \$4.433,00, qui est l'échelle des surintendants du service municipal du bien-être social.

M. Saint-Amant propose aussi le rétablissement d'une ancienne fonction, soit la surveillance du travail du personnel du Refuge. Le titulaire portera le titre d'assistant, et sera chargé, avec une échelle de traitement d'au moins \$2.225.

"En faisant une sélection des vieux, des moins vieux et des jeunes, en plaçant les malades, en éliminant les incorrigibles, en aidant les autres par tous les moyens à notre disposition, dit M. Saint-Amant, il y aura possibilité, à mon point de vue, de réaliser ce programme de grande envergure que je vous soumetts pour les fins de la bonne cause, et sans lequel il n'y aura aucune possibilité de faire du travail social sensé auprès des malheureux.

Le problème des sans-foyer M. Saint-Amant souligne que son service est directement intéressé aux services sociaux de la justice, de la santé et de la famille, dans lesquels il déploie beaucoup d'activité, mais il doit maintenant élargir le cadre de son activité en attaquant de front le problème des sans-foyer qui prend de plus en plus d'importance à Montréal. "Il nous faudra donc, à l'avenir, précise le directeur du Bien-être social, faire du service social individuel auprès des réfugiés" et, pour atteindre les fins que l'on se propose, que le public ait le droit d'exiger, il faudra recourir aux services d'un personnel spécialisé et indispensable.

M. Saint-Amant estime que le temps est propice pour commencer ce mouvement, en raison de la formation récente, par la Fédération des oeuvres de charité et du Conseil des oeuvres, d'un Centre social pour hommes seuls, dont la réalisation a été confiée à la Société d'orientation et de réhabilitation sociale.

Le Centre social qui opérera dans le jour aura besoin de la collaboration du Refuge Meurling et il en sera de même pour le Refuge Meurling qui pourra y diriger ses cas particuliers, à savoir: cliniques psychiatriques, psychoneurologiques, de traitements pour alcooliques, etc., etc. de ce Centre.

Les pauvres, les déshérités, les désemparés, les hors-la-loi, les révoltés contre la société, etc., etc., forment la clientèle assidue du Refuge Meurling à laquelle viennent se joindre les nomades qui voyagent d'une province à l'autre, et c'est en les aidant, en les soutenant, en les guidant, qu'il est possible de relever leur niveau moral en vue de leur réadaptation à la vie sociale.

Jusqu'à ce jour, note M. Saint-Amant, on a reçu ces individus au Refuge Meurling, on les a hébergés et nourris sans mot dire, mais notre expérience nous démontre qu'en agissant ainsi nous ne faisons qu'encourager l'oisiveté des uns et aggraver le mal des autres. "Cette expérience nous commande donc de faire plus pour les sans-foyer, et les principes du service social exigent également que l'on s'occupe activement d'eux en les questionnant, en étudiant leurs problèmes et en s'efforçant, par tous les moyens possibles et à notre disposition, de résoudre leurs difficultés et d'alléger leur sort". Le directeur du service du Bien-être social appuie sur un autre point qui motive un autre changement au Refuge Meurling: il s'agit de "l'infiltration des agents d'agences subversives parmi la clientèle de ce Centre institutionnel".

Eliminer les indésirables Les entrevues préliminaires, l'identification des individus, les enquêtes, qui font partie du programme que je vous soumetts plus bas, écrit M. Saint-Amant, sont autant d'armes qui nous permettront d'éliminer les non-désirables, de découvrir et de faire traiter les malades, de placer les vieillards et de consacrer le reste du temps à la réhabilitation de ceux qui recevront notre assistance, afin d'en faire des citoyens honorables.

Ce programme toutefois ne peut être réalisé qu'en augmentant sensiblement le personnel actuel du Refuge Meurling qui, à tout événement, est insuffisant

malades, à éliminer les incorrigibles; on aidera aux autres par divers moyens.

Par surcroît, un programme technique de large envergure s'impose concernant la surveillance et le maintien de la discipline en général et la prévention des incendies.

Ce plan de réformes est contenu dans un mémoire soumis au Comité Exécutif par M. Conrad Saint-Amant, directeur du service du bien-être social de la Refuge Meurling.

Procédure nouvelle

"La procédure préconisée pour les fins ci-dessus mentionnées comportera pour le moment:

"a) une demande d'admission au Refuge, reçue par la division des recouvrements et placement, de tous les réfugiés actuels et de tous ceux qui se présenteront, à l'avenir, pour être hébergés au Refuge; chacun devant motiver, sa demande et produire les pièces justificatives à son identité.

"Ce sera ce que l'on appelle communément "l'entrevue" qui décide de l'acceptation ou du refus de la demande.

"b) Toute demande acceptée sera envoyée par la division des enquêtes, qui contrôlera la déclaration de postulants et commencera son travail de réadaptation, en collaboration avec le surintendant du Refuge Meurling et son assistant.

"c) Le rapport de l'enquête sera transmis à la division de la révision qui confirmera l'acceptation du cas et ouvrira un dossier au nom du requérant.

"d) Puis, elle transmettra toute sa documentation à la division de la vérification et des archives qui classera le dossier dans une série particulière de numéros indiquant qu'il s'agit exclusivement de réfugiés du Refuge Meurling.

M. Saint-Amant énumère ensuite un programme technique de grande envergure relativement à la surveillance et au maintien de la discipline en général, à l'hygiène et aux mesures de sécurité.

Manque de surveillance

Ainsi le directeur du Refuge signale que le personnel de cet établissement est si limité que le maintien de la discipline et la surveillance de nuit, ainsi que l'entretien de la bâtisse présentent des problèmes sérieux. "Ce qui est pire, note-t-il, c'est le manque de surveillance dans les dortoirs où 650 individus sont à la merci d'un seul homme qui a la responsabilité de la bâtisse".

Et la discipline laisse beaucoup à désirer dans ces dortoirs: "Les anomalies en profitent pour faire de nouvelles conquêtes et les agents d'agences subversives ne peuvent trouver de meilleurs plus faciles pour accomplir une propagande systématique".

M. Saint-Amant suggère diverses mesures concernant l'hygiène et la prévention des incendies dans l'établissement. La manipulation et la préparation des aliments ne sont pas oubliées. Le directeur du Refuge propose même l'engagement d'un assistant-cuisinier. Il demande de plus l'engagement d'un commis aux écritures et de trois "gardes" supplémentaires.

Ce vaste projet de réformes radicales à l'assise de la rue du Champ-de-Mars a obtenu l'approbation entière du comité exécutif, et M. Saint-Amant a reçu toute liberté d'y donner suite sans tarder.

Nomination de M. J.-A. Robitaille

On apprend que M. J.-A. Robitaille, qui agissait jusqu'à maintenant comme surintendant provisoire du Refuge, sera nommé surintendant permanent.

PELERINAGE DES LIGUES DU SACRE-COEUR A ROME

La Fédération générale des Ligues du Sacré-Coeur invite le public à participer à un pèlerinage, placé sous un patronage distingué, confié à une agence de voyage reconnue, et qui vous conduira, par divers itinéraires, à une audience spéciale auprès du Souverain Pontife.

Un premier groupe partira de Montréal, le 25 août, sur l'Empress of Canada et arrivera à Liverpool le 1er septembre. Un second groupe partira de Québec le 1er septembre et arrivera à Liverpool, le 8 septembre. Les retours varient avec les itinéraires: il y aura trois départs de Liverpool, les 3, 10 et 17 octobre.

Les membres des Ligues du Sacré-Coeur et leurs amis intéressés à ce pèlerinage sont priés de s'inscrire, d'ici le 1er mars. Un dépôt de \$250 est requis, mais cet argent sera remis sur demande, si des circonstances imprévues empêchent de faire voyage.

Le nombre de places réservées est limité. Communiquez, donc, pour toute demande de renseignements, d'ici le 1er mars, avec le secrétaire général des Ligues du Sacré-Coeur, 8100 boulevard Saint-Laurent, Montréal, Tél.: VE. 2541.

Le chanoine Clavel à la Chambre de commerce

Le chanoine Clavel, prédicateur du carême à Notre-Dame, prononcera une causerie lors du prochain lunch hebdomadaire de la Chambre de commerce, mardi, le 21 février, à midi et trente, à la salle de bal de l'hôtel Windsor.

Nouveau livre de Carl Dubuc

Un jeune écrivain qui n'en est pas à son premier essai, M. Pierre-Carl Dubuc, vient de publier, aux Editions Cavendish, 428, rue Sherbrooke, un ouvrage humoristique qu'a pris plaisir à préface son camarade du domaine radiophonique, M. Roger Baul. Sous le titre "Brigandages", c'est, en 100 pages, une série de parodies sur une variété de sujets s'étendant de l'histoire du Canada au tourisme et à la littérature.

Le chanoine Groulx à C.K.A.C.

Demain après-midi, comme d'habitude, M. le chanoine Lionel Groulx donnera son cours d'histoire du Canada au poste C.K.A.C.

Retenez l'heure: 4 hrs 30, dimanche après-midi. On entendra le même texte à Québec, au poste C.H.R.C., à 6 hrs 45.

La police provinciale et celle du C.A.R.C. mettent fin à une 'soirée intime' à Longueuil

Trois hommes, dont le commandant de la 311e escadrille, et deux femmes sont appréhendés. Films et projecteur de cinéma saisis — Les autorités du C.A.R.C. sévissent contre les officiers incriminés — Quelque 300 spectateurs assistaient à cette représentation

Une représentation de films pornographiques a été subitement interrompue, hier soir, par l'arrivée de la police provinciale et de la police militaire.

La séance avait lieu aux baraques militaires de Longueuil, dans la hutte No 48. Cet édifice de bois appartenait à l'armée, mais il a été loué par l'aviation et il sert de local permanent à la 311e escadrille de la Ligue des cadets de l'air.

Le reporter du Devoir a assisté à la représentation. Il a constaté que des officiers de l'escadrille, y compris le commandant, dirigeaient la soirée, opéraient le projecteur, recevaient les invités et touchaient le prix d'entrée — qui était de \$2.

En un mot, il semble certain que ces officiers ont eux-mêmes organisé cette séance de cinéma. Opinion qui a été corroborée, un peu plus tard, par la police provinciale et les autorités de l'aviation.

La police a également saisi le projecteur de cinéma, emprunté à une autre escadrille d'aviation; ainsi que les 9 films qui devaient composer le programme de la soirée.

Arrestations La police provinciale a opéré cinq arrestations: 3 hommes et 2 femmes. Ce sont le chef d'escadrille R. Desjardins, officier commandant, 620, rue Valois, qui opérait lui-même le projecteur, le lieutenant d'aviation Marcel Routhier 4238, Fabre, soupçonné d'avoir organisé la soirée; Marcel Schmoudh, 3171, Ontario, qui vendait de la bière; Rita Gauthier,

1210, de Bullion, et Thérèse Turcotte, 3726 ouest, Notre-Dame. Tous les inculpés doivent comparaître ce matin en Correctionnelle. Les officiers de l'aviation seront accusés d'avoir, en vertu de l'article 208, par A. B. C. du code criminel, donné une représentation de théâtre obscène.

Quant à Schmoudh, on apprend qu'il ne possédait pas le permis de vendre de la bière. Les agents de la province ont saisi les 48 bouteilles pleines qui restaient et les 240 grosses bouteilles que ces clients avaient eu le temps de vider.

Atmosphère Celle-ci a débuté en retard, vers les 10 h. La salle était remplie par quelque 300 hommes, dont la plupart semblaient avoir une trentaine d'années. Il n'y avait pas d'enfants ni de femmes, exception faite des deux filles mentionnées plus haut, qui sont arrivées peu de temps avant l'opération de la bière; Rita Gauthier,

La séance a duré une heure, environ. On a eu le temps de voir quatre films. Ils représentaient des scènes d'une obscénité repoussante.

Une fumée épaisse emplissait la salle. Parfois une bouteille se brisait sur le plancher: l'air était saturé d'un relent de bière. Les cris de certains gens, le bruit des bouteilles ont poussé le maître de cérémonie, le lieutenant Routhier, à conseiller la prudence aux spectateurs: "Ne faites pas trop de train... On pourrait se plaindre... et vous savez ce qui pourrait arriver!"

Pendant ce temps, le commandant Desjardins surveillait le projecteur et changeait les bobines. On notait aussi la présence du lieutenant de section Turcotte, officier commandant de l'escadrille de cadets no 501. Lui aussi semblait faire partie de l'organisation.

Signalons que deux agents de la police provinciale se trouvaient dans la salle. Au moment opportun, l'un d'eux est allé prévenir ses dix camarades, postés dans les environs une heure plus tôt. Ceux-ci, personnellement dirigés par le lieutenant Léopold Trotter, en charge de l'escouade de la moralité, ont dû forcer la porte pour pénétrer dans les lieux. Ils se sont emparés immédiatement du projecteur.

Police militaire Notons aussi que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

La séance a duré une heure, environ. On a eu le temps de voir quatre films. Ils représentaient des scènes d'une obscénité repoussante.

Une fumée épaisse emplissait la salle. Parfois une bouteille se brisait sur le plancher: l'air était saturé d'un relent de bière. Les cris de certains gens, le bruit des bouteilles ont poussé le maître de cérémonie, le lieutenant Routhier, à conseiller la prudence aux spectateurs: "Ne faites pas trop de train... On pourrait se plaindre... et vous savez ce qui pourrait arriver!"

Pendant ce temps, le commandant Desjardins surveillait le projecteur et changeait les bobines. On notait aussi la présence du lieutenant de section Turcotte, officier commandant de l'escadrille de cadets no 501. Lui aussi semblait faire partie de l'organisation.

Signalons que deux agents de la police provinciale se trouvaient dans la salle. Au moment opportun, l'un d'eux est allé prévenir ses dix camarades, postés dans les environs une heure plus tôt.

Ceux-ci, personnellement dirigés par le lieutenant Léopold Trotter, en charge de l'escouade de la moralité, ont dû forcer la porte pour pénétrer dans les lieux. Ils se sont emparés immédiatement du projecteur.

Police militaire Notons aussi que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Notons encore que la police du corps d'aviation a fait irruption dans la place en même temps que les agents de la province. Une dizaine de militaires, commandés par le lieutenant d'aviation Labrosse, avaient été dépêchés sur les lieux.

Ils étaient accompagnés du lieutenant de section Marcel Belleau et de M. Léon Bouchard, respectivement chargé de liaison et secrétaire provincial de la Ligue des cadets de l'air.

Semaine diocésaine annuelle des Scouts et des Guides

Elle débutera demain après-midi pour se terminer le 26 février — Le programme

Les scouts et les guides catholiques tiendront leur Semaine diocésaine, du 19 au 26 février. Ces semaines ont pour but d'accroître l'ampleur du mouvement scout, de renseigner le public sur ses activités et de lui montrer combien les souscriptions, antérieurement reçues, ont porté fruit.

Le diocèse de Montréal, ainsi que le déclarait M. Jean-Louis Houle, commissaire scout, et Mlle Marcelle Deschamps, commissaire guide, compte actuellement 3.000 scouts, répartis dans une soixantaine de paroisses et dans une douzaine de collèges, et un nombre approximatif de 1.500 guides. Les scouts se subdivisent en clans, pour les jeunes gens d'au moins 17 ans; en troupes, pour ceux de 12 à 17 ans; et en meutes, pour les loutveteaux, les plus jeunes, âgés de 9 à 12 ans. Les guides se répartissent en guides aînées, guides cadettes et en jeannettes, pour les âges équivalents.

Le dimanche, 26 février, pour couronner la semaine scout, les scouts et les guides célébreront la journée par une messe pontificale chantée par Son Exe. Mgr Conrad Chaumont, administrateur apostolique de Montréal, en hommage à Sa Sainteté le pape Pie XII.

Chez les Guides Quant aux activités de la semaine particulière aux guides, le lundi 20 février sera le jour du diocèse de Montréal. Un grand feu de camp au C.E.O.C., 480, rue Sherbrooke, en la salle des Latins d'Amérique, sous la présidence de Son Exe. Mgr Chaumont, marquera cette journée. 1.200 à 1.500 guides y prendront part. L'Année sainte inspirera le thème de ce feu de camp. Mardi sera le jour des guides aînées; mercredi, celui de la pensée guide internationale, avec mot d'ordre "Qui vive?"; jeudi, celui de l'extension; vendredi, celui des guides; et samedi, celui des jeannettes.

Les scouts annoncent de plus la tenue d'un grand pageant à Saint-Jérôme, les 27 et 28 mai prochains. On reconstituera l'attaque historique des Iroquois au Long-Sault, où Dollard des Ormeaux et ses 17 braves se couvrirent de gloire et sauvèrent Ville-Marie. Ce sera un événement sensationnel.

Une étrangeté ici: un avion est saisi

Québec, 18 (C.P.). — Pour la première fois au Canada, un gouvernement, celui de notre province, vient d'ordonner la confiscation d'un avion, en même temps qu'il condamne son propriétaire, Rosario Fiset, de Québec, et ses deux associés, Emilien Blondeau et Donat Tanguay, à l'amende pour infraction aux lois sur la chasse et la pêche. Chacun a écopé d'une amende de \$100 — ou à défaut 3 mois de prison — pour avoir été trouvés au Lac Beauport en possession de 50 truites pêchées hors saison. On croit savoir que ces poissons ont été pris dans un lac de la région du Lac-St-Jean. Aucune poursuite n'a été intentée à 2 autres co-conspirateurs de cette expédition illégale de pêche.

Le mardi, 21 février, les scouts tiendront un dîner-causerie, en l'hôtel Queen's, à 6 h. 30 du soir, avec mot d'ordre "Pour bâtir la Cité de lumière". M. l'abbé Georges Roche, du Collège Ste-Marie de Pointe-aux-Lacs, en France, l'invité de l'évêque canadien pour diriger un film sur la messe, y prononcera

M. l'abbé G. ROCHE PROGRAMME

La Semaine scout débute, dimanche après-midi, le 19 courant, par des réunions de secteurs chez les loutveteaux. Le secteur premier se réunira à l'école Lamennais, à 2 h.; le second, à l'école Olier, à 3 h.; et le troisième, à l'école Anselme-Verreault, à 4 h. Ces rassemblements comporteront des tournois de chant obligatoire et de chant libre, ainsi qu'une démonstration de cris de jungle.

Le mardi, 21 février, les scouts tiendront un dîner-causerie, en l'hôtel Queen's, à 6 h. 30 du soir, avec mot d'ordre "Pour bâtir la Cité de lumière". M. l'abbé Georges Roche, du Collège Ste-Marie de Pointe-aux-Lacs, en France, l'invité de l'évêque canadien pour diriger un film sur la messe, y prononcera

MUSIQUE

RELIGIEUSE

LE PLUS BEAU CHOIX
DE MUSIQUE POUR LE

TEMPS DU CAREME

ET LA

SEMAINE SAINTE

Gallia — Motet à 4 voix mixtes, paroles latines et anglaises CHARLES GOUNOD 60

La Passion selon saint Mathieu — Paroles anglaises J. S. BACH 3.00

La Rédemption — Trilogie sacrée à 4 voix mixtes, paroles anglaises C. GOUNOD 1.25

Requiem — A 4 voix mixtes. Paroles anglaises. JOHANNES BRAHMS 1.00

Requiem — A 6 voix mixtes. Paroles latines. HECTOR BERLIOZ 1.50

Requiem — Pour soli, chœurs. Paroles latines. MAURICE DURFLE 4.50

Copies de voix en partition 75

Requiem — Pour soli, chœurs. Paroles latines. GABRIEL FAURE 3.00

Copies de voix: Sopranos et altos 50

Copies de voix: Ténors et basses 50

Requiem — Pour soli, chœurs. Paroles latines. W. A. MOZART 1.00

Requiem — Pour soli, chœurs. A 4 voix mixtes. Paroles latines et anglaises G. VERDI 1.50

Les Sept Paroles du Christ — Pour soli, chœurs. Paroles latines et anglaises. THEODORE DUBOIS 1.00

Stabat Mater — Chœurs à 2 voix de femmes. Paroles latines G. B. PERGOLESI 50

Stabat Mater — Soli, chœurs à 4 voix mixtes. Paroles latines et anglaises G. ROSSINI 90

Une remise est accordée aux professeurs et aux communautés religieuses.

VEUILLEZ AJOUTER .05 POUR FRAIS DE POSTE

Ed. Archambault

500 est, rue STE-CATHERINE — MA. 6201

"Le Magasin de Musique le plus complet au Canada"



M. René Anggrignon et Mme F.A. Riverd, présidents conjoints de la section des arrondissements paroissiaux pour la prochaine campagne de la Fédération des Oeuvres de charité

Les gros bonnets de l'hôtel de ville au banc des accusés?

Le 11 mai 1948, soit au lendemain de l'expulsion de Me Pacifique Plante, M. Albert Langlois, le directeur de la Police, déclarait aux journaux:

"Aussi longtemps que je serai à la tête du service de la police de cette ville, le vice commercialisé et le jeu ne seront pas tolérés ici. J'ai toujours fait mon devoir et quand on m'a confié une tâche je l'ai toujours accomplie jusqu'au bout."

Que l'on pense ce que l'on voudra, le travail contre le jeu et le vice se poursuivra sans publicité. Si je ne réussis pas dans ce domaine, je quitterai le service."

Dans cette déclaration, M. Langlois prenait deux engagements précis: 1) "De continuer le travail contre le jeu et le vice" et 2) "de quitter le service s'il ne réussit pas". Les deux promesses sont formelles; pas d'échappatoire, pas de faux-fuyants, pas de porte ouverte à des interprétations diverses. Il y a tout près de deux ans de cela. Voyons où en sont les choses, voyons si M. Langlois a tenu parole.

M. Langlois n'a pas tenu sa première promesse. La ville de Montréal n'est pas fermée au vice ni au jeu. Les deux types de commerces sont toujours prospères. Tous les renseignements précis que *Le Devoir* a mis sous les yeux du public depuis deux mois sont indéniables.

Mais pour le cas où il y aurait encore des incrédules, nous avons publié hier le résumé d'un reportage fait par un journal de langue anglaise, le *Herald*. Deux reporters de ce journal ont visité durant la nuit de jeudi à vendredi quatre boîtes de nuit où se pratiquent ouvertement le racolage et la prostitution. Ils ne désignent pas par leurs noms les établissements qu'ils ont visités, mais il est facile de les reconnaître par la description des lieux et les habitudes de la clientèle. Les constatations de ces journalistes, qui ont passé toute une nuit à voyager d'une boîte à l'autre, à suivre les allées et venues de la clientèle, à converser avec les prostituées, confirment en tous points les affirmations du *Devoir*. Elles vont même beaucoup plus loin, car dans un journal comme le nôtre, nous sommes forcés, pour ménager la pudeur de nos lecteurs, de faire une foule de détails trop crus.

Les constatations de ces deux journalistes établissent hors de tout doute que la prostitution est très florissante dans le milieu interlope de Montréal, qu'elle se pratique au vu et au su de tout le monde, sauf, semble-t-il, de la police.

Alors le public se pose spontanément une question: comment se fait-il qu'après les dé-

nonciations précises du *Devoir*, les autorités municipales n'aient pas encore eu le courage d'agir? Car, elles ne peuvent pas plaider ignorance depuis au moins trois semaines, c'est-à-dire depuis les reportages très précis que nous avons publiés.

Car le public se fait le raisonnement suivant: Ou bien les renseignements des journaux sont faux, calomnieux, libelleux et alors que la ville et les propriétaires des établissements dénoncés prennent des précautions pour les faire taire; ou bien ces renseignements sont vrais et alors l'autorité municipale a le devoir d'agir.

Seulement le public est naïf, il est un peu gogo. Il s'imagine que les choses se passent aussi simplement. La fermeture de ces endroits de débauche serait l'affaire de quelques minutes si les propriétaires n'y mettaient le gros prix pour obtenir la "protection" dont ils ont besoin. La protection de qui? Pas du pauvre agent de police en faction à la porte de telle ou telle boîte de nuit. Pas la protection de tel ou tel membre de l'escouade de moralité. On le répète jamais trop: la véritable protection se paie en haut, les gros pots-de-vin se versent à la tête.

Nos enquêteurs ont eu la rare aubaine de converser avec au moins un propriétaire des établissements dénoncés. Mis en confiance par l'allure de nos gens, il a déclaré tout bonnement que la protection lui coûtait très cher, mais que, dans l'ensemble, l'entreprise restait payante.

M. Langlois a manqué à sa première promesse: tenir la ville de Montréal fermée au vice commercialisé. M. Langlois tiendra-t-il sa deuxième promesse? M. Langlois démissionnera-t-il ou se fera-t-il mettre à sa retraite? C'est ce que nous verrons d'ici quelques semaines.

Mais même si M. Langlois démissionnait ou était mis à la retraite, l'affaire ne devra pas rester là. Il faut une enquête sur la police et l'administration de Montréal depuis 1940. Il faut que le public sache une fois pour toutes qui, dans les cercles supérieurs de la police et dans les hautes sphères de l'administration, protège la canaille.

Une enquête judiciaire à Hull, il y a peu d'années, amena la condamnation du maire et de trois échevins. Aurons-nous la satisfaction de voir enfin, à Montréal, les gros bonnets de l'hôtel de ville mis au banc des accusés, reconnus coupables et condamnés aux frais de l'enquête et à l'opprobre public?

Gérard FILION

BLOCS-NOTES

Un nouveau défenseur de l'Université d'Ottawa

L'Université d'Ottawa s'est trouvée un nouveau défenseur: il s'agit de Me Raoul Mercier, procureur de la couronne et président des Anciens de l'Académie de la Salle. C'est d'ailleurs la réunion annuelle de cette association qui lui a fourni l'occasion d'une attaque vengeresse contre notre humble personne.

Nous empruntons au *Droit* du 13 février le compte rendu de cette manifestation qui est tout imprégnée de sympathie confraternelle:

"Prenant la parole, M. Mercier tourna en ridicule M. Pierre Vigeant, du *Devoir* de Montréal, pour les accusations d'anglicisation qu'il a lancées contre l'Université d'Ottawa, il y a un peu plus d'un an.

"Je trouve tout à fait étrange qu'une institution dont le but serait d'angliciser ses élèves faillisse de si piètre façon à sa tâche, puisqu'il y a à peine quelques jours les représentants de cette institution recontraient, au cours d'une joute oratoire, des élèves qui ne furent pas anglicisés et qui réussirent à ramener à Ottawa le trophée Villeneuve.

"Nous, Canadiens français d'Ontario, nous avons vaincu nos adversaires unilingues du Québec. Ce n'est pas si mal, fit remarquer M. Mercier au milieu des rires qui fusèrent de toutes parts.

"Passant à un domaine plus sérieux, le président..."

Nous nous en voudrions de diminuer en quoi que ce soit le beau succès remporté par l'équipe oratoire de l'Université d'Ottawa. Il est d'autant plus méritoire que les étudiants d'Ottawa sont moins nombreux et en moyenne plus jeunes que ceux de Québec ou de Montréal. Ils ont brillamment plaidé la mauvaise cause de l'assistan-

arguments faibles pour défendre une autre mauvaise cause. Il aurait dû se dispenser du pathos déplorable auquel s'abandonnent parfois les criminalistes pour tenter de sauver un accusé en tentant de soulever les Franco-Ontariens contre les "unilingues du Québec". Il aurait pu se rendre compte que l'Université McGill, qui n'est pas française, pourrait sans aucun doute trouver assez d'étudiants qui possèdent notre langue pour constituer une équipe oratoire et que la possession du trophée Villeneuve ne saurait trancher le débat sur l'anglicisation de l'Université.

La double allégeance

Nous n'avons jamais entendu plaider ce procureur de la couronne et nous nous demandons s'il fait toujours preuve devant le tribunal du même tact que lors de la réunion de lundi dernier. M. Mercier ne parlait pas à l'Université d'Ottawa, mais à l'Académie de la Salle. Il ne parlait pas en qualité d'ancien de l'Université d'Ottawa, mais en qualité de président des Anciens de l'Académie de la Salle.

Ceux qui connaissent la petite histoire d'Ottawa savent fort bien que l'Académie de la Salle aurait connu une expansion considérable si elle ne s'était heurtée à la puissante hostilité de l'Université d'Ottawa il y a un certain nombre d'années. Elle voulait établir des cours supérieurs de commerce qui auraient constitué le couronnement logique de l'enseignement qu'elle donne. Le projet a échoué parce que l'Université tenait jalousement au monopole de l'enseignement secondaire dans la capitale fédérale et qu'elle a pris pour elle l'école de commerce que voulait fonder l'Académie.

Les bons frères qui dirigent l'Académie de la Salle ont sans doute été ravis de voir que leur fête annuelle tournait en hommage à l'Université d'Ottawa. Ils ont sans doute savouré l'exquise délicatesse de ce procédé qui retournait le fer dans la plaie.

M. Mercier est à la fois un ancien de l'Académie et un ancien de l'Université. Il se trouvait lié

par une sorte de double allégeance. Entre ses deux Alma Mater, il n'a pas hésité et il a opté pour la plus puissante. Il a poussé le zèle jusqu'à vouloir enchaîner l'Académie au char victorieux de l'Université. Voilà un homme réaliste qui devrait aller loin.

Le mot "français" est tabou

Les Anciens de l'Université d'Ottawa tenaient le même sort un grand ralliement dans la région de Windsor. On peut être assuré qu'il ne fut pas question cette fois d'une autre institution que l'Alma Mater.

Ce qui frappe dans le compte rendu de la manifestation que l'on peut trouver dans le *Droit* du 13, c'est que le recteur, le T. R. P. Laframboise, et le vice-recteur, le R. P. René Lamoureux, ont apparemment réussi à ne pas employer une seule fois le mot "français" dans leurs allocutions dont les résumés remplissent près de deux colonnes.

"Il faut au Canada, dit le T. R. P. Laframboise, des jeunes gens compétents qui puissent déceler l'immense richesse de nos terres, organiser notre économie, rendre nos industries plus efficaces, gouverner notre population, éduquer l'esprit public, enseigner à la génération future un mode de vie conforme aux traditions chrétiennes et démocratiques de la nation."

Le recteur a insisté à plusieurs reprises sur l'éducation catholique qui est le but de l'Université d'Ottawa. Le vice-recteur a développé le même thème.

"Cette supériorité professionnelle, de dire le R. P. Lamoureux, est d'une importance capitale pour nous, catholiques ontariens, qui sommes dans cette province une minorité. Sous le régime démocratique, c'est la majorité qui mène, les droits de la minorité sont à sa merci. Pour qu'elle obtienne le respect et le maintien de ses droits, la minorité doit influencer le vote des électeurs qui constituent le plus grand danger. Car ceux-là seuls

LETTRE DE QUEBEC

Propos et potins de la colline parlementaire

(par Pierre LAPORTE)

La mort du juge Lucien Cannon, de Québec crée une vacance à la Cour supérieure. La rumeur veut qu'elle soit comblée par l'accession au banc de Me Valmore Bienvenue, C.R., ancien député de Bellechasse à l'Assemblée législative et minimaliste bien connu. Le juge Cannon était fort compétent en droit pénal et c'est M. Bienvenue qui entendrait à sa place les causes criminelles référées à la Cour du banc du roi. La rumeur veut même qu'il soit nommé juge d'ici quelques jours et qu'il preside le procès de J.-Albert Guay, qui commence jeudi prochain.

Quatre députés libéraux doivent prendre part au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône: M. George Marler, député de St-Georges-Westmont et chef parlementaire de l'opposition; M. Lionel Ross, député de Verdun; M. Dave Rochon, député de Montréal-St-Louis, qui fera ses débuts en tant que député d'éloquence; et M. Paul Earl, député de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce.

Bien habile qui fera des pronostics sur les résultats de la convention libérale de mai. On parle, à Québec, d'une douzaine de candidats au moins, et aucun ne paraît s'imposer. Parmi les plus connus mentionnons: Me Fernand Choquette, l'ex-député de Montmagny; Me Guy Robit, ancien député de Lotbinière, qui est peut-être le plus actif des candidats; Jean Lesage, député fédéral de Montmagny-L'Islet; Me Georges-E. Lapalme, député de Joliette-L'Assomption-Montcalm à Ottawa; Me Jean-Marie Nadeau, de Montréal; Me Lionel Ross, député de Verdun à Québec. On des rares survivants de l'élection de 1946; et, sans qu'on sache trop à quoi s'en tenir, M. George Marler, dont la pondération, la lucidité d'esprit, la gentillesse ont fort augmenté ses chances de succès.

Un vétéran de la galerie de la Presse de Québec manque à l'appel cette année. M. Henri Saint-Pierre, qui avait représenté le *Montréal Star* au cours des vingt dernières sessions, reste à Montréal en 1950, pour refaire une santé pas trop florissante. Ses confrères de la galerie ont été unanimes à regretter son départ et lui

Cette commission n'était que pour une journée. Si le lieutenant-gouverneur est incapable d'agir à la prorogation des Chambres, c'est encore le juge Galipeault qui le remplacera, mais en vertu d'une nouvelle commission il devra alors prêter de nouveau le serment d'allégeance au roi et le serment d'office.

Personne n'a encore soufflé mot à Québec du bill de l'Université de Montréal, du bill sur la loi provinciale, ou du bill créant une régie provinciale des loyers.

C'est en vertu d'une commission fédérale que le juge Antonin Galipeault a été nommé administrateur de la province et a présidé la séance d'ouverture de la session.

Un hommage de l'Hôtel-Dieu

La Supérieure générale des Religieuses Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, du bill sur la loi provinciale, ou du bill créant une régie provinciale des loyers.

Depuis quarante ans "Le Devoir" sème le bon grain. Il porte la lumière dans toutes les classes de la société. Il répand la vérité dans les foyers; il soutient le bon combat en protégeant la foi et la langue du Canada français catholique. L'apothéose de son jubilé marquera plus que jamais ses mérites et l'assurance que son rôle n'est pas terminé.

La vieille communauté des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu s'en réjouit et traduit sa reconnaissance dans la prière laudative.

Hôtel-Dieu de Montréal, le 11 février 1950.

Juifs et Arabes

Le 11 janvier, les Sociétés juives des États-Unis tenaient leur assemblée annuelle à Philadelphie pour lancer une nouvelle souscription en faveur de l'Etat d'Israël. Depuis 1939, elles ont recueilli 503 millions de dollars pour leurs copreligionnaires malheureux. Cette année, elles se proposent de ramasser encore 291,246,000 dollars. C'est grâce à ces magnifiques largesses que 292,000 Juifs, des personnes déplacées pour la plupart, ont déjà pu gagner la Palestine et 400,000 les États-Unis. Pendant ce temps, les Arabes palestiniens, chassés de leur patrie, errent en quête d'un nouveau gîte. (I.S.P.)

exercer une influence sur autrui qui possèdent une supériorité. Personne ne subit l'influence d'un autre que lui est à tous égards inférieur. L'infériorité n'inspire pas confiance. Il est donc d'importance capitale que nous ayons, nous catholiques ontariens, des hommes et des femmes capables par leur supériorité intellectuelle d'amener ceux qui constituent la majorité à reconnaître le bien-fondé de nos réclamations."

Le compte rendu du *Droit* n'indique pas si ces discours ont été prononcés en français ou en anglais. L'appel aux seules traditions chrétiennes et démocratiques n'était sûrement pas de nature à encourager les Franco-Ontariens de la région de Windsor, entourés de toutes parts et soumis à toutes les influences anglicisatrices, à poursuivre la lutte pour conserver leur héritage français. Voilà une circonstance où l'éloquence aurait pu servir beaucoup plus utilement la culture française que la conquête du trophée Villeneuve.

P. V.

LA LUTTE DE CLASSES

par Son Excellence Mgr Ancel, évêque auxiliaire de Lyon

II

Je n'ai pas à revenir sur les injustices sociales du capitalisme. J'ai cité assez de faits et assez de textes des papes. Il ne s'agit pas non plus de condamner les capitalistes. Certains ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher les injustices qui résultaient du système. Mais le capitalisme, historiquement, est le responsable de la lutte des classes.

Mais il y a la manière: Jeanne d'Arc n'a jamais eu de haine contre les Anglais, elle a détesté la guerre et, quand elle a été forcée de la faire, elle n'a employé dans le combat que des moyens justes et conformes à la morale. Au contraire, le marxisme a développé la haine de classes, il a glorifié la lutte de classes, et il emploie n'importe quel moyen pour qu'il soit efficace. Il faudra donc condamner la "manière" marxiste, mais, malgré tout, c'est le capitalisme qui est, historiquement, le premier responsable de la lutte de classes, ce n'est pas le marxisme.

Karl Marx a fait la théorie de l'anticapitalisme. Il a fait aussi la théorie de la lutte des classes. Il a glorifié la guerre sociale comme Bismarck avait glorifié la guerre entre les nations.

Nous devons aimer les Allemands, ce sont nos frères humains. C'est le marxisme qui a fait pour nous. Mais nous sommes obligés de le reconnaître: il y a chez beaucoup de penseurs et de politiques allemands une espèce d'idolâtrie vis-à-vis de la guerre. Karl Marx était Allemand.

Pour Marx, le progrès de l'humanité ne peut se faire que par une série de guerres. Il y a la guerre sociale qui prépare chaque révolution; la révolution, elle-même est une insurrection armée et après la révolution, il faut une nouvelle guerre pour consolider les positions acquises.

Sans doute, Karl Marx voulait la paix comme Hitler la voulait, c'est-à-dire après le triomphe définitif. Dans ce sens, tous les bellicistes veulent la paix.

Me excusez auprès des communistes que je connais. Je n'ai jamais rencontré un communiste qui aime la guerre, pas plus la guerre sociale que l'autre. Les communistes français — je parle de ceux que je connais — sont meilleurs que leurs doctrines.

Quand on entend un chrétien glorifier la guerre, on doit dire: c'est un mauvais chrétien. Le christianisme est une doctrine de paix. Quand on entend un communiste glorifier la paix, ne disons pas trop vite: il n'est pas sincère. Réjouissons-nous plutôt: c'est un mauvais marxiste. Il est meilleur que sa doctrine. Le marxisme est une doctrine de guerre.

Malheureusement, les grands

chefs du parti sont de vrais marxistes. Alors, nous pouvons comprendre le vrai sens de leurs déclarations pacifiques.

Karl Marx a donc glorifié la lutte de classes, il a glorifié la guerre sociale. Et pour réussir, il a développé dans la classe ouvrière, la haine contre ceux qui l'exploitent.

Un jour, je discutais avec un communiste: "Vous aimez les ouvriers, alors pourquoi voulez-vous leur inculquer la haine? Vous savez bien qu'ils souffriront encore davantage. Celui qui hait augmente sa propre souffrance en même temps que sa haine. Vous savez bien aussi que la haine est une passion dégradante. Celui qui hait un homme se diminue lui-même." Alors, il me répondit douloureusement: "Je sais, je sais. Moi, je ne hais personne. Je sais bien que la plupart des capitalistes ne sont pas responsables. Karl Marx l'a dit. Ils sont entraînés par le système."

Mais, la masse! la masse ne bougera pas si on ne lui donne pas de la haine."

Je me rappellais avoir lu, pendant la guerre de 14-18 dans une brochure qui était distribuée aux sous-officiers: "Il faut inculquer aux hommes la haine de l'ennemi!" Dans un cas, comme dans l'autre, je dirai: "Malheur à ceux qui veulent obtenir la victoire par la haine!" Ils n'auront qu'une victoire apparente et sans lendemain. Ce n'est pas la haine qui construit, c'est l'amour."

Enfin, Karl Marx a inventé une nouvelle morale. Seul le but compte, c'est-à-dire la révolution; pour le reste, il faut s'occuper uniquement de l'efficacité. Pour enlever tout scrupule aux communistes, Karl Marx a déclaré que la morale était une invention bourgeoise et capitaliste, c'est-à-dire un instrument d'oppression contre les ouvriers. Heureusement, il n'a pas entièrement réussi. Mais il a fait un mal immense à beaucoup de communistes. Oui, il y a des coutumes bourgeoises qui ne sont pas de la vraie morale, il y a aussi une législation oppressive qui est contraire à la vraie morale. Ainsi les lois qui interdisent aux ouvriers de se syndiquer. Léon XIII les a condamnées. Mais il y a la vraie morale, celle qui exige le respect des autres hommes, celle qui commande la loyauté, etc., etc. Et celle-là, personne n'a le droit de la supprimer. Malheur à celui qui la touche! Il devient un ennemi de l'humanité.

Alors, il faudra supprimer le combat ouvrier! Il faudra que les ouvriers se résignent à l'injustice! Ma réponse sera celle de Jeanne d'Arc aux Anglais. Elle leur disait que la guerre durerait jusqu'à ce qu'ils soient retournés en Angleterre. De même, le combat ouvrier doit durer jusqu'à ce que les injustices soient supprimées.

Le *Devoir*, dont le premier numéro paraissait le 10 janvier 1910, a accompli sa quarantième année et, pour marquer l'anniversaire, un groupe d'amis de ce journal a organisé un banquet qui avait lieu dimanche soir.

Ceux qui ont contribué à assurer la vie du *Devoir* depuis sa fondation méritent certes un tel témoignage d'estime et d'amitié, et il n'est pas douteux que nombre de personnes, sans partager les opinions de ce journal, et même en étant plus souvent qu'autrement en désaccord avec ses rédacteurs, tiendront à s'associer à cette manifestation, qui est un hommage au travail, à la ténacité et à la foi d'une école de journalisme qui n'aurait su se maintenir sans courage et parfois, sans abnégation.

A notre confrère le *Devoir*, nous souhaitons de pouvoir célébrer encore beaucoup d'autres anniversaires, de la façon la plus heureuse. (Le Canada, 11-2-50)

Georges BERGERON, prêtre

M. Gérard Filion, directeur.

Lors d'une réunion plénière en date du 8 février 1950, les membres de l'Association chorale St-Jean-Marie Vianney ont adopté la motion suivante: proposer à M. Julien Chevalier, appuyé par M. François Gagnon, que des félicitations soient adressées au journal le *Devoir* pour sa courageuse campagne contre le jeu et le vice organisé dans la métropole du Canada.

Que cette motion soit transmise au journal le *Devoir* ainsi qu'à Me Pax Plante instigateur de ce mouvement catholique d'assainissement ainsi qu'à Mgr Albert Valois, directeur du comité d'action catholique de l'archidiocèse de Montréal.

Sincèrement vôtre,

André CAMARAI, sec. Ville Jacques-Cartier, Co. Chamby, P. Q.

M. le directeur.

Ces jours derniers, des écrivains de théâtre rencontraient au bureau de M. Roger Baulu, rue Ste-Catherine, que M. Steve Paspeur, vice-président de la Société des Auteurs dramatiques et Compositeurs de France, réunie au sujet de la dramaturgie et de ses rapports entre les deux pays.

La chronique dans votre journal à ce sujet, en somme excellente, a cependant commis une erreur relative à certaines déclarations que j'aurais pu faire. Ainsi je n'ai pas parlé des droits d'auteurs, ni de quoi que ce soit, me contentant d'écouter. Votre représentant a été mal informé.

En vous remerciant, cher Monsieur Filion, je demeure, Votre tout dévoué,

Léopold HOULE

L'ACTUALITE

JE VAIS GAGNER

M. le directeur du *Devoir*.

J'ai rarement gagné dans les concours. Je ne suis pas bien fin, et, quand j'envoie ma réponse, tout est fini. Dans les concours Asselin, vous nous donnez jusqu'au jugement dernier pour envoyer nos réponses: vous êtes chic. J'ai le temps.

Je suis sûr de gagner, car j'ai le bon tuyau. Ce n'est pas le calcul intégral, ni le calcul des probabilités. Il y en a trop de probabilités. Tous ceux qui vont taper la dedans n'arriveront pas à temps. Je suis tellement sûr de gagner que je vous demande de laisser concourir Camillien, Roger

Duhamel, le chef Langlois, M. Asselin lui-même. Plus il y a de concurrents dangereux, plus c'est glorieux de gagner. Je vous trouve injuste pour les exclus. Vous les avez hors concours comme s'ils avaient plus de chances de savoir quand M. Asselin va parler. Mais ils ne le savent pas plus que moi. M. Asselin lui-même ne sait pas s'il parlera, quand il parlera, ce qu'il dira et ne dira pas...

Il y en a un qui le sait: M. Maurice Duplessis. C'est le seul qu'il faut maintenir hors concours: il gagnerait tout de suite. Or, j'ai l'oreille de Maurice. Je sais comment délier la langue de

ties sociales du capitalisme soient supprimées. Pas besoin de théorie pour glorifier la lutte de classes. Il y a des injustices sociales à faire disparaître. On combattait jadis ce qu'on appelle aujourd'hui le socialisme. L'amour suffit. Un ouvrier qui aime ses frères ouppés dans la classe ouvrière, la haine contre ceux qui l'exploitent. Le Seigneur Jésus a dit: Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. Lui, il est mort pour nous. Ainsi, les ouvriers sauront se sacrifier par amour, afin de délivrer leurs frères de l'injustice. Pas besoin de mentir. La vérité suffit. Un ouvrier a sa conscience d'homme. Quand on lui commande quelque chose de contraire à sa conscience, il préfère obéir à sa conscience. Avant de penser à la morale, il faut penser à la moralité. Autrement, on n'est pas un homme.

Je me résume donc: 1° La lutte de classes n'est pas la même chose que la diversité des classes. La diversité des classes est due à toutes sortes de causes, mais, malgré cette diversité, il pourrait y avoir union entre toutes les classes, pourvu que la justice soit respectée!

2° La vraie cause de la lutte de classes est l'injustice sociale du capitalisme actuel. — Karl Marx a aggravé cette lutte et l'a rendue inhumaine. — En effet, il a glorifié, il a excité la haine dans le cœur des travailleurs et il a cherché à leur enlever le sens moral.

3° Si on veut faire disparaître la lutte de classes, il faut lutter contre les injustices sociales du capitalisme. Il est normal que les ouvriers continuent le combat pour obtenir justice, mais sans haine et sans désobéir à la vraie morale. Le mieux serait que l'on travaille ensemble, capitalistes et ouvriers, afin de transformer les structures du capitalisme actuel pour construire un système économique meilleur.

Mais pas de paix sociale sans justice! Je répète le mot de Pie XII: "Opus justitiae pax" (Ecclesia — février 1950)

Témoignage d'un adversaire

En notre jeune pays, où le développement de la presse est encore tout récent, quarante ans constituent un âge respectable pour tout journal, quel que soit son genre et à quelque public qu'il s'adresse.

S'il s'agit d'un quotidien d'idées, d'une feuille de combat, cet âge de quarante ans n'est pas loin, alors, de représenter un phénomène de longévité! Qu'on imagine le miracle quotidien qu'est la publication d'un tel journal, se répétant sans interruption, jour après jour, année après année, pendant dix décades...

Le *Devoir*, dont le premier numéro paraissait le 10 janvier 1910, a accompli sa quarantième année et, pour marquer l'anniversaire, un groupe d'amis de ce journal a organisé un banquet qui avait lieu dimanche soir.

Ceux qui ont contribué à assurer la vie du *Devoir* depuis sa fondation méritent certes un tel témoignage d'estime et d'amitié, et il n'est pas douteux que nombre de personnes, sans partager les opinions de ce journal, et même en étant plus souvent qu'autrement en désaccord avec ses rédacteurs, tiendront à s'associer à cette manifestation, qui est un hommage au travail, à la ténacité et à la foi d'une école de journalisme qui n'aurait su se maintenir sans courage et parfois, sans abnégation.

A notre confrère le *Devoir*, nous souhaitons de pouvoir célébrer encore beaucoup d'autres anniversaires, de la façon la plus heureuse. (Le Canada, 11-2-50)

La Bible vous parle...

"Allons, bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet soit dans le ciel, et faisons-nous un monument, de peur que nous ne soyons dispersés sur la face de toute la terre." Mais Yahweh descendit pour voir la ville et la tour, et dit: "Voici, ils sont un seul peuple et ils ont pour eux tous une même langue; et cet ouvrage est le commencement de leurs entreprises; maintenant rien ne les empêchera d'accomplir leurs projets. Allons, descendons et là-même confondons leur langue, de sorte qu'ils n'entendent plus le langage les uns des autres." C'est ainsi que Yahweh dispersa la sur la face de toute la terre, et ils cessèrent de bâtir la ville. C'est pourquoi on lui donna le nom de Babel, car c'est là que Yahweh confondit le langage de toute la terre, et c'est ainsi que Yahweh les a dispersés sur la face de toute la terre.

Gen. 11, 4-9

(Texte préparé par le Société catholique de la Bible)

Maurice. A une heure de cordial abandon, de chaleuruse intimité, Maurice me dira quand M. Asselin va parler, et ce qu'il va déclarer. Et, zou! je gagne le grand prix. Je vous en dirai plus que vous n'en demandez, tellement que je gagnerai les autres prix: petite barbotte, soirée au Nite-Cap, et le carnet aux adresses, et tout le bazar.

M. le Directeur, ne distribuez pas vos prix avant que je vous envoie la réponse que je vais écrire à Maurice, et elle est à moi, la barbotte grand format, démontable et pratique, protégée pour un an.

UN PAS-BIEN-FIN.

AU FEU DE NOTREDAME DE LA JOIE



Handicapés mais heureuse tout de même de faire partie de la grande famille des Gudes, ces quelques membres du Feu de Notre-Dame de la Joie s'exercent à réussir un solide noué coulant.

Personne aujourd'hui ne met en doute la formation spirituelle, intellectuelle et sociale que donne le guidisme. En effet, le guidisme a toujours en vue le développement de l'intelligence de la volonté et des autres facultés comme la mémoire, le jugement, l'hygiène, l'ordre moral, le travail. Dans l'ordre moral, il prône la vie vers un idéal très élevé. Le fait de vivre les uns pour les autres oblige les guides à lutter contre l'égoïsme et l'individualisme. A la base de cette formation, une solide piété qui les unit dans la méditation et dans une même prière.

C'est ce qui explique un peu les nombreuses adhésions à ce mouvement qui peut conduire les âmes à une plus haute perfection.

Ce qui jusque-là était réservé qu'aux personnes valides est devenu accessible aux malades, aux infirmes aux cardiaques, aux aveugles et à toutes celles qui ne pouvant suivre les réunions régulières, veulent du moins être guidées comme les autres.

Depuis deux ans, les Guides catholiques du diocèse de Montréal ont une nouvelle branche que l'on nomme "Guidisme d'extension". Pour se rendre compte de ce mouvement, il faut voir voler ces guides en tout semblables aux autres guides du diocèse. Ce n'est pas de la sympathie alors que nous éprouvons mais plu-

ôt de l'admiration.

Devenant guides, elles ont pris conscience d'elles-mêmes et reconquis leur place dans la société. La joie d'être au nombre des vivants leur donne confiance, car elles sentent qu'elles obtiennent par leur propre travail et leur propre initiative ce que parents et amis leur donnaient par sympathie et compassion. Les guides du Feu de Notre-Dame-de-la-Joie ont fait deux camps, plusieurs excursions, et ont de nombreuses réunions d'ordre social, malgré les difficultés de transport et les exigences de la maladie.

Les guides du Feu de Notre-Dame-de-la-Joie étudient en ce moment les moyens d'établir bientôt une Compagnie et une Ronde.

Nous espérons qu'avec l'aide de nombreux bienfaiteurs, des Feux, des Compagnies, des Rondes pour chaque catégorie de malades se fonderont dans le diocèse.

C'est à cela que tendent les guides qui ont reçu beaucoup et qui veulent faire participer d'autres compagnes à leur joie et à leur initiative.

Les guides du Feu de Notre-Dame-de-la-Joie profitent de la semaine guide pour remercier leurs bienfaiteurs qui ont contribué à maintenir leur Feu en pleine activité.

Gérard HOULE, S.J., aumônier.

Carnet mondain

AU CERCLE D'ART

MM. Claude Janin et Ollivier Mercier-Gouin, administrateurs du Cercle d'Art de Montréal, ont reçu, au Cercle Universitaire, à l'occasion du vernissage des œuvres de Normand Hudon. Les membres du comité féminin et du comité de réception ont accueilli les invités, parmi lesquels on mentionne: le sénateur et Mme Elie Beauregard, le sénateur et Mme Thomas Vien, M. et Mme Samuel Bronfman, M. et Mme Albert Janin, Mme Roméo Boucher, Mme Joseph-Edouard Perreault, M. et Mme Pierre Taschereau, M. Pierre Béique, M. J.-A. De Séve, M. et Mme Claude Choquette, Me Emile Massicotte, M. et Mme Arthur Sarrazin, M. et Mme Romain Pagé, Dr et Mme Roméo Grondin, M. et Mme R.-G. Charlebois, Dr et Mme Maurice Hudon, M. et Mme Georges Landreau, M. Robert Tyler Davis, Mlle Marie Marchal, M. et Mme Jean Nolin, Mme Laurette-L. Auger, M. et Mme Jean Bonnel, Mme Hélène Grenier, M. Gabriel Drouin, Mme Alice St-Julien Hudon, Dr et Mme Pierre Smith, M. et Mme Paul Gouin, M. et Mme Léopold Richer, M. et Mme Robert Choquette, Mlle Judith Jamin.

LES ACTIVITES FEMINIQUES

JOURNEE MARIALE

La Bannière de l'Œuvre Notre-Dame de la Victoire présenta les Rois, dimanche, le 19 février, à l'église Sainte-Bernadette, rue Bélanger, angle 150 avenue Rosemont, via autobus Ville Saint-Michel, départ angle des rues Bélanger et Ivesville. Le public est chaleureusement invité à venir prier la Très Sainte Vierge d'une heure de l'après-midi jusqu'à 8 h. du soir.

LA S. O. C.

Dimanche le 19 février, se tiendra l'assemblée mensuelle dans les salons de la Fédération nationale Saint-Jean Baptiste, à 3 h.

A l'occasion du dimanche gras, ce sera une assemblée surprise, et comportera un programme régulier, elle commencera par le Salut du Très Saint-Sacrement. Toutes les membres et amies, sont cordialement invitées.

LE DIMANCHE DE L'INFORMIERE Les infirmières diplômées sont invitées à la matinée du troisième dimanche qui aura lieu dimanche, à l'hôtel Saint-Sacrement, rue Prince-Arthur ouest. Messe à 9 h.

CONFERENCE LITURGIQUE Lundi soir, 20 février, à 8 h., aura lieu dans la salle des Œuvres des Franciscaines missionnaires de Marie, 220 rue de la Monture, la conférence liturgique, donnée par le Père Germain-Marie Desnoyers, O.P.M.

Les membres du C.M.L., les dames et demoiselles sont cordialement invitées.

LA MODE DU JOUR



9296

Dans cette mignonne robe princesse, votre petite aura aussi l'air d'une petite princesse.

Le patron No 9296 est offert pour les tailles de 2, 4, 6, 8 ans. Le grandeur 6 requiert, robe seulement 1 verge et 7 huitièmes d'un tissu de 35 pouces de largeur; tissu contrastant: 3/8 de verge.

Ce patron est en vente au prix de 30 au Service des patrons, "Le Devoir", 434 rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'indiquer un bon de poste ou un mandat de messagerie de 30. Aucun timbre n'est accepté. Ecrire clairement, nom, adresse, numéro de district postal, le numéro du patron et la grandeur exacte désirée. Ces patrons ne sont pas échangeables.

Une belle âme n'est pas toujours hôte d'un beau corps; les agréments de celui-ci sont les pièges où les sots ne manquent jamais de se laisser surprendre.

OXENSTERN

(A suivre)

Cotons - Toiles - Lainages

C.-X. TRANCHMONTAGNE & CIE LTEE (Les Fils d'Alfred Bernier)

TEXTILES EN GROS

BE. 428

459 St-Sulpice MONTREAL 1

Une préparation qui comptera à toutes les étapes de la vie

Une assistante sociale en orientation professionnelle de Londres a déclaré l'autre jour, au cours d'une conférence, que l'incapacité de gagner leur vie parmi les célibataires sans ressources, est souvent la faute du père de famille.

Mlle Hinton, secrétaire de la "Women's Employment Federation", remarque que la plupart des chefs de famille ne se préoccupent guère de diriger leurs filles vers une préparation professionnelle, quelconque, parce qu'ils sont convaincus qu'elles vont se marier.

"Je voudrais bien, dit-elle, que plusieurs d'entre eux viennent à mon bureau et voient quelques-unes de ces femmes allant vers l'âge mûr et dont la triste condition est directement due à leurs pères."

La chose importante, a-t-elle dit encore très justement, est d'éduquer les femmes pour qu'elles puissent se tenir sur leurs propres pieds, "qu'elles se marient ou non".

Sans aller si loin, la plupart de nos agences sociales qui s'occupent des femmes seules pourraient probablement révéler un état de choses analogue.

Tous ceux à qui l'expérience des autres ne profite jamais, qui n'observent rien et ne se souviennent pas, ceux-là, habituellement ne pensent pas plus loin que le bout de leur nez. L'avenir des enfants, de leurs enfants, ne les préoccupe pas outre mesure; les garçons feront tout naturellement comme leur père, ils se débrouilleront; les filles se marieront. Un point, c'est tout. Seulement tout n'est pas si simple dans la vie réelle que l'arrangement qu'ils s'en font dans l'esprit. Le moins qu'ils pourraient prévoir c'est que toutes les filles, si folles, si bonnes ménagères, si douces soient-elles, ne se marient pas inévitablement. Ce sont des choses qui arrivent; qui se sont produites dans le passé et se produisent encore aujourd'hui, malgré tous les changements et chambardements possibles des sociétés, des coutumes et des modes. Il y en a peut-être davantage aujourd'hui, d'abord parce que, à peu près dans tous les pays, il y a plus de femmes à marier que de candidats disponibles, ensuite parce que les parents d'aujourd'hui exercent sans doute moins de pression sur la décision de leurs filles pour les caser coûte que coûte que ceux d'autrefois. Et c'est toujours mieux de s'apercevoir "avant" qu'"après" qu'on a fait fausse route et qu'on n'aurait pas dû choisir de se marier. Les autres raisons, car il y en a bien d'autres, seraient trop longues à énumérer et à analyser ici.

Les jeunes filles qui ne se marient pas, doivent pour la plupart gagner leur vie et assurer elles-mêmes leur avenir. Les fortunes de famille sont de plus en plus rares et les héritages assez substantiels pour assurer le pain et le gîte pendant toute une vie, le sont également. Tout le monde ne peut pas avoir un papa millionnaire.

Il y a deux manières de gagner sa vie: celle qui permet de vivre et celle qui rend possible de s'établir vraiment. Inutile de dire qu'on n'obtient pas la deuxième sans s'y préparer, d'une façon ou d'une autre. On admettra qu'il est plus agréable et moins dur de gagner sa vie comme sténographe que comme ouvrière d'usine ou laveuse de vaisselle, comme technicienne dans un établissement particulier que comme fille de table.

Il fut un temps où c'était très difficile d'avoir et la préparation et l'emploi; aujourd'hui c'est à la portée de tout le monde. Il n'y a qu'à vouloir. Et c'est le seul moyen d'éviter le rôle d'épave sociale à la femme qui, pour une raison ou pour une autre, sera un jour, sans soutien et sans fortune dans l'existence; qu'elle ne soit pas, au moins, dépourvue de ressources intellectuelles et professionnelles.

Germaine BERNIER.

Heures d'affaires: du lundi au vendredi, 9 h. 30 à 5 h. 30. Le magasin ferme à 1 heure le samedi.

VENTE SEMESTRIELLE EATON MOBILIERS - 8 PIECES

Les lits sont en merisier non peint, et facilement convertibles en lits jumeaux. Les lits seront finis sans charge additionnelle.

2 lits superposés

2 matelas bourrés de feutre

1 paire d'oreillers remplis de plumes de poulet

CONDITIONS DU PLAN BUDGETAIRE SI DESIREES

Dépôt de 12.00 et solde en 12 paiements mensuels de 6.14, y compris frais d'administration.

MEUBLES, AU SEPTIEME, CHEZ EATON

T. EATON CO. OF MONTREAL

79.95

CLINIQUE PARENTS de l'Ecole des DU QUEBEC

La séparation des époux est-elle une solution souhaitable?

J'ai beaucoup de difficulté à m'entendre avec mon mari. Dans les premières années de notre mariage, j'ai continué à travailler pour stabiliser l'économie de notre foyer. Jamais je n'ai cessé de l'aider à former un petit capital pour notre avenir. Or maintenant, je n'ai plus aucun droit de toucher à cette somme. Mon mari refuse de me donner une allocation et voit lui-même à toutes les dépenses. Il me parle brusquement et veut détourner les enfants de moi.

Notre fils aîné suit les traces de son père et ma fille de 19 ans s'est mariée pour quitter le foyer. Ma seule consolation est mon petit garçon de 11 ans que je voudrais protéger. J'aimerais quitter la maison avec lui pour aller demeurer chez ma fille. Elle est pauvrement mariée et mon mari m'interdit de lui rendre visite. J'étais autrefois institutrice. Je pourrais reprendre le travail et aider à la subsistance de mon fils et de ma fille. Tout le monde me conseille de prendre cette dernière solution. Croyez-vous que ce serait un mauvais pas à faire?

JE VEUX LE BIEN DE MES ENFANTS

Personne ne peut vous blâmer d'avoir songé à fuir une vie où votre part de bonheur est bien faible et une maison où votre présence semble peu appréciée. Cependant, avez-vous songé à l'insécurité qui serait le partage de votre vie nouvelle? Vous avez quitté l'enseignement depuis plusieurs années et la tâche pourrait être plus ardue que vous ne l'imaginez. Les méthodes et les sujets ont beaucoup changé et il serait difficile pour vous de faire la réadaptation nécessaire.

De plus, le salaire qui vous semble très alléchant aujourd'hui pourrait vous être insuffisant pour vous aider à faire face aux dépenses élevées de votre entretien et de celui de votre garçon. Il y a longtemps que vous n'avez administré vous-même votre argent et le dollar n'a plus la même valeur qu'autrefois. Il serait imprudent de vous exposer, vous et votre garçonnet, aux hasards de la vie et de vous soustraire à la sécurité que vous apportait la maison paternelle.

L'indécision de votre mari ne va pas jusqu'à vous priver du nécessaire. C'est un point à considérer avant de vous jeter imprudemment dans une vie incertaine, d'autant plus que vous engagez l'avenir de l'enfant. Et même votre fille, vous pouvez peut-être mieux servir sa cause en restant à la maison. Sans lui faire des cadeaux d'argent, vous pouvez à son intention refaire des vêtements ou lui envoyer, à l'occasion, des provisions. Votre famille semble très sympathique à vos malheurs; ne pouvez-vous l'intéresser au sort de votre fille et demander pour elle son aide?

Quand à votre attitude à la maison, sans réussir à changer votre mari vous pourriez l'adopter, en gardant en face de vous mesquineries et de ses indécisions la plus grande dignité et la plus froide indifférence. Que ni les colères, ni les récriminations ne viennent à graver un conflit malheureux mais, au contraire, votre silence l'apaise. Il ne s'agit pas de capituler ou de vous abaisser mais de vous mettre au-dessus de telles petitesse.

Nous voulons vous faire remarquer aussi qu'il serait peut-être plus adroit de ne pas chercher à obtenir l'avis de tous et chacun. Votre mari n'est pas sans se rendre compte que vous discutez vos problèmes à l'extérieur et cela ne peut que le rendre plus difficile. C'est sans doute pourquoi il n'aime pas que vous le rendiez visite à votre fille avec laquelle il devine que vous parlez sans cesse de lui. Adoptez donc la politique du silence et de l'indifférence et ses méchancetés tomberont devant le peu d'effet qu'elles produiront.

Ce que nous vous en disons n'est pas par absence de compréhension et de sympathie mais parce que nous considérons que la fuite n'apporterait pas à votre fils et à vous-même une vie assez stable, assez sûre.

Pensez aussi à offrir vos épreuves au Divin Maître en Lui demandant de vous soutenir et de vous éclairer.

Docteur et madame REMY

Joint Hospital Fund sollicitera la générosité du public de la métropole et de la région dans le but de recueillir \$18,000,000.

Mme Andrew Fleming a été nommée présidente du comité féminin du Fonds collectif, et ses assistantes sont Mme Alex Hutchison, en charge des noms réservés, Mme J. C. McDougall, en charge des noms généraux et Mme Dent Harrison, présidente des auxiliaires locales.

JEUNE FILLE DEMANDEE

Jeune fille demandée pour travail général de bureau, devra connaître la dactylographie et compétente en chiffres. S'adresser à M. Armand L'Heureux, 434, rue Notre-Dame est.

COURS de COUTURE

Coupe, couture; trente travaux de fantaisie Cours spécial de coupe en 10 leçons

AM. 1614 • STUDIO BEATRICE • 4714 GARNIER

TRULPIE NOIRE de CHENARD

LA VIEILLE MAISON à l'ombre de l'église Notre-Dame

1892

TRANQUEMONTAGNE

459 St-Sulpice MONTREAL 1

"Séraphin" prend l'affiche après "Un Homme et son Pêché"

Tous les cinéphiles du Québec ont vu "Un Homme et son Pêché". Ils seront doublement heureux du nouveau film de Québec Productions, qui prend aujourd'hui l'affiche au Saint-Denis, puisque jamais dans sa vie Séraphin, le vieil et

rusé avaré des Pays d'en Haut n'a souffert autant que dans "Séraphin", puisque tous se liguient contre lui, Alexis, le docteur Cyprien, Wabo, Mlle Angélique, Arthémise et même le curé Labelle pour lui faire subir mille et un échecs.

"ANTIGONE"

A L'UNIVERSITE D'OTTAWA

C'est ce soir même que la Compagnie du masque présentera la première "américaine" de l'Antigone de Cocteau à l'Université d'Ottawa. On sait que la Compagnie du masque présentera cette pièce au début de mars au Gesù. Les rôles d'Antigone et de Créon sont tenus par Mme Charlotte Doré et M. Fernand Doré. Ce dernier, comme on sait, est directeur de la troupe.

Variétés Lyriques

CE SOIR — 8.24 p.m.

Dernière représentation

d'ADRIEN ADRIUS

dans

"Monsieur Si Bémol"

(opérette de FRANÇOIS LOPEZ et VINCY)

Prix des billets: \$1.25 à \$2.25, en vente au Monument National de 10 heures a.m. à 6 hrs p.m. Téléphone: PLateau 9161

HIS MAJESTY'S — DIMANCHE SOIR, 19 FEVRIER

Les sensationnels danseurs de Russie et du Turkestan

ZINA & KOLYA

Debut en Amérique après des triomphes en Europe Centrale et au festival de Salzbourg.

Accompagnement d'orchestre
Billets: \$1.13 à \$3.00 (taxe incluse)
Archambault et Lindsay
UN SOIR SEULEMENT

AU GESU DU 21 AU 25 MARS

LE MARCHEUR

de Yves Thériault

Avez-vous réservé vos billets?

Prix: \$2.25 - \$1.75 - \$1.25

chez Ed. Archambault Inc., 500 est, Ste-Catherine
Livraison à domicile: BY. 4719

DIMANCHE ELLE

appréciera ce geste

Faites les délices de votre famille en l'invitant à dîner aux Champs Elysées pour goûter à notre Cuisine Française de Réputation Mondiale.

The BERKELEY HOTEL

ONZE 88
SHERBROOKE O.
MA. 7351

André Bertheau, prop., ex-prop. du restaurant "Aux Délices"

LACOMPAGNIE

ANTIGONE
COCTEAU
ANTIGONE
COCTEAU
ANTIGONE
COCTEAU

DU MASQUE

AU GESU — 4, 7, 8 MARS
BILLETTS: 1.00, 1.25, 1.50 en soirée
En vente: MA. 5923 — LA. 5125

Les Beaux-Arts

La vie musicale

par Eugène Lapiere

Le concours de la Fête des Mères — La participation de nos collègues — Le jubilé de Washington — Des nouvelles de Ratisbonne — Un Comité interdiocésain de musique sacrée — Au Club social Montréal

LE Devoir a publié, il y a quelques semaines, deux substantiels articles ayant trait à l'organisation de la Fête des Mères (14 mai prochain) par le comité diocésain d'Action catholique. Des concours littéraires, à cette occasion, eurent lieu par le passé, dans les collèges, les couvents ou les écoles de l'archidiocèse. Ils deviennent cette année des concours de chansons. La jeunesse étudiante est donc invitée à formuler, en vers libres ou en stances rimées, les sentiments que la Mère chrétienne peut inspirer, le tout devant être ensuite adapté à une mélodie originale. Le projet ne manque pas de sagacité. Pour ramasser de la sorte des idées nobles et délicates dans des strophes symétriques, il faudra du souci, de l'application, surtout de la méditation systématique sur le thème proposé. On escompte avec raison que nos collégiens, nos écoliers, nos écolières ne pourront que mieux se pénétrer des sentiments relevés, des hauts enseignements que le sujet comporte: amour et respect de la mère chrétienne, esprit familial, bref, éducation d'un sentiment que la vie égoïste et absorbée de notre époque tend à oublier et finalement à faire presque disparaître.

On a remarqué jusqu'ici que le concours en question éveillait de l'intérêt surtout dans les écoles élémentaires et dans les couvents. Nos collègues classiques, absorbés par de studieux travaux, ne pourraient donner dans le mouvement autant qu'on le désirerait encore qu'on devrait attendre d'eux de si splendides contributions. N'y aurait-il pas un moyen terme à trouver pour que le public se rende compte, à pareille occasion, quelle formation splendide du cœur humain nos institutions d'enseignement secondaire savent dispenser? Si ce concours constitue un surcroît de travail, n'y aurait-il pas moyen de donner précisément aux élèves des classes de lettres une dissertation de cette nature au lieu de toute autre? Que d'arguments on pourrait énumérer contre l'idée que ceci constitue une perte de temps! Ainsi donc, messieurs les professeurs de lettres classiques, permettez que l'on vous demande instamment de ne pas refuser votre apport pour le succès de ce splendide concours! Cet apport, cette contribution, le comité diocésain d'Action catholique vous le demande parce qu'il s'agit d'un point de vue extrêmement désirable.

Les Etats-Unis et le jubilé de Washington

LES Américains s'apprentent, à l'approche du 150^e anniversaire de la fondation de Washington, leur capitale fédérale. Il est toujours instructif de vérifier de quelle façon nos voisins s'y prennent pour commémorer de pareilles dates. Cette fois, on construisit tout exprès, et pour durer, un amphithéâtre d'environ 5,000 sièges fixes, avec possibilités d'ajouter ad libitum d'autres sièges amovibles et des galeries dites de "standing" — ceci en prévision de tous genres possibles de festivités populaires et patriotiques. On comprend qu'il s'agit d'une espèce d'arène de plein air. La capitale peut risquer un monument du genre étant donné le superbe climat dont elle jouit. Le coût initial prévu est de l'ordre d'un quart de million de dollars. Il y aura une scène moderne et le spécialiste de pageants Paul Green est à écrire et composer un jeu scénique sur la vie de Georges Washington pour la circonstance.

Quel dommage que le Troisième Centenaire de Montréal soit tombé en pleine guerre, en 1942! Washington n'a que cent cinquante ans et se donne un cirque à la romaine! Montréal, lui, célébrait trois cents ans de vie. Quelle déveine! Sans doute que, sans les préoccupations belligères, nous aurions eu, nous aussi, de la part de notre généreux Comité exécutif, quelque monument grandiose digne de nos origines françaises. Ils ont des gestes si élégants nos édiles aux armes de concordat! Ah! non, nous ne sommes pas chanceux!

L'Ecole de Ratisbonne

DECIDEMENT, l'ère est aux célébrations de jubilé. C'est maintenant la fameuse école allemande de musique sacrée, Ratisbonne, qui s'appareille à célébrer le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. Elle ne fera pas non plus les choses à demi: durant quinze jours ce sera une suite ininterrompue de concerts, de créations d'œuvres, d'inauguration de nouveaux locaux — du moins l'espère-t-on vivement après la tourmente qui vient de cesser. L'école est dirigée, nous l'avons déjà écrit, par l'abbé Ferdinand Habrel, neveu du fameux musicographe, éditeur de Palestrina. On chantera à la messe pontificale, par qui débiteront les fêtes, la messe Gustave et Videte à cinq et huit voix de Georges de la Hèle (1587) qui a été transcrite des Archives de Rome (Latran) par Ferdinand Habrel lui-même. L'éditeur Schwan de Düsseldorf s'appareille à graver l'œuvre pour l'offrir au grand public. Le programme des fêtes comporte aussi un concert de compositions de

Bach pour trois pianos et la création d'une Sonate à deux pianos de Paul Hindemith — musicien catholique allemand réfugié à New-York depuis l'avènement du nazisme.

Si l'on veut se faire une petite idée du sérieux de l'Ecole de Ratisbonne, nous dirons simplement que l'examen d'entrée y est si sévère que très peu d'élèves parviennent à franchir le seuil. La durée des études n'y est que de deux ans. Et l'on doit y apprendre quelque chose puisque l'examen final des élèves comporte des examens écrits qui durent neuf jours et des épreuves instrumentales de deux journées entières. L'an dernier, douze candidats seulement en sont sortis docteurs. Cela rend rêveur sur la qualité de nos écoles de musique religieuse, dans notre Canada français qui, lui, est cent pour cent catholique!

Un Comité interdiocésain de musique sacrée

MAIS voici du très nouveau. On apprend que l'Assemblée des archevêques et évêques de la province de Québec vient de décider la formation, dans la province, d'un comité interdiocésain de musique sacrée. Des délégués de toutes les commissions diocésaines de la province ont été désignés et ils seront invités à se réunir bientôt dans la Vieille Capitale pour coordonner leurs efforts, uniformiser leurs mesures et les appliquer ensuite avec une autorité renouvelée. Jamais auparavant on n'avait réalisé plus sage. Et ce n'est plus simplement un projet: c'est fondé, confirmé, convoqué. La prochaine fois que nous en reparlerons, ce sera même pour faire part à nos lecteurs de décisions concertées et sanctionnées par un concile! Enfin, l'espoir va renaître à Sœur Anne au haut de sa tour...

N.B. — Nous sommes obligé de renvoyer à samedi prochain, les notes que nous avions préparées sur la décision judiciaire du Club Social Montréal d'admettre, cette année, les jeunes chanteurs, au même titre que les chanteuses, dans le remarquable concours annuel que l'organisation subventionnée depuis trois ans. Cette décision a été transmise aux journaux, cette semaine, par le président du Club, M. Pierre Archambault. — E. L.

POUR OU CONTRE ROBERT ROUSSIL

Nous apprenons qu'un comité de défense s'est formé dans le but de provoquer "un procès de réhabilitation" à l'endroit du Club Social Montréal d'admettre, cette année, les jeunes chanteurs, au même titre que les chanteuses, dans le remarquable concours annuel que l'organisation subventionnée depuis trois ans. Cette décision a été transmise aux journaux, cette semaine, par le président du Club, M. Pierre Archambault. — E. L.

Cinéma de Paris

Docteur Louise poursuit son succès en troisième semaine au Cinéma de Paris. Premier film franco-canadien d'après-guerre, il est une œuvre forte appelée au plus vif retentissement puisqu'il s'attaque à un sujet extrêmement sérieux, la traite à fond sans cependant verser dans l'outrance: le drame des naissances illégitimes.

Docteur Louise arrive à temps. On se souvient d'une récente campagne de la police contre les fausses d'anges. Les journaux en ont parlé sans trop mâcher les expressions. D'une autre façon et sur le plan d'un récit cinématographique, c'est le même problème présenté au public. Toute l'action est axée autour des enfants dont la naissance pose de délicats problèmes tant pour la mère, les parents que pour le médecin.

Docteur Louise met en vedette trois acteurs canadiens. La gentille Suzanne Avon affirme son autorité; elle est une présence. Henri Poitras a déjà l'aisance d'un vétéran du cinéma et sa composition vraiment cocasse est un gros atout du succès de l'œuvre. Jean-Louis Roux défend avec talent un jeune exaspéré par les conditions de son existence. Les principales vedettes parisiennes sont l'excellente Madeleine Robinson, Jean Davy et Line Noro.



UN NOUVEAU FILM CANADIEN — Voici une scène de SÉRAPHIN, le nouveau film de la Québec Productions, inspiré du roman radiophonique de Claude-Henri Grignon. Ce film passe en grande exclusivité au St-Denis.

RETOUR DE SZIGETI LE 22 FEVRIER

Le violoniste Joseph Szigeti est l'un des quelques artistes qui peuvent chaque année revenir à Montréal avec l'assurance de jouer chaque fois devant une salle comble. Aussi reviendra-t-il le mercredi soir 22 février au Plateau. C'est qu'à plusieurs titres Szigeti est aujourd'hui l'un des plus éminents musiciens et virtuoses du monde. Il a fait deux fois des tournées autour du monde, et chaque année il traverse l'Amérique de bout en bout. Cette année encore les 600 critiques musicaux les plus en vue des Etats-Unis et du Canada ont désigné Szigeti, Kreisler et Heifetz comme les figures dominantes du violon. Son enregistrement du Concerto pour violon de Brahms a été aussi désigné par les critiques du disque comme le meilleur de l'année. Enfin, il vient de se distinguer aussi dans le monde de la littérature avec ses mémoires intitulées "With Strings Attached", que les clubs du livre ont signalé à l'attention de leurs innombrables lecteurs.

Ce qui assure à l'artiste une popularité durable, sans cesse grandissante, c'est, on le sait déjà,



Elle jura ramener Tarzan
TARZAN ET LA FEMME LEOPARD
JOHNNY WEISSMULLER
BRENDA JOYCE • JOHNNY SHEFFIELD
A L'AFFICHE

ELETRA

qu'il est aussi à l'aise dans tous les styles, classique, romantique, moderne, et enfin que grâce à lui de grandes œuvres du passé et du présent ont été révélées aux mélomanes dans une impeccable interprétation.

Programme entier - Ballet - Technicolor
Red Shoes
MOIRA SHEARER
ROBERT HELPMANN
A l'affiche
En mat. 10-12 h.
SEVILLE - Art Theatre

CE SOIR et DEMAIN chez
Des Confessions
MEURTRE DANS LA CATHEDRALE
"Extraordinaire" — Billets: \$1.50, \$1.
DIM. 1 h. 30 p.m.: SPECTACLE DE VARIETES pour les enfants: \$0.25
A 4 h. 30 p.m.: CONFERENCE DE Robert SPEIGHT: "Shakespeare"
Billets: \$0.50. A.M. 7739
Livraison à domicile. BE. 4257

Un spectacle gigantesque de l'Inde, pays du mystère!
CARY GRANT
VICTOR McLAGLEN
DOUGLAS FAIRBANKS, JR.
JOAN FONTAINE
DANS
"GUNGADIN"
A L'AFFICHE

CHAMPLAIN

LE RIDEAU VERT présente:

NEIGES

LE DRAME D'UNE DANSEUSE

de Marcelle Maurette et Gerorgette Paul

MISE EN SCENE: PAUL GURY

ANTOINETTE GIROUX, YVETTE BRIND'AMOUR, ROGER GARCEAU, GINETTE LETONDAI, YVETTE THOUT, MICHELLE TISSEYRE.
Robes de Jean-Raoul FOURE

TH. COMPAGNONS du 28 FEVRIER au 5 MARS (Dimanche matinée)
BILLETTS: 1.50, 1.15, AM. 7739. Livraison: BE. 4257

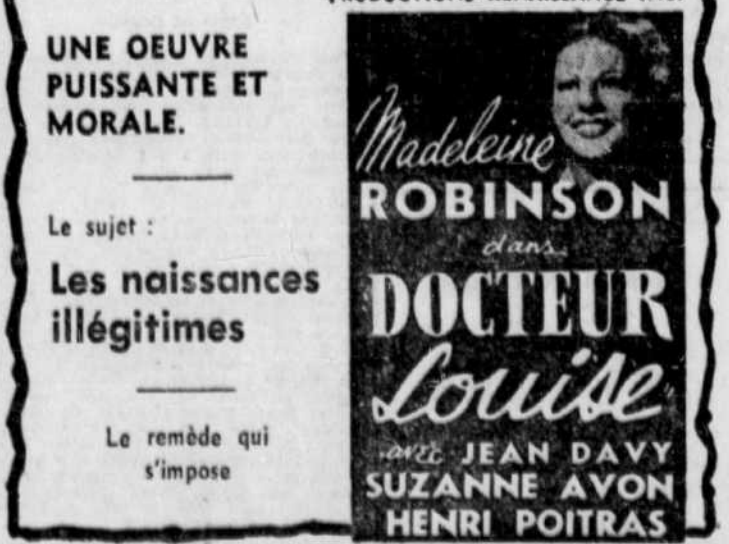
Cinéma de Paris

FRANCE-FILM PRESENTE UN FILM DES PRODUCTIONS RENAISSANCE INC.

UNE OEUVRE PUISSANTE ET MORALE.

Le sujet:
Les naissances illégitimes

Le remède qui s'impose



Virgil Fox, organiste

Virgil Fox, reconnu comme l'un des plus brillants organistes de nos jours, donnera le 6^e récital dans la série que présente cette saison la Société Casavant. Ce récital qui devait avoir lieu le lundi 20 février, sera donné à l'église St. James United, jeudi soir, le 23 février.

A 14 ans, M. Fox fit ses débuts comme organiste de concert en jouant devant 3,000 étudiants à Cincinnati. Trois ans plus tard, il remporta le premier prix au concours organisé dans tous les Etats-Unis par la Fédération nationale des clubs musicaux.

Ayant remporté grands honneurs à Peabody, I. Fox entreprit en 1933, sa première tournée européenne. Il donna plusieurs récitals en Angleterre, au cathédrale de Durham et de Lincoln, ainsi qu'à King's College Chapel à Cambridge. Il se fit également entendre au Marienkirche à Lübeck, à la cathédrale de Berlin et à l'église St. Thomas de Leipzig. Un critique musical de Leipzig écrit à cette occasion que M. Fox était assurément un artiste "dont les interprétations révélaient une profonde compréhension de la musique de Bach". Un autre critique salua M. Fox "un virtuose insurpassé".

BRISER TOUS LES RECORDS
JOLSON SINGS AGAIN
SEM. 4
with LARRY PARKS and BARBARA HALE
Technicolor
LOEW'S

MOST TALKED-ABOUT, HAUDED-OUT
PICTURE SINCE "JOHNNY BELINDA"
Hasty Heart
RONALD REAGAN - PATRICIA NEAL - VICHARD TODD
A L'AFFICHE
Palace

BARBARA STANWYCK
COREY
"Thelma Jordan"
PAUL KELLY - JOAN TETZ
A L'AFFICHE
Capitol

SPENCER TRACY
JAMES STEWART
VALENTINA CORTES
SYDNEY GREENSTRE
LIONEL BARRYMORE
JOHN HODIAN
"MALAYA"
A L'AFFICHE
Princes

Joan Davis
"The TRAVELING SALESMAN"
Judy Devine
A SECRET OF ST-IVES
FREE PARKING
Orpheum

THE PURPLE HEART
STATE AIR
A L'AFFICHE
Imperial

ST. DENIS

L'AVARE REÇOIT SA LEÇON!
Hector CHARLAND
Nicole GERMAIN
d'avec
SÉRAPHIN
avec GUY PROVOST
SUZANNE AVON
HENRI POITRAS
Réalisation: QUEBEC PRODUCTIONS
Distribution: FRANCE-FILM



Les soins à l'enfance dans l'Inde



Une infirmière spécialisée et une élève du Collège d'infirmières de Delhi démontrent à un groupe de mères indiennes les soins à donner à leurs enfants. L'infirmière visite les foyers indiens conformément à un programme établi par l'Organisation mondiale de la santé.

L'Ontario dépensera \$25,000,000 en travaux publics contre le chômage

Mesure annoncée dans le discours du trône lu à Toronto — La Saskatchewan ouvre aussi sa session — Motion de méfiance à Winnipeg

(par la Canadian Press)

Deux autres parlements provinciaux ont ouvert leur session en même temps que la législature fédérale: ce sont ceux de l'Ontario et de la Saskatchewan. A Toronto, le discours du trône annonçait un projet de dépenses \$25,000,000 pour des travaux publics, dans l'attente que ces travaux pourrissent être coordonnés avec ceux qu'Ontario envisage pour aider à combattre le chômage grandissant au Canada. Le programme ontarien de travaux publics comprendrait l'aménagement de centrales,

la construction de logis à bas prix et le parachèvement de diverses routes. A Regina, il a été question de la région des loyers que la Saskatchewan doit bientôt assumer, de la vente des produits agricoles, de la réforme des prisons, de l'électrification rurale, du développement des ressources naturelles et de législation ouvrière et sanitaire. Par ailleurs, à Winnipeg, où la session est commencée depuis 2 jours, l'opposition a déjà inscrit une motion de non-confiance envers le gouvernement de coalition libéral-conservateur.

LES ENFANTS AU CINEMA A ST-HYACINTHE

St-Hyacinthe. Lors d'une récente réunion du conseil municipal de St-Hyacinthe sous la présidence de S. H. le maire Picard et à laquelle assistaient MM. les échevins Bergeron, Gendron, L'Archevêque, Morin, Godbout, Larivière, Payan, Mercier et Brodeur, le conseil a reçu une plainte de parents et d'enseignants concernant la fréquentation des cinémas par les enfants mineurs.

Bien que l'observance de la loi dépende des autorités de la province, le conseil a résolu à l'unanimité de charger le chef de police d'aviser les propriétaires de ces établissements d'avoir à se conformer à la loi.

Je n'ai pas besoin de cela S'IL ME RESTE DE L'ARGENT, JE L'EPARGNERAI A MA FAÇON



Mais le ferez-vous? C'est entendu qu'il est à peu près impossible d'épargner lorsqu'on élève sa famille.

Nous comptons, la plupart d'entre nous, que le mois prochain ou l'année prochaine les circonstances auront changé — mais les mois et les années passent et nous remettons toujours à plus tard.

Une méthode simple et attrayante, encourageant le versement de contributions minimes mais régulières, a déjà résolu le même problème dans la vie de milliers d'autres personnes.

La méthode? UNE RENTE VIAGERE DU GOUVERNEMENT CANADIEN.

Division des Rentes sur l'Etat
MINISTRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL Ministre A. MacNAMARA Sous-ministre

Les Rentes viagères DU GOUVERNEMENT CANADIEN protègent la vieillesse

Mettez ce coupon à la poste aujourd'hui, FRANC DE PORT

CONSULTEZ:

les représentants de votre district préposés aux Annuités, 710, Immeuble Confederation, 1255 Avenue McGill College, ou téléphonez MARQUETTE 3246.

Service des Rentes viagères, Ministère du Travail, Ottawa.

Veuillez m'expédier RENSEIGNEMENTS COMPLETS sur les Rentes viagères du gouvernement canadien.

NOM (IMPRIMER LIBREMENT)

ADRESSE

La dictature communiste en Chine

LA SITUATION RELIGIEUSE

Ceux auxquels incombe la lourde responsabilité de savoir si le nouveau gouvernement communiste chinois doit ou non être reconnu ont d'abord le devoir d'examiner si, dans la Chine dite libérée, les plus élémentaires libertés sont respectées. Pour leur permettre de connaître la vérité, trop souvent déformée par une propagande insidieuse, pour éclairer aussi les catholiques sur la véritable situation de l'Eglise catholique en Chine communiste, nous pouvons apporter un nouveau témoignage, celui d'un de nos correspondants chinois récemment arrivé à Hong-Kong. Il corrobore ce que nous savions déjà sur la façon dont les communistes chinois entendent la liberté religieuse.

Les communistes chinois veulent d'abord éliminer les missionnaires étrangers...

Les communistes de Chine affirment hautement qu'ils ont trois ennemis: l'Eglise catholique, les Etats-Unis et le Kuomintang. Dans l'énumération, le catholicisme vient en tête. C'est l'ennemi n° 1 et il doit être liquidé le premier.

Ce qui importe avant tout, c'est d'éliminer les missionnaires étrangers, en leur rendant la vie impossible. «Je connais un prêtre européen, écrit notre correspondant, qui, pour pouvoir rester au milieu de ses chrétiens sans être à charge à personne, s'est fait payant et cultive de ses mains trois «mou» de terre; de quoi nourrir un homme pendant trois mois. Au début, les communistes feignaient de le considérer comme un héros et lui permirent de visiter les fidèles. Deux mois plus tard, ils le confinèrent dans son champ et défendirent aux chrétiens de lui rendre visite sans une permission spéciale. Aux réclamations du missionnaire, ils répondirent qu'ils avaient le devoir de veiller à sa sécurité et ne pouvaient admettre auprès de lui que des gens dont ils étaient sûrs.

Alors, et c'est le cas le plus fréquent, les communistes contentant les prêtres étrangers dans les grandes villes et, là, payaient leur apostolat jusqu'à ce que, découragés, les missionnaires finissent par demander d'eux-mêmes l'autorisation de quitter le pays. Cette autorisation, ils la recevront après de longues formalités et ils auront la surprise de s'entendre dire qu'on regrette énormément de les voir quitter la

Chine libérée: une fois partis, ils ne rentreront plus. Même ceux qui, au plus fort de la bataille, ont cherché refuge à Shanghai, attendent en vain la permission de regagner leur mission dans le nord. Aucun nouveau missionnaire n'est admis et les supérieurs ecclésiastiques n'ont plus le droit de disposer de leurs prêtres. Si les communistes traitent ainsi les étrangers au moment où ils ont besoin de «gagner de la face» devant les puissances, on peut se demander avec anxiété ce qu'ils feront quand leur régime aura été reconnu.

... puis, «liquider» le clergé chinois...

Une fois éliminés les missionnaires étrangers, les communistes vont à la «liquidation» du clergé chinois. Déjà ils s'y emploient. Les prêtres chinois des campagnes ne portent plus la soutane. Vêtus de vieux habits, ils travaillent comme colporteurs, ouvriers ou balayeurs de rues. Exercer le ministère leur devient de plus en plus difficile. Pour pouvoir visiter leurs chrétiens, ils voyagent de nuit, changent continuellement de demeure et disent la messe dans les maisons de leurs chrétiens, chez les plus pauvres de préférence, car les pauvres n'ont peur de rien. Défense est faite aux chrétiens de les nourrir ou de les loger. Ordre formel est donné à tous de les dénoncer s'ils se présentent. Pour accueillir, malgré tout, ces prosélytes, il faut aux fidèles un courage voisin de l'héroïsme. Souvent, les chrétiens, devenus très attachés à leurs prêtres, mais redoutant de les voir dénoncés, les supplient de quitter la région au plus vite et de se mettre en sécurité. Mais ceux qui, obéissant à ces suggestions, quittent le champ de leur apostolat, n'y pourront que très difficilement revenir, car ils doivent se faire inscrire à la police. Or, pour obtenir cette inscription, ils ont à subir, devant des enquêteurs qui, au besoin, se relayent, un interrogatoire qui peut durer jusqu'à trente-deux heures sans interruption. Si, devant l'éternelle question: «Etes-vous communiste?» quelque malheureux, à bout de force, finit par confesser qu'il est prêtre, il se voit aussitôt accablé d'injures et condamné au travail forcé, sous la garde de communistes, hommes ou femmes, qui ne le quitteront ni le jour ni la nuit.

... enfin, supprimer le recrutement sacerdotal

Pour en finir avec les prêtres, les communistes ont décidé de tarir dans sa source même le recrutement sacerdotal, en supprimant les séminaires et en contraignant les séminaristes à prendre les armes ou à se marier. Déjà, plus de la moitié des Grands Séminaires sont fermés. Dans les six ou sept qui fonctionnent encore, l'ingénierie communiste s'étend peu à peu et rend toute formation sacerdotale pratiquement impossible. Dans tel séminaire, la majeure partie du temps est consacrée à des travaux manuels et à un cours d'enseignement marxiste. Quant aux nombreux Petits Séminaires, tous sont fermés, à l'exception d'un seul. Ils se seraient d'ailleurs vidés d'eux-mêmes, car les écoles catholiques étant graduellement accaparées par les communistes, l'éclatement de nouvelles vocations devient impossible. Le seul Petit Séminaire encore existant est le Keng-Sin, fondé par le cardinal Tien, à Pékin. Il compte 400 petits séminaristes appartenant aux diverses Missions du Hohep. Les communistes ont interdit dans le séminaire les prières et l'enseignement du latin, toléré seulement au dortoir. Ils ont même tenté de faire admettre des filles au nombre des élèves, puis ils ont invité les séminaristes à prendre part aux danses qui, dans leur propagande, tiennent une si large part. N'ayant pas réussi, ils se sont contentés d'imposer la présence de cent étudiants païens. Aussi pour sauver tout ce qui peut encore être sauvegardé, un bon nombre d'étudiants de philosophie et de théologie ont été transférés en pays libres: au Séminaire régional de Hong-Kong, à Macao, aux Philippines, à Penang, à Rome et en Espagne.

Les religieuses, elles aussi, doivent disparaître. Dans les villes, elles portent encore l'habit religieux, mais, dans les campagnes, elles ont été forcées de renoncer «au gaspillage d'étoffe de ces habits à plusieurs étoiles» — selon l'expression communiste — et de se vêtir comme tout le monde. En plusieurs endroits, les communistes, pour les obliger à se marier, leur ont imposé un «compagnon».

Une triste comédie

Sous le régime communiste, la liberté religieuse est devenue une

triste comédie. Quand sonnent les cloches — celles qui n'ont pas encore été réduites au silence ou emportées — les communistes peuvent se présenter à l'église et obliger les fidèles venus pour l'office religieux à assister à une réunion communiste interminable. Si la messe est autorisée, on peut voir un communiste vautré sur la table de communion, observant tout à tour le prêtre et ses fidèles. Il peut monter à l'autel, au moment de la Consécration et crier au célébrant: «Que faites-vous?» Il peut interdire au prêtre de donner la communion, «pratique contraire à l'hygiène». Il peut interrompre la confession pour demander quel est le sujet de la conversation. A la Bénédiction du Saint-Sacrement, il peut obliger le prêtre à interrompre «ses superstitions» et le poussant dans la rue encore revêtu de la chape, l'accuser devant la foule des païens de «faire perdre le temps à des pratiques superstitieuses» et exiger de lui des excuses. Et si le prêtre invoque en sa faveur la liberté religieuse hautement proclamée, il s'entend répondre qu'il existe aussi une autre liberté, celle de combattre la religion. Tous ces faits ont été, hélas! vérifiés.

Les catholiques de Chine n'ont plus de liberté, même pas la liberté de se taire. On leur impose des interrogatoires sans fin pour savoir ce qu'ils pensent du communisme. Une réponse évasive, comme «je n'en sais rien», n'est pas admise, et les interrogateurs tourmentent leur victime pendant des heures jusqu'à ce qu'elle avoue ne pas pouvoir adhérer au communisme matérialiste et athée. Le malheureux est alors condamné, non comme chrétien ni comme prêtre, mais comme traître, car le mot d'ordre des communistes est de faire des apostats, non des martyrs.

Telle est la situation religieuse en Chine communiste. Pour autant, du reste, qu'on puisse parler d'une «Chine communiste», car plus de 90% des Chinois sont foncièrement opposés au nouveau régime. S'ils le subissent, c'est qu'une minorité a su s'imposer par la violence à une nation fatiguée de faire la guerre et de souffrir. Verra-t-on les grandes puissances reconnaître cette minorité, qui a «libéré» la Chine que pour lui imposer le joug d'une dictature étrangère matérialiste et athée?

(Fides)

LETTRE DE BERLIN

La transformation de la police de la zone soviétique en armée «populaire»

Il faudra sans doute encore attendre un certain temps avant de savoir si la police populaire de la zone orientale d'Allemagne sera transformée en une «armée démocratique populaire». Comme toujours dans des questions aussi épineuses, on en est d'abord réduit à des suppositions, fondées sur des rapports secrets et sur des indiscretions. L'une de ces dernières semble, en l'occurrence, assez probante.

Peu de temps après la formation du groupement provisoire de la «République démocratique allemande», le général Tchoukov, président de la commission de contrôle soviétique, aurait annoncé, au cours d'une conférence tenue à Wilhelmshafen, la transformation de la police populaire en une armée populaire. Cette réforme comporterait l'introduction du service militaire obligatoire. Cet événement aurait lieu en avril ou en mai de l'année prochaine. Enfin, Moscou aurait décidé que les effectifs de la future «armée démocratique populaire» ne de-

vraient pas dépasser 360,000 hommes.

Une transformation de cette importance doit être préparée de longue main. Aussi ne s'étonnerait-on pas que certaines dispositions préparatoires n'aient pas échappé à l'attention des observateurs. Deux personnalités, dont on fera bien de garder les noms dans la mémoire, jouent un rôle en vue à cet égard. La première est le major Bernhard Bechler, jadis ministre de l'intérieur du Brandebourg, ancien officier de la Wehrmacht et membre du «Comité national de l'Allemagne libre», qui vient d'être nommé «instructeur de la police populaire». La seconde est M. Kurt Fischer, commandant de la police populaire qui, au cours d'une «conférence d'état-major», a demandé que les préparatifs nécessaires fussent accélérés. M. Steinboff, ministre de l'intérieur de la zone orientale, actuellement en séjour à Moscou, se trouve nominativement chargé de ces préparatifs, mais, en fait, ceux-ci sont confiés à M. Walter Ulbricht, vice-président du conseil des ministres. Signaux encore que le major Bechler vient de rentrer d'URSS, où, avant d'être nommé instructeur de la police populaire, il a suivi un cours de trois mois à l'académie militaire de Moscou.

D'après les informations dont nous disposons à ce jour, l'armée populaire allemande serait divisée en six groupes — on tient beaucoup à éviter le mot de «division» — dont les états-majors seraient stationnés à Potsdam, Schwerin, Dresde, Weimar et Halle. Chacun d'eux comprendrait un groupe de blindés et de l'infanterie motorisée. Le groupe blindé serait formé lui-même d'un régiment de chars, d'un régiment d'artillerie, de deux régiments de fusiliers motorisés, d'un bataillon de grenadiers, d'un bataillon de pionniers, ainsi que d'un groupe d'exploration blindé. L'armée populaire ne disposerait pas de son aviation propre. En revanche, il est possible qu'elle puisse acquérir un petit nombre d'appareils russes, dont les pilotes allemands seraient instruits par des officiers de l'armée soviétique.

Le principal centre d'entraînement pour officiers est situé dans la région de Dessau; il est placé sous la direction du colonel Sudorow, assimilé, ainsi que le «conseiller de police» von Witzleben. Dans ce camp, où la formation militaire rappelle celle des anciennes écoles de guerre allemandes, on voit un soldat très spécial à l'entraînement idéologique. Les professeurs sont tous choisis dans les rangs du comité central du parti socialiste unifié.

Entre temps, on travaille ferme à l'instruction de la police populaire.

La police populaire est le plus fort instrument de puissance de la République démocratique allemande. Il en résulte, dans les cadres supérieurs, des tensions d'ordre politique, que les cadres subalternes et les membres ordinaires n'ont pas la moindre idée. Les divergences proviennent de ce que le comité directeur du parti socialiste unifié se fait une toute autre idée de la mission de la police populaire — et plus tard, de l'armée — que les chefs militaires, pour lesquels ce corps doit être un instrument neutre, chargé exclusivement de la défense de la République.

La plupart des membres de la police populaire sont originaires de Saxe ou de Thuringe. Après avoir suivi une instruction de base, ils sont affectés à des «centuries» et suivent des cours complémentaires dans les différentes armes. Durant l'instruction de base, la moitié du temps est consacrée à la «théorie». On entend, par là, l'élimination des conceptions bourgeoises par le réveil de l'idéal de classe, dans le sens prôné par Lénine et Staline. Cette formation idéologique est confiée à des communistes éprouvés et à d'anciens prisonniers de guerre, qui, la plupart, ont suivi un cours de cadres de sept mois, sous la direction du colonel russe Sudorow.

On attache une attention particulière à la préparation du corps des officiers. Les officiers de travail de la zone orientale ont pour mission d'instruire les jeunes officiers rentrés de captivité à s'adapter à la police populaire. Les anciens officiers âgés de plus de 27 ans au moment de leur instruction sont surveillés de très près et consciencieusement endoctrinés, car on craint chez eux un retour à l'idéologie politique de la Wehrmacht. Pour ce qui est des officiers supérieurs, qui ont tous servi dans les armées de Hitler, on est moins pointilleux, car, en raison de leur haute situation, il est plus facile de les surveiller.

Les mystérieuses disparitions d'officiers dans la zone orientale et les nombreuses fuites vers l'Allemagne occidentale, témoignent de l'apreté de la lutte entre ces deux tendances. On peut aussi en conclure à coup sûr que le pouvoir des chefs politiques de la police populaire dépasse de loin celui dont disposent leurs collègues militaires.

HAROLD.
(Tribune de Genève, 7-12-49).

Une page du martyrologie moderne de la Pologne

Mme Sophie Kossak, femme de lettres et célèbre romancière polonaise, connue aussi à Fribourg par la conférence qu'elle donna, en 1947, à l'Université de notre ville, vient de publier, dans l'hebdomadaire polonais *Zycie* (La vie), paraissant à Londres, un article qui mérite d'être signalé à l'attention du monde catholique. Cet article émouvant nous fait connaître quelques aspects de la vie religieuse en Pologne, à l'époque de la persécution nazie, aspects qui prouvent l'affreuse décadence morale dans laquelle l'Europe se trouve depuis une dizaine d'années. En effet, en lisant le récit, suggestif au plus haut point, de Mme Kossak, on se croit transporté dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, à l'époque d'un Néron ou d'un Dioclétien, tant l'Europe est redevenue païenne.

Mme Kossak a intitulé son article *La main paternelle*. Par là, elle entend l'attitude paternelle que le Pape actuel adopta à l'égard de la Pologne, après l'invasion nazie de 1939. L'auteur parle en connaissance de cause, puisque Mme Kossak a été témoin des faits qu'elle nous raconte, a souffert elle-même de la persécution nazie, s'est trouvée dans un camp de concentration et a joué des bienfaisantes décisions du Pape concernant les catholiques polonais. Après avoir parlé des témoignages de sympathie donnés par le Saint-Père à la Pologne, au début de la guerre, dans des allocutions publiques et dans l'aide matérielle fournie aux victimes de l'invasion, Mme Kossak dit textuellement:

«Les paroles paternelles, l'aide prêter aux affamés n'étaient que peu de chose en comparaison des dons et privilèges spirituels que le Saint-Père accorda aux catholiques polonais, pendant ces années de guerre. C'étaient des dons royaux, des privilèges jusqu'ici inconnus. C'est ainsi que l'évêque polonais obtint une large autonomie, pour le cas où le contact avec le Vatican n'aurait pu être maintenu... preuve d'une extraordinaire confiance. Le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement dans les prisons et de conserver la Sainte Hostie dans les maisons privées. Il était permis de communier à l'importe quelle heure et le jeûne obligatoire qui précède cet acte a été réduit à une heure. Pour les soldats du mouvement souterrain, qui se rendaient à des expéditions particulièrement périlleuses, le Saint-Père avait permis aux prêtres polonais de donner l'absolution à distance (c'est-à-dire si les pénitents, ne pouvant se mettre en contact personnel avec les prêtres, s'adressaient à eux par écrit ou d'une autre façon). Le Pape permit aux prêtres de porter le Saint-Sacrement

SI VOUS DÉSIREZ UN PROJECTEUR 16MM. SONORE PUISSANT, PRÉCIS, COMPACT...

VOYEZ ET ENTENDEZ-LE
Une démonstration vous convaincra

"FORWAY"

★ DIMENSIONS : 9½" x 7½" x 15"

★ POIDS : 28 LIVRES (sans haut-parleur)

LUMINEUX

UTILISE DES LAMPES DE

...

750 WATTS

POUR GRANDES
PROJECTIONS

...

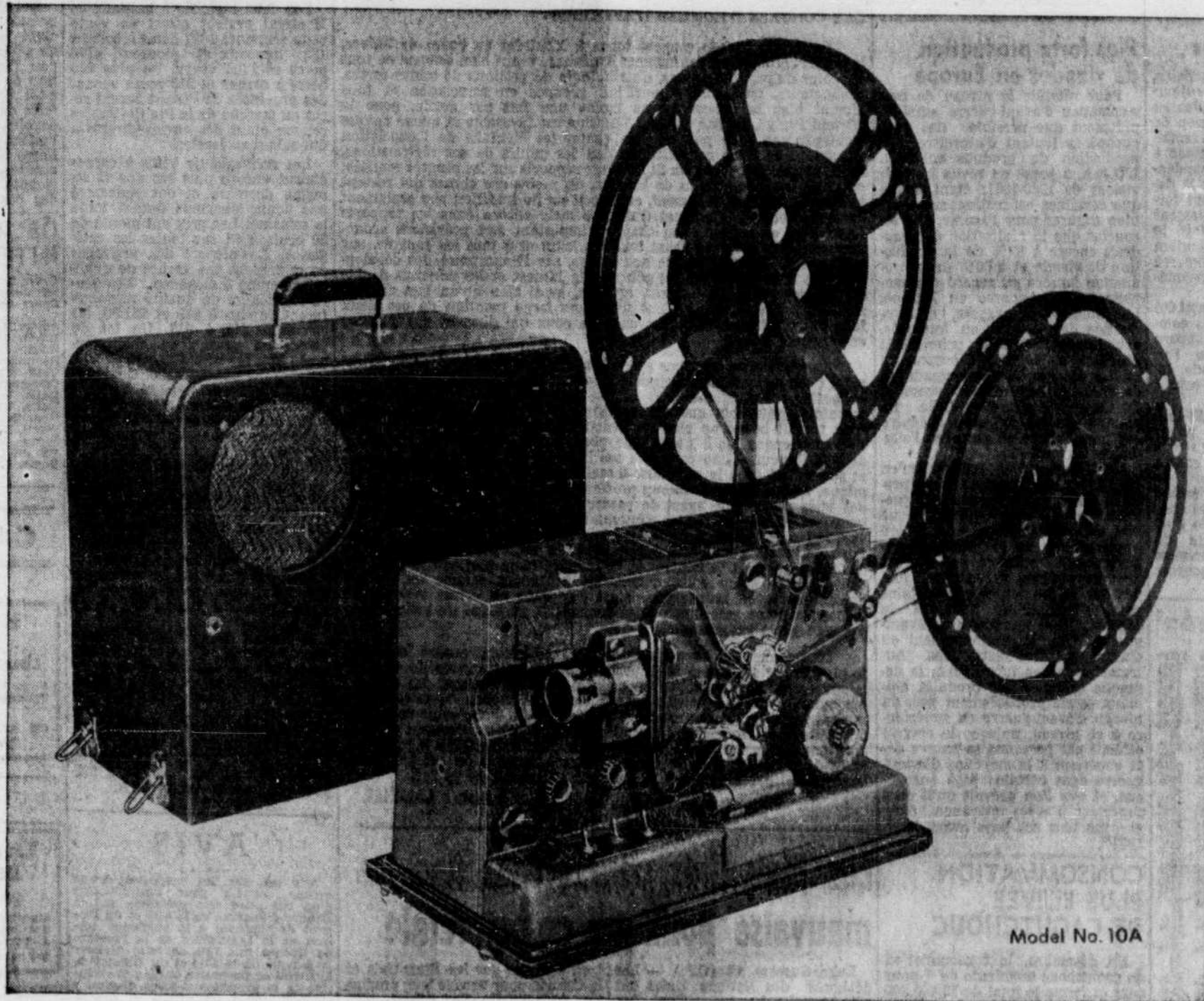
1000 WATTS

POUR FILMS
EN COULEURS

...

1200 WATTS

LAMPES A BASE
STANDARD



Model No. 10A

PROTECTION

DU FILM SONORE
ASSURÉE 100%

...

Amplification

SANS DISTORSION :
10.w. avec haute fréquence

...

TRANSPORT

FACILITE, POIDS COMPLET
DE 33 LIVRES SEULEMENT

...

GARANTIE

D'UN AN CONTRE TOUS
DEFAUTS DE MECANISME

• MODELE "COMPACT" \$465.00 • MODELE "10-C" 12" \$525.00

MUNI D'UN HAUT-PARLEUR DE 8" — UNE VALISE

MUNI D'UN HAUT-PARLEUR DE 12" — DEUX VALISES

INDUSTRIES
G.D.L.

L'ouverture récente de la firme ci-haut mentionnée suscite un intérêt des plus marqués dans le domaine du cinéma. Le Président et Gérant Général des Industries G.D.L. n'est autre que M. Georges de Lanaux, spécialiste reconnu dans le film de format sub-standard 16mm. sonore.

Les Industries G.D.L. sont les distributeurs exclusifs pour la province de Québec du fameux projecteur 16mm. sonore de marque FORWAY. Cet appareil de fabrication américaine et canadienne a été conçu et est manufacturé par quatre ingénieurs officiels dans les projecteurs 16 mm. sonores. Ces ingénieurs provenant de différentes usines de marques mondiales, suivant les événements de la dernière guerre, après concertation, se sont réunis pour consolider leur ingéniosité afin de produire un appareil très compact, d'une grande simplicité de lignes et de manutention et pouvant rencontrer avantageusement les caractéristiques des meilleurs équipements sur le marché actuel, d'où provient la marque de commerce FORWAY.

Cette firme produisant depuis quatre ans aux Etats-Unis, dû aux nombreuses restrictions imposées par le gouvernement canadien sur l'importation de ce genre d'appareils, se vit dans l'impossibilité d'apporter ce merveilleux projecteur dans notre pays. Une organisation canadienne de Toronto, après

plusieurs démarches auprès du gouvernement canadien, vient d'obtenir les droits de l'assemblage et de la construction de ce projecteur au Canada.

Le FORWAY offre des avantages multiples : son mécanisme très simple est accessible instantanément sans l'usage d'outils et permet à son possesseur d'en observer la confection soignée et la solidité de toutes les pièces vitales; tous peuvent effectuer, sans connaissance technique, le remplacement de toutes les pièces advenant une défectuosité ou un trouble possible. Une griffe, qui sert à l'entraînement régulier du film, peut être aussi remplacée en cinq minutes, sans ajustement et cela au coût D'UN DOLLAR SEULEMENT.

Le FORWAY est équipé d'une lampe standard 750 watts et d'un système d'une ventilation telle qu'une lampe de 1000 ou de 1200 watts est fortement recommandée, surtout lorsqu'il s'agit d'une longue projection ou de films en couleur. De plus, sa luminosité est indirecte par la réflexion d'un miroir, nouvelle forme d'optique développée dans les laboratoires scientifiques de guerre, laquelle est démontrée supérieure et, par le fait même, sa puissance de projection lumineuse dépasse de beaucoup tout autre de projection directe. De ce fait, l'encombrement du projecteur étant réduit, il

faut, de toute évidence, constater l'amélioration et son caractère distinctif, à savoir : ses dimensions qui ne dépassent pas 9½ x 7½ x 15"; son poids de vingt-huit livres sans haut-parleur qui est de trente-trois livres au complet.

AMPLIFICATION : Muni d'un amplificateur très élaboré d'une puissance de "10 watts", sans distorsion, la fréquence est de 9000 cycles ce qui le classe de beaucoup supérieur. A l'entendre tous sont charmés par la richesse incroyable du son et par sa stabilité, surtout, dans la reproduction des films musicaux.

Son haut-parleur de fabrication "Jensen" d'une qualité fondée possède un aimant permanent et mesure 8" de diamètre, lequel est placé dans la partie supérieure de la valise de même que son fil de 40' de longueur. Ses prises pour micro et phono permettent d'utiliser l'un ou l'autre indifféremment. FORWAY, projecteur de haute précision, est recommandé pour petites et grandes salles pouvant accommoder plus de mille personnes. Son service est assuré directement de Montréal par le département technique des Industries G.D.L. sous la surveillance de M. Georges de Lanaux.

— DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS POUR LA PROVINCE —

INDUSTRIES G.D.L.

GEO. de LANAUZE

1089, COTE BEAVER HALL

MONTREAL

UNIVERSITE 3408

En fin de semaine: quatre joutes dans la Nationale

Mme Trude Beiser-Jochum remporte le championnat

Une jeune skieuse canadienne, Margaret Owen, se fracture une cheville

Aspen, Colorado, 18 (A.P.) — Le championnat mondial dans la descente pour dames a été remporté hier par Mme Trude Beiser-Jochum, d'Autriche, une jeune femme qui est devenue mère il y a quatre mois seulement. Au cours de la même épreuve, Margaret Owen, de Vancouver, s'est fracturée la cheville et infligé une blessure au cou en tombant sur le parcours. Celle-ci a été transportée immédiatement à un hôpital local. La jeune skieuse canadienne qui avait fait six chutes dans une descente, mercredi dernier, est tombée hier du haut de la pente pour ensuite glisser jusqu'en bas.

Mme Jochum a descendu la pente à une vitesse de 50 milles à l'heure environ. Elle a parcouru la distance en 2:06.6 pour triompher de sa concitoyenne Erika Mahringer par neuf-dixièmes de seconde.

Changements importants prévus dans l'alignement du Canadien

Le gérant Frank Selke a déclaré à la suite de récents voyages à Buffalo et à Cincinnati que d'importants changements seront effectués dans l'équipe du Canadien au début de la prochaine saison. Selke a vu plusieurs jeunes à l'oeuvre et il a été fortement impressionné par leur tenue.

Parmi les candidats les plus sérieux, on mentionne les noms du joueur de défense Hugh Currie,

Parade du festival du Mont-Saint-Louis

C'est aujourd'hui qu'a lieu le Festival d'hiver du Mont-Saint-Louis. Dès 12 h. 30 p.m., la parade, dans une atmosphère de joie délirante, se mettra en branle à destination du Forum et marquera l'ouverture officielle de la fête. Le défilé, conduit par quelques policiers en motocyclette, se déroulera tout le long de la rue Sherbrooke, depuis le Mont-Saint-Louis jusqu'au Forum.

Les organisateurs invitent le public en général, et les spectateurs du Festival en particulier, à assister à la parade, sorte de prélude au Festival lui-même. Ce dernier commence à 1 h. 30, pour se terminer vers 5 heures. Les collèges présents cette année le programme le plus spectaculaire de son histoire sportive.

Mascarade des Jeunes Laurentiens

Samedi soir le 18 février à 8 h. p.m. il y aura grande mascarade à l'Arena Roussin. Cette soirée est organisée par les "Jeunes Laurentiens" de P.A.T.

Chaque club de hockey évoluant dans les ligues de l'Arena Roussin présenteront à cette occasion une candidate au choix de la Reine du Patin.

\$25. seront donnés aux meilleurs costumes, tout en étant des plus originaux. Il y aura de nombreux prix donnés aux costumes.

Un "sauter de baril" ainsi qu'un "groupe de bouffons" viendront amuser l'assistance par leurs rigolades et leurs farces.

Il y aura de plus patinage libre. Cette soirée est sous la présidence d'honneur de Monsieur le Maire Jean Langelier ainsi que du Conseil de Pointe-aux-Trembles.

FORUM

Dim. 19 février, à 2.30 p.m.

LIGUE DE HOCKEY SENIOR

SHERBROOKE vs Royal

Prix : \$1.50, \$1.25, \$1.00. Enfants, .50

Dim. 19 février, à 7.30 p.m.

LIGUE DE HOCKEY JUNIOR

"Eliminations"

TROIS-RIVIERES vs CANADIENS

à 9 h. p.m.

QUEBEC vs VERDUN

Prix : \$1.50, \$1.25, \$1.00, .75. Enfants .25c.

Fumez les CIGARETTES

British Consols

Extra douce



LA MEILLEURE HISTOIRE DE PECHE... — encore celle qu'on peut prouver de cette manière, surtout quand le pêcheur affirme avoir pris qu'une simple truite. Il est vrai que celle-ci, avec ses 47 livres dûment certifiées par la balance vient du lac du Grand Ours, dans les territoires du Nord-Ouest. On ignore le nom du pêcheur, car un marché en gros de poisson d'Edmonton s'est contenté d'expédier le poisson sans mention spéciale à un détaillant de ses clients qui prend ici plaisir à l'exhiber. (Photo C.P.)

Watson rencontrera Koverly au Forum

Billy "Whipper" Watson, venant de Toronto, sera l'adversaire de George K.O. Koverly, de St-Louis, au Forum mercredi prochain. Ce combat a été conclu hier par le promoteur Eddie Quinn. Koverly devait figurer au programme de mercredi dernier, mais il n'a pu remplir son engagement à cause de la tempête de neige. Koverly aspire à obtenir un match pour le titre contre Yukon Eric, qui a battu Bobby Managoff, mais Eddie Quinn lui a déclaré qu'il devait battre quelqu'un d'assez fort pour obtenir une telle rencontre. Watson n'est pas connu à Montréal. Lors de sa dernière présence au Forum, il a perdu son titre contre Yvon Robert. Il se peut que ce dernier prenne part au gala de mercredi prochain. Il est rétabli de sa blessure au genou.

Churchill assure qu'il est sérieux en réclamant une conférence à trois

Attlee lui répondra là-dessus ce soir — La campagne électorale anglaise tire à sa fin — Résultat incertain du vote prédit par des scrutins de paille

Londres, 18 (C.P.). — Le chef de l'opposition conservatrice en Grande-Bretagne, M. Winston Churchill, a répété hier, dans un discours électoral prononcé sur les ondes de la B.B.C., sa suggestion d'une conférence des chefs des trois grands partis en vue de terminer la "guerre froide". Il a nié avec une certaine violence l'affirmation du secrétaire du Foreign Office, M. Ernest Bevin, que cette suggestion n'a qu'un but politique momentané, nommé celui de lui aider à triompher à l'élection générale de jeudi prochain, le 23.

RAPPORT DU MINISTRE DES TERRES ET FORETS

Québec, 18 (D.N.C.). — L'honorable John-S. Bourque, ministre des terres et forêts a déposé en Chambre le rapport annuel de son ministère pour l'exercice se terminant le 31 mars, 1949.

Ce document fournit d'intéressants détails touchant l'administration, l'exploitation et la protection de nos forêts.

Au chapitre du service forestier nous notons entre autres que le volume des exploitations dans les forêts de la Couronne se chiffre à 480,484,166 pieds cubes. Les chantiers d'opération ont procuré de l'emploi à 43,764 ouvriers qui ont reçu en gages et salaires \$61,844,524. Ces exploitations ont servi à alimenter 48 usines à pâte et papier, qui ont employé 24,259 personnes qui ont reçu en gages et salaires \$71,626,070.

La production de ces usines en papiers et cartons s'élève à 3,204,519 tonnes.

Les scieries au nombre de 2,476 ont procuré de l'emploi à 21,019 ouvriers et un total de \$12,163,450 en gages et salaires.

La valeur totale de la production forestière en 1948 s'établit à \$490,513,187.

Au cours de cette période, l'établissement de Duchesnay, par la voie de son école des gardes forestiers et son école de scierie, a manifesté une activité toujours croissante.

Au chapitre de la protection des forêts, il y a lieu de noter la superficie des forêts protégées représentant 106,123,520 acres. Ceci nécessite l'affectation d'un nombre personnel. Le service de la protection ainsi que les associations de protection ont maintenu sur pied un effectif de 2,504 inspecteurs et gardes-feu.

Les recettes du ministère pour l'exercice 1948-49 se sont élevées à \$12,247,854.00, tandis que les dépenses des divers services du ministère se chiffrent à \$6,105,905.01.

Hydro-Québec et Canadien triomphent

Dans la ligue Montréal, l'Hydro-Québec a pris une avance de 4 points sur le Canadien, en l'emportant au compte de 5 à 3. Dans la première partie, le Canadien a lui aussi pris une avance de deux points, en triomphant du C.N.R. au compte de 7 à 4.

Pour l'Hydro-Québec, Guimond, Vignault, Vachon, Forget et Dorais furent les étoiles, en comptant chacun un but, tandis que Ramsey, Egan et Gauthier furent les compteurs des perdants.

Dans la 2e joute, le Canadien est revenu à la charge pour triompher du C.N.R. en dépit de la brillante tenue de Dimock qui a compté 3 buts pour les perdants. Pour le Canadien, Gravel s'est mis en évidence en comptant deux buts, Pidecock, Lauzon, Caragher et Thibault se sont aussi signalés en comptant les autres points. L'one s'est aussi distingué en comptant le 4e but du C.N.R.

PARTIES CHEZ LES AMATEURS DE L'EST

Lundi prochain, le 20 février, la ligue Amateur de l'Est, sous la direction de son président, M. Roméo McDuff, présentera son dernier programme double de la saison avant d'entreprendre les séries éliminatoires.

Comme d'habitude la première partie commencera à 8 h. p.m., et mettra aux prises le Pointe-aux-Trembles et le Mont-Est.

La seconde partie, qui est très importante, mettra aux prises le Beauvillage AAA et le Dupéré Frères.

Le Beauvillage n'a qu'un point sur son plus proche rival, le Pointe-aux-Trembles. Par conséquent, la première position est en jeu.

Voici maintenant le classement des équipes et les 10 premiers compteurs du circuit McDuff.

Beauvillage	G	P	N	P	C	Pts
P. aux Trembles	6	2	0	35	17	12
Dup. Frères	5	2	1	32	22	11
Mont-Est	3	3	2	24	26	8
	*	0	7	1	17	43

Honneurs pour le service de santé

Postes honorifiques ou de confiance confiés à des membres du personnel

"On a reconnu la compétence de plusieurs membres du personnel du service de santé en leur confiant des postes honorifiques ou de confiance en certaines occasions, au cours de l'année 1949", note le docteur Adélard Groulx, directeur de ce service, dans le dernier bulletin de ce département.

Le Dr Groulx note que lui-même a été appelé à siéger au Comité consultatif (Advisory Board) à titre de représentant de la C.P.H.A. et il est membre d'un sous-comité technique provincial d'études des services de santé. Au cours de la dernière réunion annuelle à New-York, M. Groulx a été élu vice-président de l'A.P.H.A. Le docteur Adrien Plouffe, directeur adjoint du service municipal de santé, est appelé à siéger dans le comité consultatif d'enquête provinciale; le Dr J.-N. Laporte, aussi directeur adjoint, a aussi assisté à titre d'observateur, le directeur général de l'Association des médecins de langue française du Canada au comité fédéral cité plus haut; le Dr J.A. Landreville, officier spécial et chef adjoint des districts sanitaires, a été nommé "assistant régulier à titre enseignant" à la chaire d'hygiène de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal; le Dr A. Valois, dermatographe et surintendant du service municipal de santé, a été "fellow" de l'A.P.H.A. Mlle G. D'Almeida, infirmière hygiéniste, a été présentée par le service à l'Organisation mondiale de la santé pour organiser un travail fondamental d'éducation en hygiène dans la république d'Haïti.

Londres demande à Khama de choisir entre son épouse blanche et le trône

L'Afrique-Sud et la Rhodésie voisine sont opposées à ce mélange de races dans la puissante tribu des Bamangwatos

Londres, 18 (A.P.). — Deux ministres du cabinet travailliste britannique s'emploient en ce moment à convaincre le chef d'une des plus grandes tribus noires d'Afrique-Sud qu'il doit renoncer à son trône s'il entend conserver son épouse blanche. Le ministre des relations avec le Commonwealth, Philip Noel-Baker, et le lord du sceau privé, le vicomte Addison, âgé de 80 ans, ont conféré pendant 2 heures hier avec Seretse Khama, chef de la tribu des Bamangwatos, qui habite le protectorat du Bechuanaland sis entre le Dominion sud-africain et la Rhodésie du sud.

Cinq dans la ligue Senior

Ouverture du détail dans la ligue junior — Le Tricolore recevra la visite des Rangers au Forum ce soir

Les amateurs de hockey seront servis à souhait en fin de semaine. En effet, quatre joutes seront disputées dans la ligue Nationale tandis que le programme de la ligue Senior comporte cinq parties. Dans la ligue Junior s'ouvrira la course au championnat.

Le Tricolore de Dick Irvin recevra la visite des Rangers ce soir au Forum. Il conservera son alignement de jeudi soir dernier sauf, peut-être Bob Filion, brillant joueur de défense qui souffre d'une blessure à une cheville. Dick Irvin ne semble pas avoir l'intention d'effectuer des changements dans ses lignes d'attaque. Les tris seront donc ainsi formés ce soir: Richard-Reay-Riopelle; Dussault-Lach-Gravelle et Curry-Mosdell-Mackay.

DANS LA LIGUE SENIOR

Dans la ligue Senior, le Sherbrooke visitera les Sénateurs d'Ottawa, ce soir, tandis que les As de Québec iront jouer à Valleyfield. Quel que soit le résultat de ces joutes la position des clubs dans le classement demeurera inchangée.

Cependant, les joutes de dimanche pourraient changer quelque chose. En effet, le Sherbrooke visitera le Royal qui occupe la quatrième position.

DANS LA LIGUE JUNIOR

C'est l'ouverture de la finale dans la ligue Junior. Cette série débutera ce soir par une rencontre entre le Royal et le National, 3 dans 5, quart de finale.

Demain soir, au Forum, le Trois-Rivières visitera le Canadien, pour la série 5 dans 9, semi-finale, et le Québec rencontrera le club de Verdun dans la série 3 dans 5, quart de finale.

Le Canadien a remporté les honneurs du classement avec six points de plus que son plus proche adversaire, le National.

La ligue Junior avait terminé sa saison régulière jeudi. Les éliminatoires promettent d'être plus épiques que jamais.

Le Québec et le National sont favoris pour se qualifier dans la semi-finale. Le vainqueur de cette série rencontrera ensuite le vainqueur de la série Canadien-Trois-Rivières. Entre ces deux clubs, le Canadien semble être le favori.

John Kusmaski a eu gain de cause contre le gérant du club St-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 18 (D.N.C.) — L'hon. juge Louis Cousineau, de la Cour supérieure, vient de rendre jugement en faveur du joueur de hockey John Kusmaski, dans la cause que ce dernier avait intentée à M. Ubald Lalime, de ce club, en qualité de gérant du club de hockey de Saint-Hyacinthe, de la ligue Provinciale, pour la saison 1946-47.

On se souvient que John Kusmaski, joueur de défense de l'équipe locale, avait été remercié de ses services par le gérant du club quelques jours seulement après avoir refusé une offre de service de la part du club d'Arvida, alors que le défendeur lui avait promis de le garder à son emploi pour le reste de la saison. A la suite de ce renvoi, Kusmaski, par l'entremise de son avocat, avait poursuivi le gérant pour la somme de \$360, représentant le montant de salaire que l'action du défendeur lui avait fait perdre.

Entre autres considérations de son jugement, le président du tribunal déclare qu'il est notoire qu'on engage généralement un joueur sur une équipe pour toute la saison. Si on prétend l'engager seulement en approbation, c'est à celui qui l'engage de le prouver. Le défendeur, comme gérant de club, savait parfaitement qu'après le 15 janvier le demandeur ne pouvait être engagé ailleurs comme joueur de hockey pour le reste de la saison. Il faut également tenir compte du fait que le gérant a pris avec Kusmaski le risque pour la saison quand il lui a fait refuser le contrat qui lui était proposé par Arvida.

L'hon. juge Cousineau accorde donc à Kusmaski l'indemnité entière réclamée et condamne le défendeur à lui payer \$360 avec intérêts et dépens.

Le demandeur était représenté par Me Jacques Bousquet.

FESTIVAL DU COLLEGE ROUSSIN

Les organisateurs ont prévu un programme très intéressant qui se déroulera à l'Arena de cette institution de Pointe-aux-Trembles. Marcelli, équilibriste professionnel et jongleur, promet les tours les plus épiques sur son fil tendu. Mile Walford, reine des sports, exécutera les évolutions les plus gracieuses de patinage-faisabilité. Deslauriers et sa troupe, pendant 10 minutes, vous occuperont dans un style classique de patinage. Clermont et ses bouffons feront de nombreuses apparitions pour dérider les spectateurs.

Deux joutes sont à l'affiche. Le collège St-Ignace bataillera contre le Roussin Juvenille tandis que le collège Laval fera face aux porteurs de la ligue de Roussin. Ces deux derniers rivaliseront d'adresse pour décrocher le fameux trophée Daoust & Fils.

On dit même que l'annonce de l'apparition du "cheval sympathique" sera encore une autre surprise que vous ne manquerez pas de voir le 19 février à 1 heure, à ce festival.

CARTES D'AFFAIRES

DACTYLOGRAPHES

LAITERIE

CH. 6988 — 2599 HÔTEL ROSEMONTE

LAITERIE

Rosemont

LAITERIE canadienne-française

A. PATENAUE, propriétaire

Canada Dactylographe Enr.

44 o., rue St-Jacques, Montréal

Tél. HA. 6968 R.T. Armand

Royal — Remington — Underwood — L.C. Smith, Co.

Reparations, location, réajustement, nettoyage, etc.

Service échange location achat

N. MARTINEAU & FILS

1019 RUE HURLEY

(entre Vitré et LaSalle) BE 2319

ENCADREURS

Wisintainer & Fils

908, BOULEVARD ST-LAURENT

LES ENCADREURS

MANUFACTURIERS

Lanc. 2264

Moutures — Cadres — Miroirs

Reparations de cadres et miroirs

IMPRIMEURS GRAVEURS

Téléphone: *BE19 3361

L'IMPRIMERIE

POPULAIRE

Limitée

EDITRICE DU "DEVOIR"

ROBERT PERREAULT

434 est. Notre-Dame, Montréal

SOUDEURS

IDEAL ELECTRIC

WELDING REG'D.

17, DESROCHERS, PROP.

1065, MOREAU, FR. 1772

NOUVEAU (CH. 5905)

LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES

Affiliés à la Société canadienne d'Histoire naturelle

et reconnus d'utilité publique par le gouvernement de la province de Québec

Adresse : 4101 est, rue Sherbrooke, Montréal

Chronique No 971

Samedi, 18 février 1950

Saint Albert Le Grand

Albert fut grand dans les sciences naturelles. Plus grand dans la philosophie. Le plus grand dans la théologie.

Parmi les figures qui ont illustré le moyen âge, nous citons un saint Thomas d'Aquin, un Léonard de Vinci, un François d'Assise. Mais il y en a un que l'on passe souvent sous silence, faute de le connaître, qui par sa science et sa vertu a éclairé tout le XIII^e siècle. C'est saint Albert Le Grand. Tels étaient l'étendue de sa science et l'éclat de ses vertus que le pape Pie XII lui décerna le titre de "patron de ceux qui cultivent les sciences naturelles".

Saint Albert Le Grand, descendant des comtes de Bolstet, naquit vers l'an 1193 à Lauingen, ville de la Souabe bavaroise. Son enfance nous est inconnue jusqu'au temps où, arrivé au carrefour de la vie, il dut choisir. Enthousiaste et superstitieux, l'avenir s'annonçait prometteur. Deux routes s'offraient à lui d'une manière plus spéciale: la carrière des armes avec sa séquelle de gloire et d'honneur; la carrière religieuse, austère, mais non moins féconde en joie. Il opta pour cette dernière.

Deux universités, Padoue et Pavie, revendiquent l'honneur d'avoir formé cette lumière de la science. Chose certaine, saint Albert s'initia à toutes les sciences de son temps et étudia sous les professeurs par son goût de l'étude et son génie naissant. Ses études terminées, son influence du bienheureux Jourdain de Saxo, il entra dans l'ordre des frères prêcheurs. Albert atteignit sa trentième année.

Des lors, il se voua à l'instruction. Cologne, Strasbourg et Ratisbonne se disputèrent ses cours. Mais c'est à Paris qu'Albert donna le meilleur de lui-même. Bientôt, les écoles se trouvaient trop petites pour contenir le nombre incalculable d'auditeurs qui accouraient de toutes parts pour prendre ses leçons et pour profiter de sa doctrine. Il fut obligé de professer à plein air, sur une place publique, qui a retenu son nom et qui, par abréviation, est appelée la place Maubert.

En 1254, à Worms, il est nommé général de son ordre. Il s'applique avec un courage merveilleux à remplir tous les devoirs onéreux de cette prélature. Il alla même jusqu'à Rome pour défendre les privilèges menacés de son ordre. Le pape Alexandre IV le tint au près de lui en qualité de maître du sacré palais. Revenu à Ratisbonne, l'année suivante, le pape l'éleva à la dignité de évêque. Préférant l'étude et la retraite aux plus hautes dignités, il fit tant

d'instances auprès du pape qu'il obtint sa démission. Il se retira à Cologne pour se donner tout entier à la demande de Grégoire X qui lui ordonnait de prêcher la croisade. Il assista au concile de Lyon en 1274. Il retourna ensuite à Cologne où il mourut en 1280, le 15 novembre, dans la quatre-vingt-septième année de son âge.

Ce qui nous frappe dans cette vie, c'est l'équilibre de la science et de la sainteté. L'une balança l'autre; l'une était au diapason de l'autre. Il unissait, disent ses biographes, la vertu la plus pure à la science la plus étendue. C'est un des plus beaux génies du moyen âge. Doué d'un raisonnement sûr et pratique, il avait un faible pour les expériences: ce qu'il nommait "des opérations magiques". Ces expériences si étonnantes pour les profanes reposaient sur des principes de physique et de métaphysique inconnus de son auditoire. De là l'origine du titre de magicien et de sorcier qu'on lui décernait.

Professeur dans les universités les plus en vue de son époque, il consacra sa vie à l'enseignement de la philosophie et de la théologie: sciences qu'il enrichit de ses lumières et de ses travaux. En effet, ces fonctions de professeur l'amènèrent à la composition de plusieurs traités. Telle était son érudition qu'il a écrit sur toutes les branches des connaissances humaines. Un de ses biographes prétend qu'il a doté le monde de huit cents ouvrages, de sorte qu'il pourrait lui seul suppléer à toutes les bibliothèques de son temps.

L'admiration de ses auditeurs ne se bornait pas à sa seule érudition: on admirait aussi l'éclat de ses vertus. Sa simplicité et sa modestie lui attiraient les foules et jouaient un rôle prépondérant dans le succès de ses cours. Jamais son goût de l'étude et ses travaux n'empêchèrent sur le terrain de la piété: on a rarement vu moins d'exact à ses exercices spirituels. Il nourrissait une secrète affection pour l'ordre mental qui lui était une source intarissable de lumières, une aide et un soutien dans sa tâche quotidienne.

Pour résumer cette vie toute au service de Dieu et de la science, la Chronique Belge a un passage charmant qui témoigne bien de l'universalité de saint Albert: "Albert fut grand dans les sciences naturelles—Plus grand dans la philosophie—Le plus grand dans la théologie."

Aussi, à une époque où, jamais dans l'histoire du monde, l'humanité n'a été plus menacée de périr, saint Albert, qui a consacré toute sa vie à la science, apparaît-il comme le protecteur céleste idéal de la science et des scientifiques. Alors comment ne pas considérer comme providentielle la lettre du pape Pie XII, datée du seize décembre 1941, proclamant saint Albert patron de ceux qui cultivent les sciences naturelles. Voici textuellement les raisons qui ont porté le Saint-Siège à un tel choix:

Le saint professeur de saint Thomas d'Aquin fut choisi afin que les étudiants des sciences naturelles, en se rappelant qu'il leur est donné comme guide, puissent suivre sa voie, ne s'attachent pas trop aux investigations des choses fragiles de cette vie et n'oublient pas que leur âme fut créée pour l'immortalité, ne se servant des choses créées que comme d'échelles pour s'élever à la compréhension des choses célestes.

Que partout les hommes de science discernent la présence de Dieu dans les forces de la nature et admirent par leur méditation les rayons incorruptibles de sa splendeur; qu'ils puissent voir la beauté de Dieu dans la saine et délicate beauté des fleurs; qu'ils rêvent son pouvoir dans les ondes gonflées de la mer; qu'ils adorent et honorent sa sagesse créatrice

dans ce monde imperceptible des atomes qui se révèle au seul oeil du microscope.

Jean HAMELIN,
Séminaire St-Antoine,
Trois-Rivières.

Nos gagnants

Concours: Comment les animaux se protègent contre le froid.

Jury: M. Vianney Legendre, M. Albert Courtemanche, M. l'abbé Ovide Fournier.

20 ans et plus:

1ère: Soeur M. de Ste-Monique d'Ostie, C.J.U. Courchesne, r.s.r., Rimouski.

Section 15 ans à 20 ans:

1ère: Pauline Lefebvre, C.J.N. Bellevue, c.n.d., Québec; 1ère ex. a. Une élève du C.J.N. Pierre-Termier, Ecole normale P. de M. St-Hyacinthe; 2e: Réjeanne Chagnon, C.J.N. Flamme et Jeunesse, s.s.j., St-Hyacinthe; 3e: Madeleine Roy, Ecole normale r.s.r., Ste-Rose-de-Dégelis (Témiscouata), prix spécial: C.J.N. Mater-Admirabilis, Couvent s.s.a., St-Jacques (Montcalm); 4e: Louise Marquis, C.J.N. Marguerites du St-Laurent, c.n.d., Montmagny; 5e: Laurette Bélanger, Ecole normale, r.s.r., Mont-Joli (Matane); 6e: Madeleine Roy, Ecole normale, r.s.r., Ste-Rose-de-Dégelis; 7e: Huguette Dionne, C.J.N. Flore-de-Rimouski, r.s.r., Et-Robert (Rimouski); 8e: Noëlla Goudreau, C.J. N. Mons-Magnus, c.n.d., St-Thomas (Montmagny); 9e: Thérèse Leclerc, C.J.N. Pierre-Termier, P. de M., St-Hyacinthe.

Section 13 et 14 ans:

1er: Michel St-Onge, Collège Sainte-Marie, s.p., Montréal; 2e: Colette Dionne, C.J.N. Villeneuve, r.s.r., Beauport; 3e: Christiane Pelletier, C.J.N. Flore-Printanière, r.s.r., Lucville (Matane); 4e: J.-A. Contant, Collège Ste-Marie, s.p., Montréal.

Section 12 ans et moins:

1ère: Fabiola Bellavance, Couvent r.s.r., St-Fabien (Rimouski); 2e: Suzanne Marcel, Couvent du St-Rosaire, C.J.N. Langevin, Rimouski; 3e: Liette Canuel, C.J.N. Rose-de-Lourdes, Ecole du Nord, r.s.r., Mt-Joli.

Prix à faire tirer au sort:

C.J.N. Fleur-de-la-Passion, r.s.r., Mont-Joli (Matane); C.J.N. Beaulieu, Ecole normale, r.s.r., Ste-Rose-de-Dégelis; C.J.N. Flore-de-Rimouski, r.s.r., St-Robert (Rimouski); C.J.N. Aster-de-Notre-Dame, r.s.r., Sully (Témiscouata); C.J.N. Langevin, r.s.r., Rimouski; C.J.N. St-Louis-du-Ha! Ha! r.s.r., St-Louis-du-Ha! Ha! (Témiscouata); C.J.N. Gaspésie, r.s.r., Rivière-au-Renard (Gaspé); C.J.N. Erable-de-Montagnes, r.s.r., St-Alexis-de-Matapédia; C.J.N. Papineau, Pensionnat c.n.d., Joliette; C.J.N. Gervais, Ecole normale, c.n.d., Joliette; C.J.N. Maurais, Institution Chanoine-Beaudet, c.n.d., St-Pascal; C.J.N. Marguerites-du-St-Laurent, c.n.d., Montmagny; C.J.N. Les Plots-Bleus, c.n.d., Havre-aux-Maisons (Îles de la Madeleine); C.J.N. Bellevue, c.n.d., Québec; C.J.N. Mons-Magnus, c.n.d., St-Thomas (Montmagny); C.J.N. Charest, Couvent de St-Roch, c.n.d., Québec; C.J.N. Flamme-et-Jeunesse, s.s.j., St-Hyacinthe; C.J.N. Pierre-Termier, P. de M., St-Hyacinthe; C.J.N. Saint-Esprit, s.s.a., St-Esprit de Montcalm; C.J.N. Dugas, c.s.c., St-Liguori de Montcalm.

Autres prix:

Guy Morin, Collège Roussin, Les Frères du Sacré-Coeur, Pie-aux-Trembles; Marc Beauchemin, Collège Sainte-Marie, s.p., Montréal; Thérèse Arsenault, C.J.N. Les Plots-Bleus, c.n.d., Havre-aux-Maisons.

Concours de zoologie

Série VII — No 3

LES CHENILLES A TENTE
1.—Pourquoi les Chenilles à tente sont-elles ainsi nommées?
2.—Quel est celui de nos arbres fruitiers qui est le plus dévasté par les Chenilles à tente?
3.—Décrivez brièvement l'insecte à l'état adulte.
4.—Quand et comment se fait la ponte des oeufs?
5.—De quoi se nourrissent les petites chenilles?
6.—Que fait la chenille lorsqu'elle a atteint sa maturité?
7.—Combien de temps dure le sommeil de la chenille?
8.—Donnez les noms scientifiques des deux espèces de chenilles décrites dans l'article ci-contre.
9.—A quelles espèces d'arbres s'attaque surtout la seconde espèce de chenilles?
10.—Dessinez les deux espèces de Chenilles à tente.
N.B.—Consultez le tract No 16. Les candidats sont priés:
a) d'écrire lisiblement;
b) d'affranchir suffisamment leurs lettres;
c) de répéter la question.
Les réponses doivent parvenir avant le 28 février 1950 à

Louis-Philippe AUDET,
Concours de zoologie,
25A, rue Lacharité,
Québec

N.B.—Des points spéciaux seront accordés pour la présentation originale du travail.

QUELLE FAMILLE!

Il n'y a pas si longtemps, les maladies mentales passaient dans toute bonne famille pour un déshonneur et on en cachait les cas par peur des propos du voisinage. Mais, signalent les médecins, ce mal n'est pas héréditaire; il ne constitue aucun déshonneur et, en outre, il peut se prévenir et souvent se guérir.

Ecoutez... en cinq langues



Le système d'interprétation simultanée en usage aux Nations Unies exige l'emploi d'interprètes habiles, capables de répéter immédiatement en anglais, en français, en espagnol, en russe ou en chinois, un discours prononcé dans l'une de ces langues. Les personnes qui assistent aux réunions sont munies d'écouteurs individuels qui leur permettent d'entendre le discours dans la langue de leur choix.

Lewis réclame pour les mineurs un minimum de 200 jours de travail par an

Washington, 18 (A.P.) — Une réunion entre chefs unionistes, propriétaires de mines et conciliateurs fédéraux tenue à l'improviste à Washington donne de nouveaux motifs d'espoir d'un prompt règlement du conflit des charbonnages chez nos voisins. Les quelques mineurs qui ont filtré de cette réunion veulent qu'on y ait discuté sur un ton plus réaliste que jamais auparavant dans ce conflit maintenant vieux de 8 mois. Le président J. H. Flore-de-Rimouski, r.s.r., Et-Robert (Rimouski); 8e: Noëlla Goudreau, C.J. N. Mons-Magnus, c.n.d., St-Thomas (Montmagny); 9e: Thérèse Leclerc, C.J.N. Pierre-Termier, P. de M., St-Hyacinthe.

Il aurait en particulier révélé une nouvelle réclamation, à l'effet que les unionistes soient désormais assurés de ne jamais travailler moins de 200 jours par année. Le communiqué conjoint n'avait aucunement laissé prévoir cette réunion de la soirée et ne parlait que de celle qui devait avoir lieu hier, entre Lewis, les représentants des patrons, le conciliateur Cyrus Ching et le président de la commission d'enquête sur les charbonnages, David Cole.

Entre temps, la grève continue de faire sentir ses effets à travers tous les Etats-Unis. Dans l'Illinois, une union indépendante de mineurs qui avait poursuivi le travail à fixé à mardi prochain, à minuit le début d'une grève de ses 10,000 membres en vue d'obtenir des modifications à son contrat collectif. Les fermetures de ponts fournaux se poursuivent en Pennsylvanie et dans l'Ohio, tandis que des incidents accompagnés de fusillades ont fait quelques blessés chez les piqueurs à une mine non unioniste de la Virginie de l'ouest.

Par ailleurs, dans l'Etat de New York, le régisseur du charbon, Bertram Tellamy, vient d'ordonner un rationnement partiel des livraisons de charbon ainsi que de l'éclairage des demeures. On ne pourra li-vrer qu'une tonne de combustible à la fois à chaque famille et une provision suffisante pour seulement une semaine aux concierges; les demeures n'auront pas droit à un éclairage de plus de 200 watts. On accordera priorité aux hôpitaux, aux centrales d'égout et aux fabriques de produits alimentaires.

Funérailles de Mme Georges Duclos

Ces jours derniers ont eu lieu, en l'église Saint-Viateur d'Outremont, les funérailles de Mme Georges Duclos, née Chaumette (Ida). La défunte était la femme de M. Georges Duclos, syndic licencié de Montréal. Outre celui-ci, elle laisse dans le deuil son fils, le révérend Père Paul Duclos, C.S.V., directeur de l'oeuvre des retraites fermées féminines du diocèse de Joliette; ses deux filles, Mme Léopold Bélanger (Simonne) et Mme Lucien Grothé (Pauline); ses petits-enfants, Alain et Jocelyne Grothé; un frère, M. Alexandre Chaumette, de Québec.

La levée du corps fut faite par le R. P. Wilfrid Sénécal, C.S.V., curé de la paroisse, et le service fut chanté par le R. P. Paul Duclos, C.S.V., assisté de son cousin, le R. P. Jean-Marie Duclos, S.J., et du R. P. Emile Jetté, C.S.V.

Dans le sanctuaire, on remarquait S. Exc. Mgr Edouard Jetté, auxiliaire et vicaire général au diocèse de Joliette, accompagné du R. P. Alphonse Thérien, C.S.V., supérieur provincial des Clercs de Saint-Viateur de Joliette, et du R. P. Lucien Comtois, C.S.V., assistant-provincial; le R. P. Elie Charlebois, C.S.V., supérieur provincial des Clercs de Saint-Viateur de Montréal; le R. F. Gérard Hamel, C.S.V., assistant-général, les RR. PP. François Prud'homme, Louis-Philippe Fafard, Charles-Emile Deschamps, J.-A. Poulin, Roland Brunelle, Gérard Pauzé; les RR. FF. L.-Ph. Desrochers, L.-O. Jolbert, H. Chevrete et H. Sarazin, tous Clercs de Saint-Viateur.

De nombreux parents et amis s'étaient joints au cortège, parmi lesquels MM. Léopold Bélanger et Lucien Grothé, gendres de la défunte; MM. Henri Guvion, Paul Guvion, Guy Falardeau, ses neveux; MM. Emile Lacroix, Eugène Maynard, S. Normandin, Antonio Bédard, Joseph Limoges, A. T. Lasvergne, Armand Dupuis, P. Dupuis, Geo. Clermont, L.-O. Grothé, P. Thompson, Paul Lambert, W. L. Covert, Dr Léon Provost, Henri Harwood, Georges Fitzgibbons, Achille Bélanger, L.-R. Racicot, Maurice Archambault, A. Blondin, Paul Perron, Dr Rosario Fontaine, Maurice-H. Fortier, Albert La Salle, Léopold Lacasse, E. Gravel, J.-A. L'Heureux, Joseph Limoges, Roland Dupuis, Paul Léonard, Albert et Maurice Grothé, Roland Lévesque, Fernand Hurlé, Maurice Lamarre, Fred Fraser, Laurent Drouin, René Grothé, C. P. McGee, O. et G. Geoffroy et autres.

"Attenter à la liberté de presse, c'est mettre la paix en danger!"

(Pie XII)

Déclaration devant le congrès de la presse catholique — Le cas encore plus tragique des peuples sans caractère moral suffisamment formé

Cité Vaticane, 18. (A.P.) — "Tout obstacle à l'expression libre de l'opinion publique met la paix en danger." Telle est l'affirmation faite par le pape Pie XII dans son allocution lue hier devant le 3^e congrès international de la presse catholique. Le Souverain Pontife n'a pas prononcé lui-même cette allocution, prévue d'abord pour dimanche prochain, à cause de la grippe qui l'a tenu alité cette semaine et de l'extinction de voix qui le frappait en même temps et qui persiste encore un peu.

"Chercher, a-t-il ajouté, à étouffer la voix des citoyens, en tous

servés à l'entraînement du personnel naval. Le manque d'hommes avait retardé l'application de ces projets jusqu'ici; et encore maintenant il est, à son chiffre de 9,000, tout juste suffisant pour la réalisation de ces desirs de l'état-major. On prend soin de souligner que ces innovations, les plus importantes qui aient été décrétées dans notre marine depuis 1945, ne commenceront probablement pas de se matérialiser avant 1951. L'escadre d'entraînement comprendra le croiseur lourd Ontario, de 11,000 tonnes, les destroyers Athabaskan et les frégates Antigonish, Beacon, Swansea et La Hulst; plus un autre destroyer quand la chose sera possible. Celle de défense se composera du porte-avions Magnificent et des destroyers Micmac, Huron, Cayuga et Sioux, auxquels on ajoutera des sous-marins prêtés par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Division de notre flotte en deux escadres: défense et entraînement

Suite donnée à une recommandation du rapport Mainguy — Il a fallu attendre que le chiffre du personnel fût suffisant

Ottawa, 18. (C.P.) — L'état-major naval canadien vient d'annoncer son projet de diviser notre flotte de guerre en deux sections principales et de la transformer en une force petite mais compacte, puissante et prête à tout moment à une action rapide. Des deux divisions projetées de la flotte, une se consacra à l'entraînement des recrues, l'autre s'occupera de la surveillance des côtes et constituera le cadre d'une force d'attaque et de défense en cas de besoin.

L'état-major naval atteint ainsi un but visé depuis la fin de la dernière guerre; il donne également suite de cette manière à l'une des recommandations du célèbre rapport Mainguy de l'automne dernier. La commission présidée par le contre-amiral Robert Mainguy et chargée d'enquêter sur des mutineries survenues chez nos marins avait demandé que certains navires fussent exclusivement ré-

servés à l'entraînement du personnel naval. Le manque d'hommes avait retardé l'application de ces projets jusqu'ici; et encore maintenant il est, à son chiffre de 9,000, tout juste suffisant pour la réalisation de ces desirs de l'état-major.

On prend soin de souligner que ces innovations, les plus importantes qui aient été décrétées dans notre marine depuis 1945, ne commenceront probablement pas de se matérialiser avant 1951.

L'escadre d'entraînement comprendra le croiseur lourd Ontario, de 11,000 tonnes, les destroyers Athabaskan et les frégates Antigonish, Beacon, Swansea et La Hulst; plus un autre destroyer quand la chose sera possible.

Celle de défense se composera du porte-avions Magnificent et des destroyers Micmac, Huron, Cayuga et Sioux, auxquels on ajoutera des sous-marins prêtés par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Plateau 5151
OUVERTS DE 9 h. 30 à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS
OUVERTS JUSQU'A 5 h. LE VENDREDI SOIR

DUPUIS

Venez à notre rayon des objets de piété

Vous y trouverez un choix des plus variés de cadeaux à offrir aux nouveaux prêtres car nous recevons régulièrement de nos fabricants soit européens ou locaux, les dernières nouveautés pour églises, chapelles, institutions religieuses, membres du clergé, collèges, etc.

- Calices
- Ostensoirs
- Bréviaires
- Missels
- Statues
- Vêtements sacerdotaux

BENITIER PORTATIF

Bénitier en métal argenté ou doré, genre aspersoir, très pratique pour le prêtre qui fait la visite des malades. 2.25

Lunule Porte-Dieu Bourse Porte-Dieu

Modèle genre médaillon en cuivre doré pouvant contenir 10 à 15 hosties. 9.95
Bourse en cuir avec doublure de soie, servant à porter la lunule Porte-Dieu, chapelet mentionné. De 8.00 à 15.00

MISSIEL ROMAIN

Petit format pratique pour le jeune ecclésiastique. Dernière édition américaine. Reliure de toile noire et tranche rouge. 7.00

CARNET DE CUIR RITUEL ROMAIN

Petit carnet relié en cuir format de poche, servant à l'enregistrement des messes, pour l'usage personnel du prêtre. 1.75
Edition américaine très complète. Reliure de toile noire et tranche rouge. 6.00

VALISE POUR SAINT-VIATIQUE

Petite valise pour le Saint-Viatique. Format pratique. Intérieur en velours avec divisions. 6.50

DUPUIS — TROISIEME, STE-CATHERINE

Plateau 5151 — local 300

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A. J. DUGAL, vice-président

BUVEZ AU REPAS

L'eau préparée avec les

Lithinés du Dr Gustin

PETILLANTE, ALCALINE, DIGESTIVE

très efficace contre l'ACIDE URIQUE, RHUMATISME, GOUTTE, la maladie du FOIE, des REINS, de la VESSIE. N.B. — Un sachet par bouteille d'un litre d'eau froide bien bouchée pouvant être bue dans le courant de la journée. 59c chez votre pharmacien.



CENTRE D'ARTISANAT



AUBERGE DU FAUBOURG SAINT-JEAN-PORT-JOLI

Un mille à l'ouest du village

40 CHAMBRES 15 CHALETS
avec baignoires ou douches avec douches

Les fameuses sculptures sur bois des "BOURGALTT", les bateaux miniatures de la famille "LECLERC", les nombreux ateliers de tissage, etc., font de ST-JEAN-PORT-JOLI le plus grand centre d'artisanat de la Province de Québec. — Spécimens de toutes ces oeuvres à l'AUBERGE DU FAUBOURG, hôtel des plus modernes, situé sur les bords du majestueux fleuve St-Laurent. Endroit idéal pour fin de semaine, séjour prolongé et repos.

PISCINE A EAU SALLEE — CANOTAGE — TENNIS — NATATION
EQUITATION — BICYCLETES, ETC.
CHAUFFAGE CENTRAL AUTOMATIQUE

OUVERT A L'ANNEE

DISTANCE EN MILLES DE:
QUÉBEC 58 MONTREAL 239
SHERBROOKE 200 OTTAWA 360
EDMUNDSTON, N.-B. 142 CAMPBELLTON, N.-B. 225

LEONARD BOURGAULT